

Concours : agrégation externe

Section : histoire

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Yves PONCELET
Président du jury

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Le rapport rédigé par le jury de l'agrégation d'histoire répond à trois objectifs :

- permettre aux candidats de la session concernée, et à ceux qui les ont aidés à se préparer, d'inscrire leur travail et leurs résultats dans un ensemble : bilan de chacune des sept épreuves et explicitation globale des attentes ;
- guider les candidats de la session suivante, et leurs préparateurs, dans leurs efforts. Ce deuxième objectif inclut l'annonce de changements ou d'ajustements éventuels ;
- rendre compte à l'ensemble de la communauté scolaire et universitaire de la nature actuelle et des résultats du concours.

Rappelons à quel point une consultation du *Rapport du jury* des précédentes sessions est toujours souhaitable (tout en ayant présentes à l'esprit les évolutions intervenues au fil du temps) :

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/externe/37/0/rj-2016-AGREGATION-EXTERNE-HISTOIRE_679370.pdf

et

<https://www.aphg.fr/-La-revue->

Le *Rapport* annuel est un élément majeur du dialogue que le jury noue avec les candidats à l'issue de chaque session. En complément, il est apparu depuis longtemps utile de favoriser l'individuation de ce dialogue. Ce rapport 2017 a donc été anticipé :

- par l'envoi aux candidats non admis, qui en ont fait la demande, de leurs copies* ;

* grâce à M^{me} Lauren Machulka, Gestionnaire RH, MENESR, DGRH D3, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex.

- par un accueil direct, par le jury, des candidats non-admissibles le samedi matin 17 juin dernier puis des admissibles non-admis immédiatement à l'issue de la proclamation des résultats ;

- par l'envoi aux candidats non admis qui en avaient fait la demande auprès du secrétariat du jury avant le 12 juin et aux candidats admissibles non admis qui en avaient fait la demande avant le 15 juillet de la synthèse des appréciations portées par les correcteurs des épreuves écrites.

Cet effort d'individuation engendrant chaque session un travail croissant et, à tous égards, complexe, il n'a pas été possible d'adresser aux candidats admissibles non admis de la session 2017 la synthèse des appréciations portées par les examinateurs de leurs épreuves orales. Pour en prendre connaissance, ils ont donc normalement dû participer à la rencontre signalée ci-dessus, organisée à leur intention immédiatement après la proclamation des résultats du concours. Cependant, pour ne pas pénaliser ceux d'entre eux ne pouvant être présents à Paris lors de la proclamation des résultats, le jury a accepté de délivrer cette synthèse à des représentants qu'ils avaient dûment mandatés.

REMERCIEMENTS

La préparation et le bon déroulement du concours ont nécessité la collaboration de très nombreux acteurs : le jury tout d'abord, dont je souhaite saluer le professionnalisme et l'excellente atmosphère de travail ; M. le sous-directeur et les personnels de la sous-direction du Recrutement de la Direction générale des ressources humaines du ministère et les personnels des divisions des examens et concours de l'ensemble des rectorats et de la Maison des examens, qui assurent un lourd travail en amont et en aval des

épreuves ; M. le proviseur du lycée Louis-le-Grand et l'ensemble de ses collaborateurs, pour leur aide et leur contribution à l'organisation matérielle du concours, à l'accueil du jury et des candidats et à l'équipement des salles ; M^{me} la Directrice de la bibliothèque interuniversitaire Sorbonne et l'ensemble de ses collaborateurs, qui ont rendu possible la préparation des épreuves orales en constituant en lien avec le jury les fonds bibliographiques, en accueillant les candidats aux épreuves orales d'histoire dans leurs locaux, en contribuant efficacement à l'informatisation de ces mêmes épreuves et en se montrant tout au long d'une grande efficacité et serviabilité ; M. le directeur de l'Institut interuniversitaire de géographie – qui accueille la préparation de l'épreuve orale de géographie puis le passage des candidats devant les commissions – et les personnels de l'Institut ; enfin, le groupe des appariteurs travaillant sur les sites de Louis-le-Grand, de la BIS et de l'Institut de géographie, sans l'engagement et la serviabilité desquels les épreuves orales n'auraient pu se dérouler.

L'engagement de chacun des membres du jury de la session 2017 a été essentiel dans la réussite collective, notamment durant le long travail de correction des épreuves écrites, désormais totalement réalisée, à l'issue de la numérisation des copies, via une interface de correction, et durant l'effort exigeant d'harmonisation des notes. À l'issue de la session 2016, l'arrêté fixant la composition du jury avait été à nouveau rendu accessible en ligne. Pour l'heure, ce n'est pas le cas des arrêtés valant pour la session 2017, qui sont donc fournis en annexe de ce rapport.

Il est juste de rappeler l'engagement spécifique :

- des vice-présidents : M^{mes} et MM. Sylvie Aprile PU (Lille 3), Christophe Badel PU (Rennes 2), Isabelle Brian PU (Lorraine), Olivier Deslondes PU (Lumière Lyon 2) et Gabriel Martinez-Gros PU (Paris-Ouest Nanterre La Défense) ;
- du secrétaire général : M. Daniel Henri PCh.S (CPGE Paris) et de la secrétaire générale adjointe : Mme Perrine Michon MCF (Paris-Est Créteil Val-de-Marne) ;
- des membres des six commissions d'oral : M^{mes} et MM. Sylvie Aprile PU (Lille 3), Christophe Badel PU (Rennes 2), Stéphanie Beucher PA docteur (CPGE Bordeaux), Olivier Bouquet PU (Paris Diderot), Isabelle Brian PU (Lorraine), Olivier Coquard PCh.S docteur (CPGE Paris), Pierre Cosme PU (Rouen), Sébastien Cote PCh.S (CPGE Montpellier), Olivier Deslondes PU (Lumière Lyon 2), Thierry Dutour MCF HDR (Paris Sorbonne), Henri Fernoux PU (Rennes 2), Jean-Christophe Gay PU (Nice), Guillaume Giroir PU (Orléans), Liliane Hilaire-Pérez PU (Paris Diderot), Camille Hochedez MCF (Poitiers), Emmanuel Jaurand PU (Angers), Julien Loiseau MCF HDR (Montpellier), Catherine Lanoë MCF (Orléans), Gabriel Martinez-Gros PU (Paris-Ouest Nanterre La Défense), Catherine Mayeur-Jaouen PU (Inalco), Perrine Michon MCF (Paris-Est Créteil Val-de-Marne), Nicolas Richer PU (ENS Lyon), Gregorio Salinero MCF HDR (Panthéon Sorbonne), Kevin Sutton MCF (Grenoble UPMF), Valérie Toureille MCF HDR (Cergy-Pontoise).

Les commissions des épreuves orales ont eu à supporter cette année, durant de nombreuses heures d'affilée chaque jour, une période de forte chaleur. Les candidats aussi, et il importe de rappeler à ces derniers d'être attentifs au temps qu'il va faire aux dates de leur convocation, afin de s'adapter à d'éventuelles températures élevées (en s'hydratant, en ne portant pas de vêtements trop chauds, etc.)



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 29 juillet 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2017,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours de l'agrégation externe section histoire est constitué comme suit pour la session 2017 :

Président

M. Yves PONCELET Académie de PARIS
Inspecteur général de l'éducation nationale

Vice-Présidente

Mme Sylvie APRILE Académie de LILLE
Professeur des universités

Vice-Président

M. Christophe BADEL Académie de RENNES
Professeur des universités

Vice-Présidente

Mme Isabelle BRIAN Académie de NANCY-METZ
Professeur des universités

Vice-Président

M. Olivier DESLONDES Académie de LYON
Professeur des universités
M. Gabriel MARTINEZ-GROS Académie de VERSAILLES
Professeur des universités

Secrétaire Général

M. Daniel HENRI Académie de PARIS
Professeur de chaire supérieure

Secrétaire Général Adjoint

Mme Perrine MICHON Académie de CRETEIL
Maître de conférences des universités

Membres du jury

M. Cyrille AILLET Académie de LYON
Maître de conférences des universités

| | |
|---|------------------------------|
| Mme Joëlle ALAZARD-FONTBONNE Professeur agrégé | Académie de LILLE |
| Mme Carole AVIGNON Maître de conférences des universités | Académie de NANTES |
| M. Pascal BAUD Professeur agrégé | Académie de GRENOBLE |
| M. Robinson BAUDRY Maître de conférences des universités | Académie de VERSAILLES |
| Mme Stéphanie BEUCHER Professeur agrégé | Académie de BORDEAUX |
| Mme Caroline BLONCE Maître de conférences des universités | Académie de CAEN |
| Mme Anne-Claire BONNEVILLE Maître de conférences des universités | Académie de PARIS |
| M. Olivier BOUQUET Professeur des universités | Académie de PARIS |
| M. Etienne BOURDEU Attaché temporaire d'enseignement et de recherche | Académie d' ORLEANS-TOURS |
| M. David BRAMOULLE Maître de conférences des universités | Académie de TOULOUSE |
| M. Loïc CAZAUX Professeur agrégé | Académie de LYON |
| Mme Marie CHABROL Maître de conférences des universités | Académie d' AMIENS |
| M. Julien CHAMPIGNY Professeur agrégé | Académie de VERSAILLES |
| Mme Caroline CHEVALIER-ROYET Maître de conférences des universités | Académie de LYON |
| M. Olivier COQUARD Professeur de chaire supérieure | Académie de PARIS |
| M. Pierre COSME Professeur des universités | Académie de ROUEN |
| M. Sébastien COTE Professeur de chaire supérieure | Académie de MONTPELLIER |
| M. Cyril COURRIER Maître de conférences des universités | Académie d' AIX-MARSEILLE |
| M. Stéphane COVIAUX Professeur agrégé | Académie de VERSAILLES |
| M. Yann DEJUGNAT Maître de conférences des universités | Académie de BORDEAUX |
| Mme Sophie DIDIER Professeur des universités | Académie de CRETEIL |
| M. Stéphane DUBOIS Professeur agrégé | Académie de CLERMONT-FERRAND |
| M. Thierry DUTOUR Maître de conférences des universités | Académie de PARIS |
| Mme Sylvia ESTIENNE Maître de conférences des universités | Académie de PARIS |
| Mme Claire FAUCHON-CLAUDON Maître de conférences des universités | Académie de LYON |
| M. Henri FERNOUX Professeur des universités | Académie de RENNES |
| M. Matthieu FLONNEAU Maître de conférences des universités | Académie de PARIS |
| Mme Claire FREDJ Maître de conférences des universités | Académie de VERSAILLES |
| M. Jean-Christophe GAY Professeur des universités | Académie de NICE |

| | |
|---|--------------------------|
| M. Guillaume GIROIR Professeur des universités | Académie d'ORLEANS-TOURS |
| Mme Marianne GUERIN Professeur de chaire supérieure | Académie de GRENOBLE |
| M. François GUYON Professeur de chaire supérieure | Académie de STRASBOURG |
| M. Guillaume HANOTIN Maître de conférences des universités | Académie de BORDEAUX |
| Mme Liliane HILAIRE Professeur des universités | Académie de PARIS |
| Mme Camille HOCHEDÉZ Maître de conférences des universités | Académie de POITIERS |
| Mme Virginie HOLLARD Maître de conférences des universités | Académie de LYON |
| Mme Michèle JABLON Professeur de chaire supérieure | Académie de STRASBOURG |
| M. Emmanuel JAURAND Professeur des universités | Académie de NANTES |
| Mme Caroline JEANNE Professeur agrégé | Académie de CRETEIL |
| M. Boris JEANNE Professeur agrégé | Académie de NANTES |
| M. Matthieu LAHAYE Professeur agrégé | Académie de CRETEIL |
| Mme Cyrielle LANDREA Professeur agrégé | Académie de REIMS |
| Mme Catherine LANOÉ Maître de conférences des universités | Académie d'ORLEANS-TOURS |
| M. Philippe LE DOZE Maître de conférences des universités | Académie de REIMS |
| Mme Corinne LEGOY Maître de conférences des universités | Académie d'ORLEANS-TOURS |
| M. Stéphane LEMBRE Maître de conférences des universités | Académie de LILLE |
| M. Xavier LE PERSON Maître de conférences des universités | Académie de PARIS |
| M. Julien LOISEAU Maître de conférences des universités | Académie de MONTPELLIER |
| M. Mathieu LOURS Professeur agrégé | Académie de CRETEIL |
| M. Stéphane MALSAGNE Professeur agrégé | Académie de VERSAILLES |
| M. Antoine MARIANI Professeur de chaire supérieure | Académie de PARIS |
| Mme Catherine MAYEUR Professeur des universités | Académie de PARIS |
| M. Alain MESSAOUDI Maître de conférences des universités | Académie de NANTES |
| Mme Anne-Claire MICHEL Professeur agrégé | Académie de CRETEIL |
| Mme Lila MONGALLON Professeur agrégé | Académie de CRETEIL |
| M. Raphaël MORERA chargé de recherche de 1ère classe | Académie de PARIS |
| M. Vincent MORINIAUX Maître de conférences des universités | Académie de PARIS |
| M. Arnaud PAUTET Professeur agrégé | Académie de LYON |

Mme Emmanuelle PICARD
Maître de conférences des universités

M. Bruno POTTIER
Maître de conférences des universités

Mme Christelle RABIER
Maître de conférences des Universités

M. Nicolas RICHER
Professeur des universités

M. Gregorio SALINERO
Maître de conférences des universités

M. Christian STEIN
Maître de conférences des universités

Mme Ghislaine STODER
Maître de conférences des universités

M. Kevin SUTTON
Maître de conférences des universités

Mme Emmanuelle TIXIER
Maître de conférences des universités

Mme Valérie TOUREILLE
Maître de conférences des universités

M. Julien VASQUEZ
Professeur agrégé

Mme Chantal VERDEIL
Maître de conférences des universités

M. Sylvain VIGNERON
Professeur agrégé

M. Vincent VILMAIN
Maître de conférences des universités

M. Joseph VINEY
Professeur agrégé

Mme Emilie VINEY
Professeur agrégé

Mme Hélène VU THANH
Maître de conférences des universités

Académie de LYON

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de LYON

Académie de PARIS

Académie de DIJON

Académie de POITIERS

Académie de GRENOBLE

Académie de VERSAILLES

Académie de VERSAILLES

Académie de BORDEAUX

Académie de PARIS

Académie de LILLE

Académie de NANTES

Académie de PARIS


Académie de PARIS

Académie de RENNES

Article 2 :
La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 février 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement


Jean-François PIERRE



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 29 juillet 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2017,
- Vu l'arrêté du 15 février 2017 nommant le jury du concours externe de l'agrégation section histoire à la session 2017,
- Vu la proposition du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté susvisé en date du 15 février 2017 sont complétées comme suit :

Membres du jury

Mme Stéphanie LACHAUD
Maître de conférences des universités

Académie de BORDEAUX

Article 2 :
La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 mars 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement


Jean-François PIERRE

BILAN D'ENSEMBLE DE LA SESSION 2017

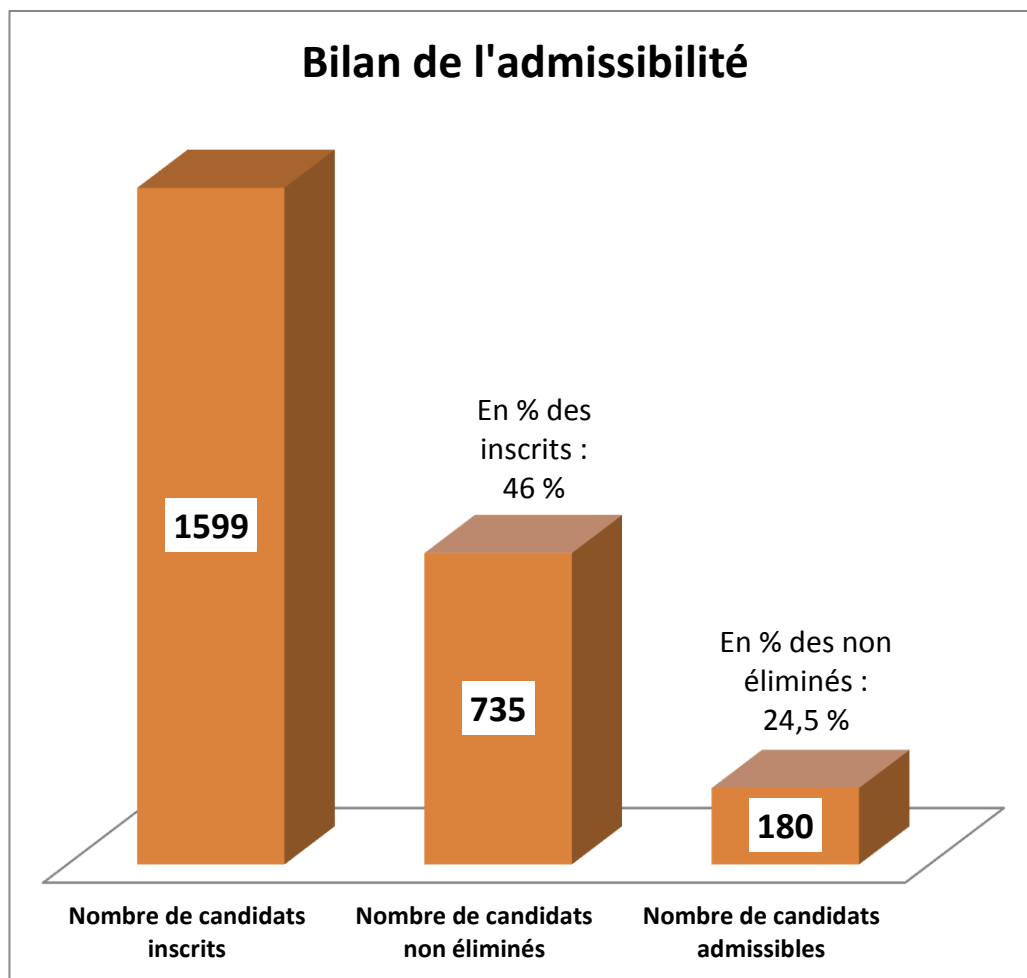
Dimension statistique

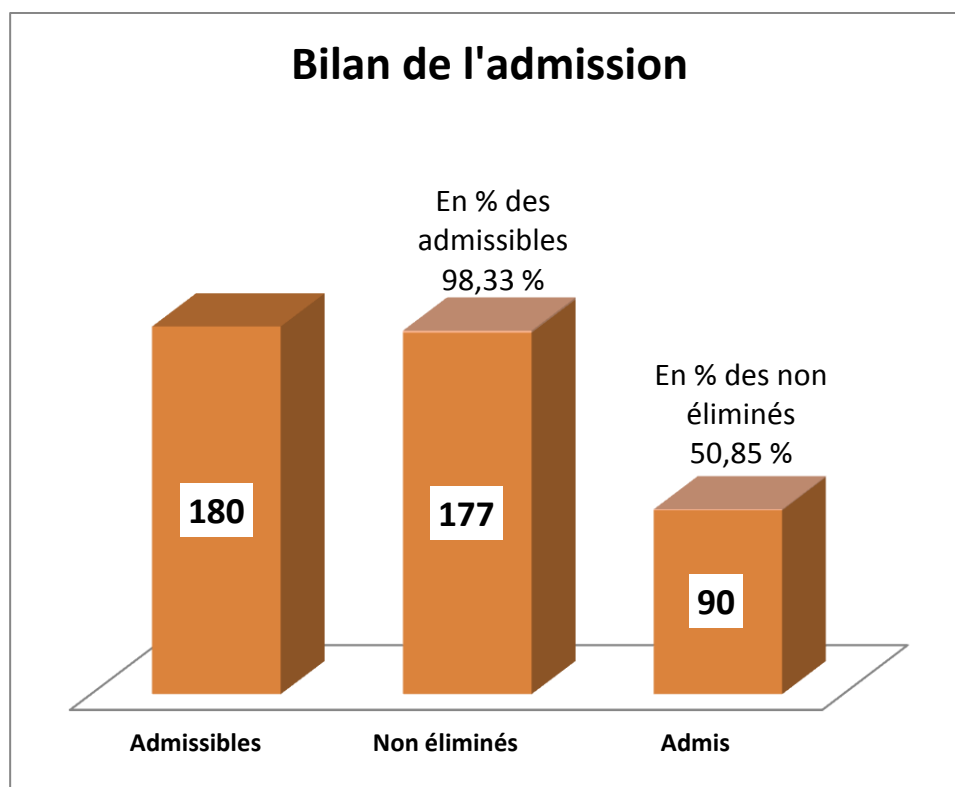
La session a été ouverte à hauteur de 90 postes (4,68 % du total des postes offerts au concours de l'agrégation externe), ce qui la situe dans la moyenne de la décennie 2010 :

| Session | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de postes | 84 | 70 | 70 | 100 | 80 | 91 | 96 | 90 |

Le nombre d'inscrits a été de 1 599, à mi-chemin entre ceux de 2016 (1 663 inscrits) et de 2015 (1 502 inscrits). Avec 735 candidats non-éliminés à l'issue des épreuves écrites (c'est-à-dire pour l'essentiel ceux qui ont été présents aux quatre épreuves et ont effectivement composé), la session témoigne de l'existence d'un vivier de candidats important. Ce vivier est inférieur à celui de 2016 (817 non-éliminés), stable par rapport à 2015, 2014 et 2013 – 714, 747 et 748 non-éliminés –, en nette croissance si on le compare aux années 2011 et 2012 : respectivement 520 et 592 non-éliminés. Ce constat plutôt positif est conforté par l'extrême faiblesse du taux d'attrition entre écrit et oral, puisque 98,3 % des admissibles ont passé l'ensemble des épreuves d'admission.

Avec un ratio admis/non éliminés à l'issue des épreuves écrites de 12,24 % (11,75 % en 2016, 11,91 % en 2015), l'agrégation d'histoire continue de se classer parmi les plus difficiles à obtenir. Elle pourrait donc sans déchoir sélectionner un nombre plus important d'admis, ce qui lui permettrait de répondre mieux à l'ampleur des attentes qui portent sur elle.





Continuité et adaptation

Le concours avait entamé lors des sessions précédentes la dématérialisation des épreuves écrites et l'entrée progressive du numérique dans le déroulement des épreuves orales. Ce double processus s'est achevé en 2017.

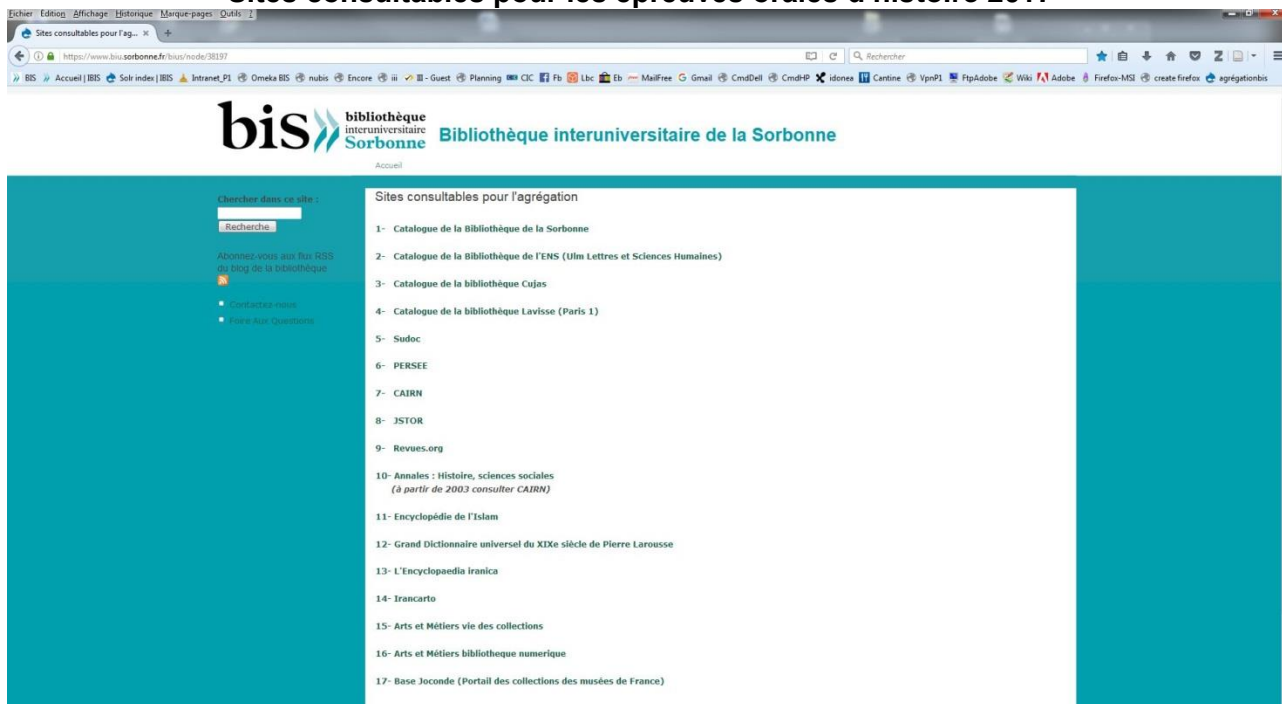
L'évolution des épreuves orales a constitué une étape pluriannuelle assez compliquée. Cela a tenu à la pluralité des sites qui accueillent le concours, à la grande diversité de leurs équipements et de leurs connexions, au fait que l'on ne peut envisager d'équiper ces lieux prestigieux sans négociations ni légitimes précautions ; à l'importance – en nombre d'admissibles et en durée globale des épreuves d'admission – de l'agrégation d'histoire, qui induit une mobilisation longue des matériels et idéalement de techniciens ; aux nombreux acteurs institutionnels qui concourent à l'organisation du concours et au grand nombre de demandes d'équipement et de financement qui s'adressent à eux, et auxquelles ils doivent s'adapter ; enfin, bien entendu, aux précautions qu'il faut avoir pour pallier tout risque de dysfonctionnement majeur durant l'oral.

Nonobstant cette complexité, cette évolution a vocation à s'ancrer et à se poursuivre. Il importe en effet que les épreuves de l'agrégation soient le moins possible en rupture avec les conditions de travail des étudiants qui les préparent et des futurs jeunes enseignants qu'elles sélectionnent. La professionnalisation des concours a une très longue histoire et n'a pas attendu le XXI^e siècle ni le numérique éducatif pour s'affirmer. L'agrégation est depuis longtemps professionnalisée et professionnalisante : conduire une préparation de concours sur le long terme et collaborer avec d'autres pour mener ce projet, recevoir des sujets et s'appliquer à les traiter dans un laps de temps limité, mobiliser sa culture générale disciplinaire (en construction permanente), s'exprimer efficacement à l'écrit et à l'oral et mobiliser les outils de la communication de raisonnements et de savoirs, s'adapter à un auditoire (une commission d'épreuve orale en est un, pas moins réel et ni plus ni

moins facile à convaincre que tous ceux auxquels les agrégés stagiaires puis titulaires s'adresseront dans leur vie professionnelle), maîtriser une documentation et les outils de la recherche documentaire, démontrer plutôt qu'asséner, aller à l'essentiel et incarner son propos, tenir bon quand la fatigue s'installe, etc. sont au cœur de la professionnalité enseignante, quel que soit le niveau auquel on est appelé à enseigner. L'introduction du numérique contribue simplement à cette professionnalité et l'inscrit dans le temps présent, dans lequel doit vivre et continuer d'évoluer l'agrégation d'histoire dans toutes ses dimensions.

Lors des épreuves orales de la session 2017, les candidats ont eu accès - en sus de la banque numérisée d'images et de cartes prévue pour les deux épreuves d'histoire et accessible depuis chacun des ordinateurs - aux sites suivants, via l'ordinateur mis à leur disposition :

Sites consultables pour les épreuves orales d'histoire 2017 *



* Donné à titre informatif, la liste pouvant évidemment évoluer lors de la session 2018.

Sites consultables pour l'épreuve orale de géographie 2017 *

Ressources internes

Catalogue de la bibliothèque de l'institut de géographie <https://www.univ-paris1.fr/bibliotheque/bibliotheque-geographie/catalogues/>

Données géographiques ou géolocalisées

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Données statistiques

- Banque mondiale : page d'accueil <http://www.banquemondiale.org/> (pas de lien accessible à partir de cette page) + Rubrique « données » <http://donnees.banquemondiale.org/>
- INSEE : page d'accueil <http://www.insee.fr/fr/default.asp> (pas de lien autorisé à partir de cette page) + Rubrique « base de données » <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>

- Institut de la statistique de la Polynésie française : données chiffrées
<http://www.ispf.pf/themes/Geographie/Population/Details.aspx>
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Département des pêches et de l'aquaculture : Page d'accueil <http://www.fao.org/fishery/fr> + Rubrique « statistiques »
<http://www.fao.org/fishery/statistics/fr>
- Statistiques européennes Eurostat : Page d'accueil
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/regions/statistics-illustrated> (pas de lien autorisé à partir de cette page) + Données chiffrées <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>
- Observatoire des territoires (Datar) : Page d'accueil <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/node> (pas de lien autorisé à partir de cette page) + Rubrique « indicateurs » <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/enjeux-thematiques>
- Statistiques agricoles Agreste : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/chiffres-cles-4/> + <http://agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/>

* Donné à titre informatif, la liste pouvant évidemment évoluer lors de la session 2018.

LA SESSION 2018

À la différence de la session 2016, marquée par une grande stabilité du programme du concours – ce qui avait sans doute favorisé l'augmentation du nombre d'inscrits et de candidats non-éliminés à l'issue des épreuves écrites – la session 2017 a connu un retour au renouvellement par moitié des questions. Il en ira de même pour la session 2018, dont le programme a été mis en ligne au printemps 2017 :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/programmes-concours-2018>

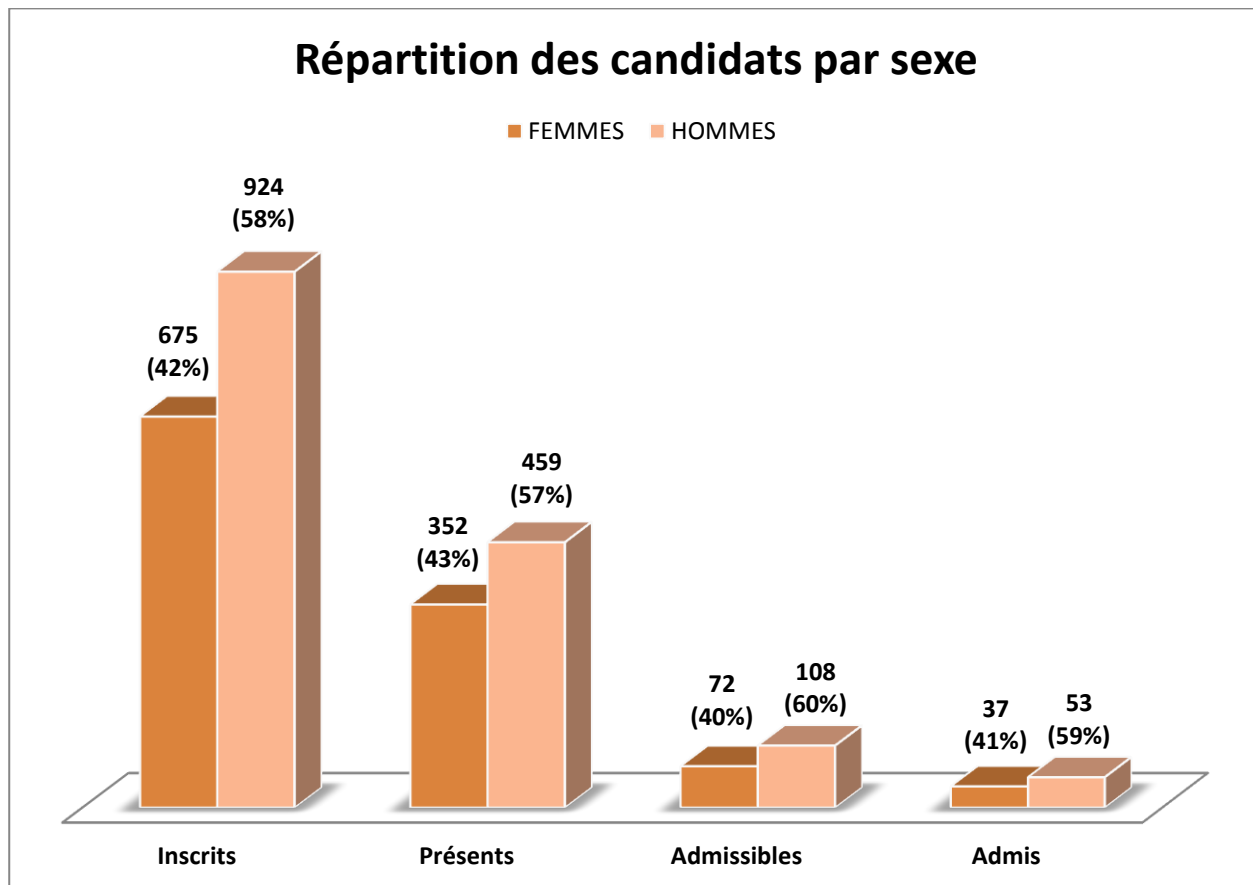
Comme celui de la session 2017, ce programme est commun, à fort peu de choses près et dans le respect de la structure de chacun des concours, à celui du CAPES d'histoire et géographie et de l'agrégation de géographie. À l'issue de longs et fructueux échanges, cette quasi-identité vaut non seulement pour l'intitulé des questions mais aussi, et c'est fort important, pour le commentaire qui en est donné par les directoires des concours.

Avec la session 2017 s'achève le temps de ma présidence du jury de l'agrégation d'histoire.

Je remercie toutes celles et tous ceux, membres des jurys des sessions 2014 à 2017 et interlocuteurs des institutions partenaires, qui ont mené à bien avec moi, sans le moindre incident lors des épreuves écrites et orales, l'organisation de ces quatre sessions. J'adresse aussi mes remerciements aux membres du jury qui ont siégé au sein de la commission des épreuves écrites et orales d'histoire contemporaine lors des sessions 2011 à 2013 durant lesquelles j'ai été vice-président du jury au titre de cette commission. Madame Isabelle Heullant-Donat, professeure d'histoire du Moyen Age à l'université de Reims, a accepté de prendre la présidence du jury du concours. Je l'assure de mes vœux chaleureux.

Yves PONCELET

Compléments au bilan statistique



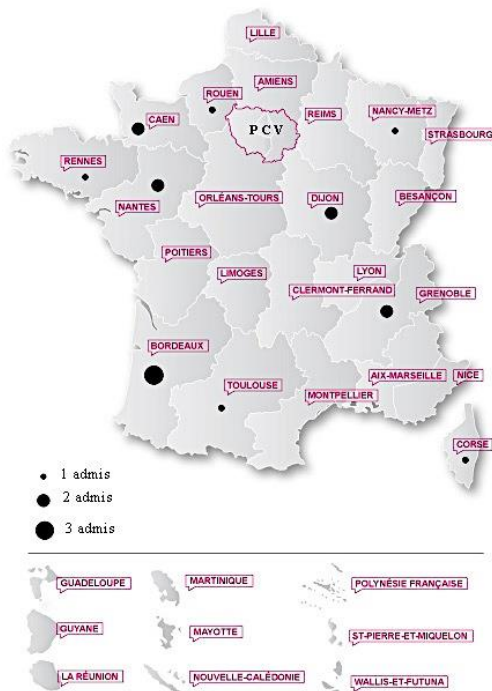
Carte des admis en 2013 (hors PVC et Lyon)



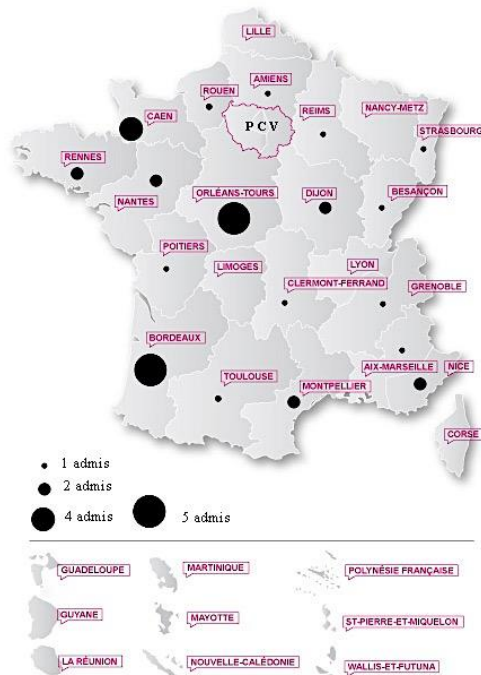
Carte des admis en 2014



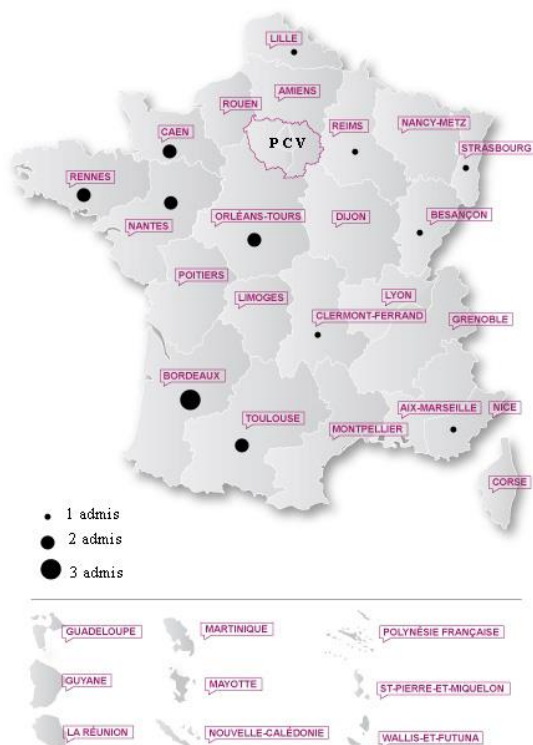
Carte des admis en 2015 (hors PVC et Lyon)



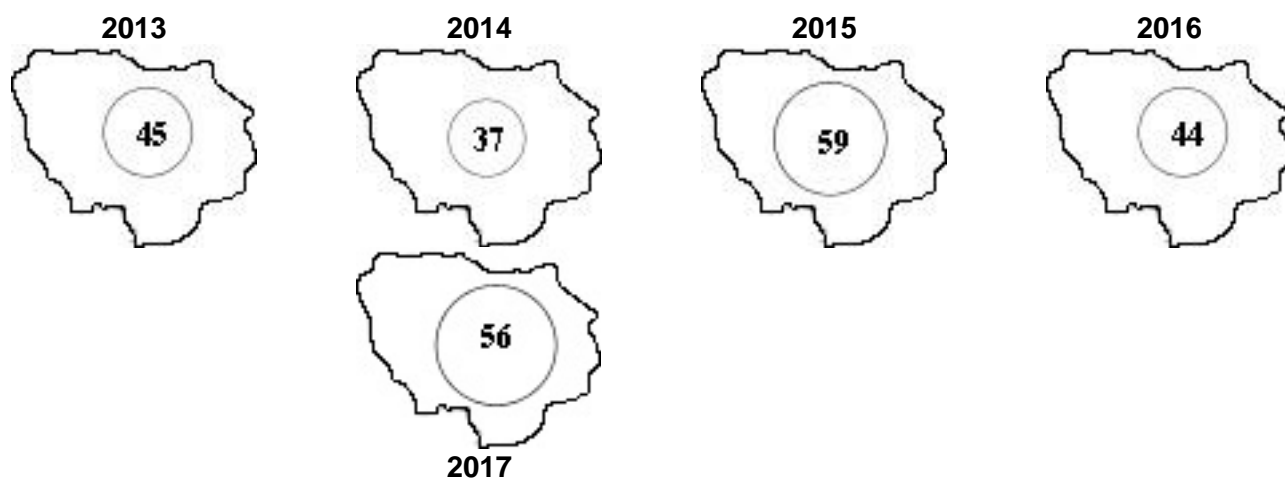
Carte des admis en 2016 (hors PVC et Lyon)



Carte des admis en 2017 (hors PVC et Lyon)



Admis inscrits dans les académies de Paris-Créteil-Versailles



Admis inscrits dans l'académie de Lyon

2013



2016



2014



2017



2015



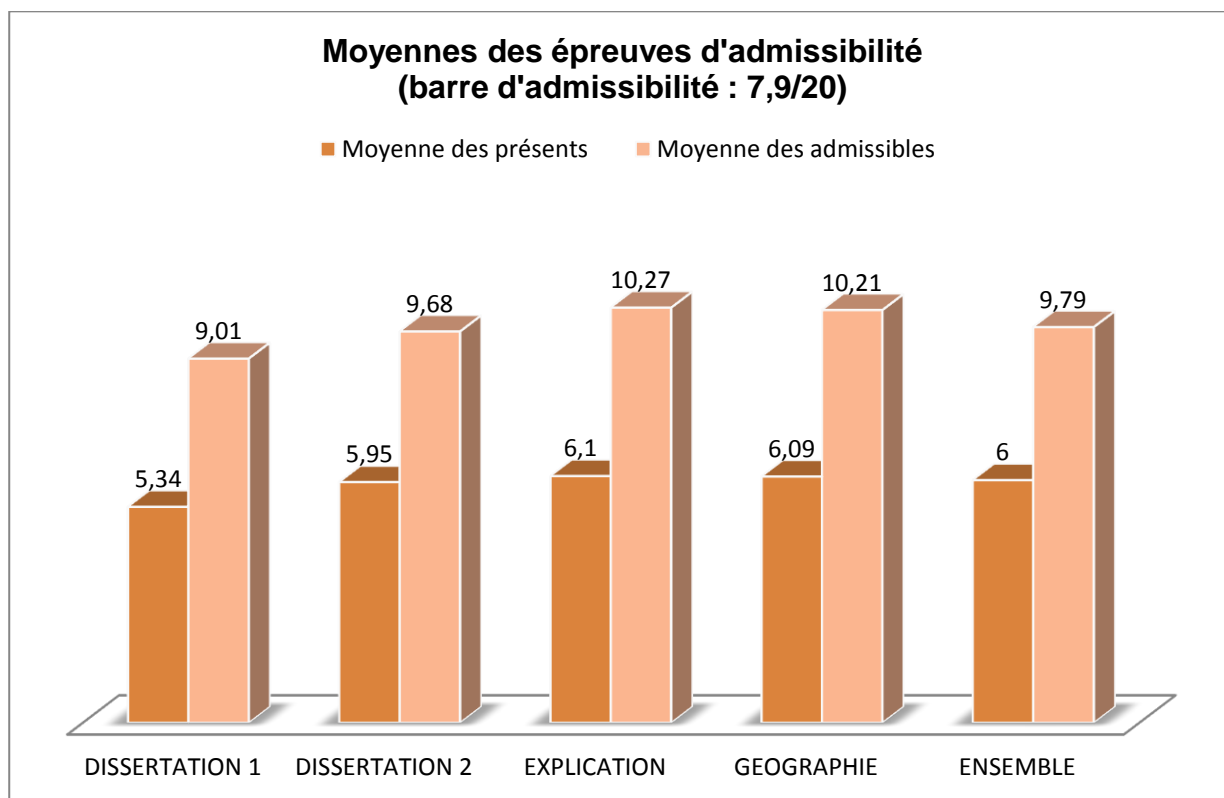
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Elles sont au nombre de quatre, obéissant à un cadre identique : coefficient un (soit un total de quatre sur dix), durée de sept heures.

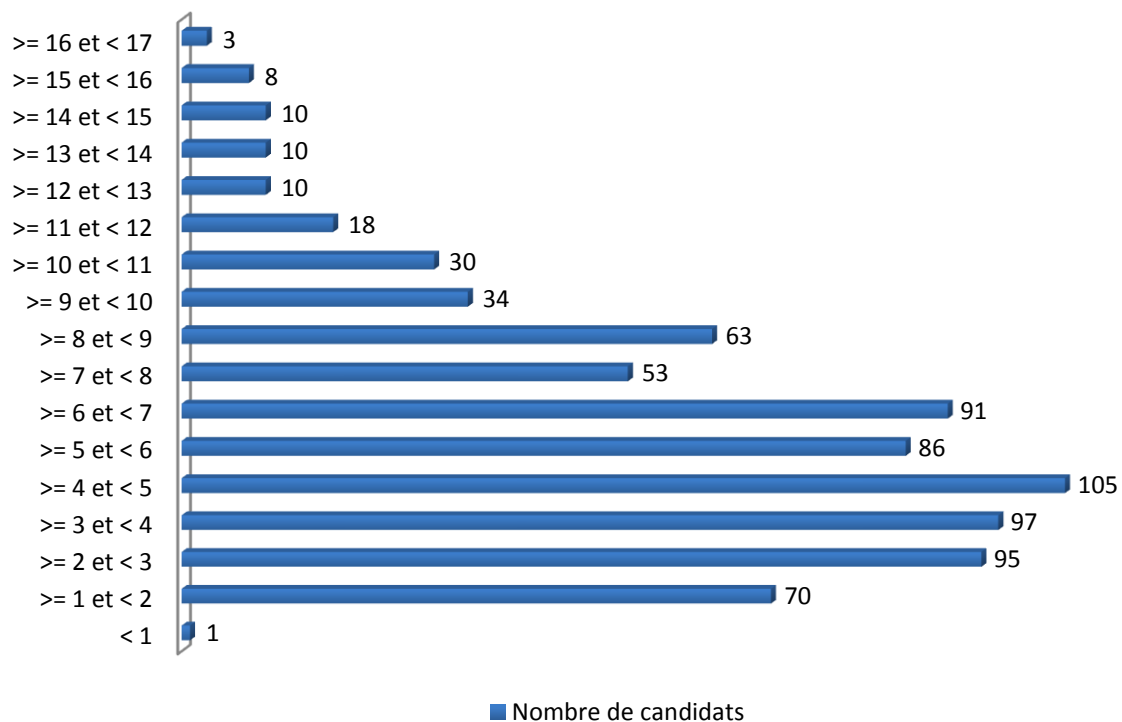
Elles sont constituées de :

- trois dissertations, dont deux amènent à traiter un sujet d'histoire et la troisième un sujet de géographie (cette dernière dissertation est intitulée « composition sur un sujet de géographie » dans l'arrêté du 28 décembre 2009 sans qu'il faille chercher dans cette différence d'intitulé autre chose qu'un usage, d'ailleurs repris de l'arrêté du 27 août 1970 dans lequel « composition » désignait de manière générique les quatre épreuves d'écrit) ;
- une explication de texte(s) historique(s).

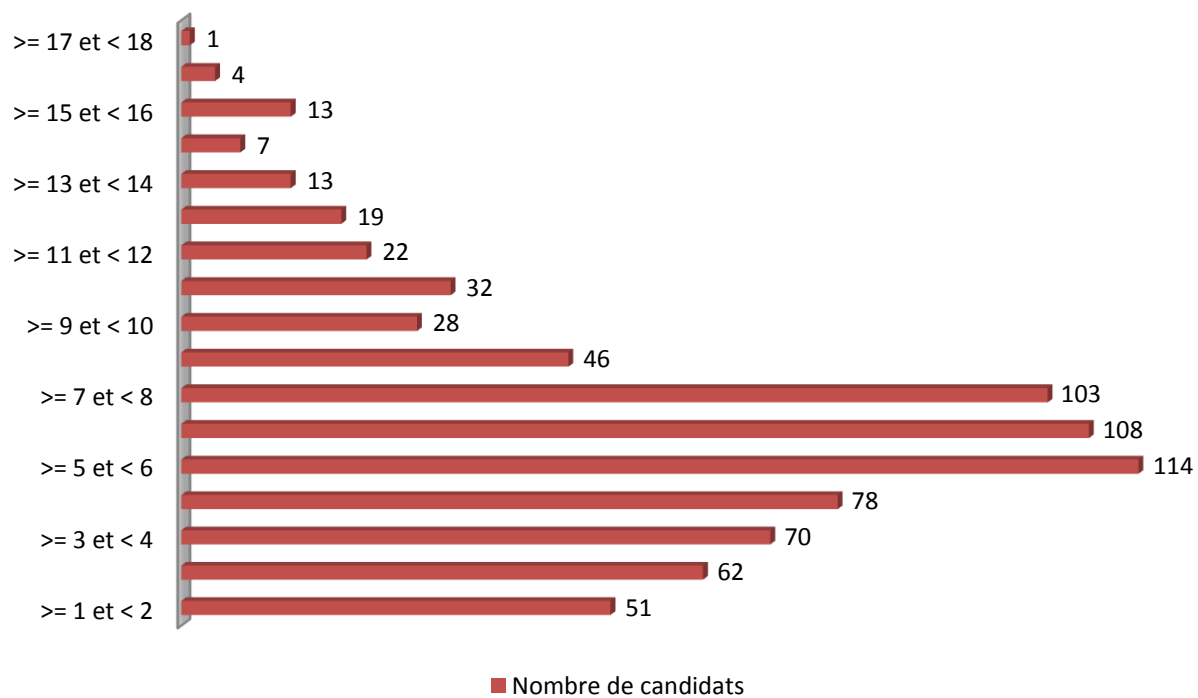
Chacun de ces quatre exercices porte sur une des six questions inscrites au programme du concours.



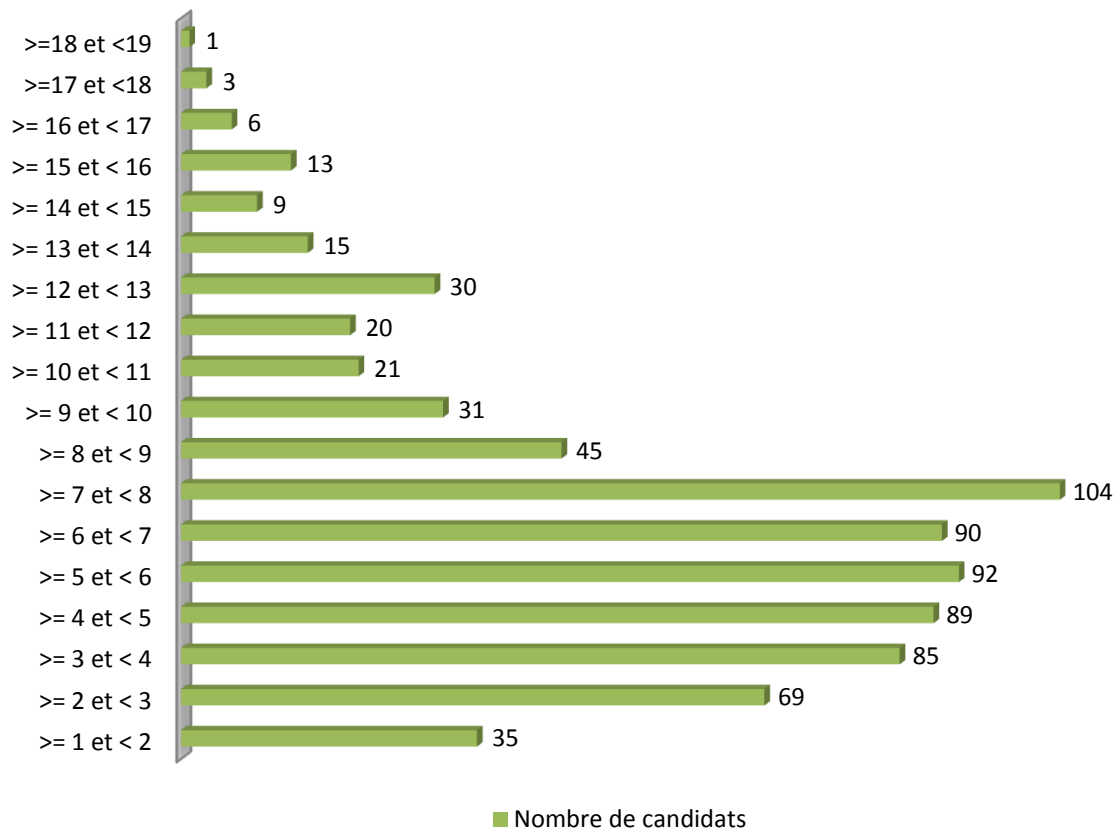
Résultats dissertation 1



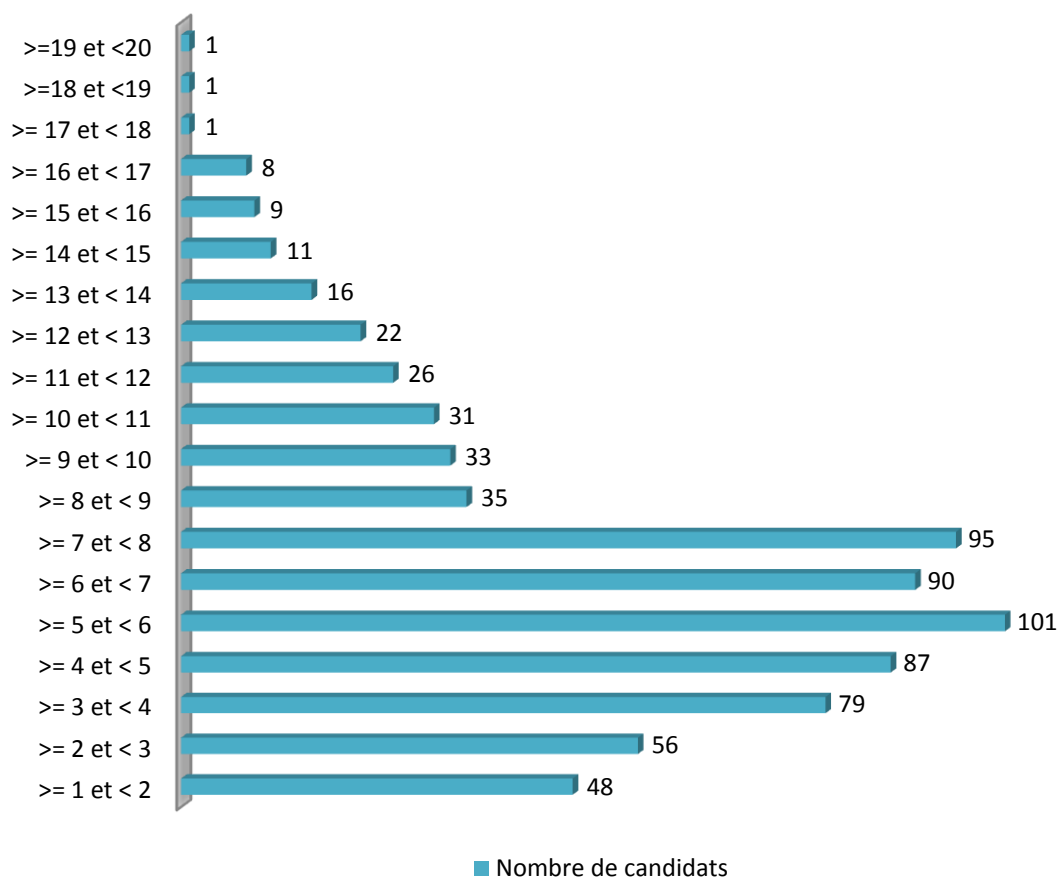
Résultats dissertation 2



Résultats explication de texte



Résultats composition de géographie



PREMIERE DISSERTATION D'HISTOIRE

* Rappel de la question d'histoire ancienne inscrite au programme : « Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 ap. J.-C. ».

ROME ET SES SUJETS *

Un fond de carte est fourni. Son usage est laissé à la libre appréciation des candidats.

INTRODUCTION

Le concept de « sujet » n'appartient pas aux catégories statutaires du monde romain mais il recouvre une réalité peu contestable, qui apparaît fréquemment dans les sources. En tant que concept de philosophie politique, le sujet désigne un individu (ou une collectivité) dépourvu de droits, subordonné (sens du mot latin *subjectum* : « celui qui est placé dessous »), à l'autorité d'un « souverain » au sens des philosophes des XVII^e-XVIII^e siècles, c'est-à-dire un pouvoir absolu - toute forme de structure politique, et pas forcément un monarque.

C'est bien cette situation que décrit Cerialis dans son discours de Trèves lorsqu'il rappelle que la Gaule est soumise aux lois romaines par le droit de la victoire (Tacite, *Histoires*, IV, 74). L'historiographie moderne emploie aussi régulièrement le terme, comme Claude Nicolet qui distingue les recensements civiques des recensements provinciaux, concernant les « sujets » (*L'Inventaire du Monde*, Fayard, 1988, p. 148). Il est aussi utilisé par les traducteurs des auteurs anciens. C'est ainsi que P. Goukowsky le choisit pour traduire le grec *upèkooi* dans le premier livre des *Guerres civiles* d'Appien (XXXIV, 154 - CUF, 2008), à propos de la différence de statut entre Romains et Italiens avant la Guerre Sociale. En fait, il était demandé aux candidats de manier un concept universel et transhistorique pour interroger les réalités de la domination romaine. Le candidat devait donc repérer ce concept à partir des statuts juridiques qui lui sont familiers, tout en ayant conscience des gradations qu'il peut connaître.

La date de 70 av. J.-C. correspond au recensement qui entérine l'accès de tous les Italiens à la citoyenneté romaine (même si les Transpadans devraient attendre 49 av. J.-C.). De ce fait, l'Italie est exclue de la question et l'on peut assimiler les sujets de Rome à toutes les populations dominées par Rome, à des degrés certes divers (du provincial au sujet d'un royaume allié). De même, il faut en exclure les esclaves, objets et non sujets aux yeux du droit romain et propriété privée non de Rome (à l'exception des esclaves publics) mais de leur maître pour la plupart.

Dans le contexte romain, le sujet se définit donc d'abord par son contraire : le citoyen romain. Ce dernier dispose de droits (politiques et civils) et d'une protection contre l'arbitraire des magistrats (aide du tribun de la plèbe). Il est interdit de le torturer et de lui appliquer des peines infâmantes. Dans les provinces, les citoyens ne peuvent être soumis à l'arbitraire des gouverneurs et peuvent en appeler à l'empereur pour être jugé (saint Paul). En ce qui concerne les collectivités, les colonies romaines sont dans le même cas. Non seulement, elles sont peuplées de citoyens romains, mais elles se présentent comme des « projections » de Rome, même si le « droit italique » (assimilation au sol italien) est rarement conféré. Ce rappel définit « en creux » qui peuvent être les sujets dans le monde romain.

En raison de la nature du sujet : l'application d'un concept universel à la réalité romaine, il est nécessaire de consacrer une partie entière à sa définition, qui est autant une réflexion sur les frontières du groupe (I). Puisque la sujétion se traduit concrètement par une série d'exigences du dominant, il convient de les décrire (II) avant de présenter une vision moins univoque, faisant sa place aux initiatives des sujets et donc aux interactions entre les deux partenaires (III).

I. DEFINITION DU SUJET

1) Les frontières floues de la sujétion

Le candidat devait d'abord se demander à quelle catégorie juridique romaine peut correspondre le concept de sujet. Par opposition au statut civique romain, les sujets peuvent être assimilés aux pérégrins, provinciaux non-citoyens totalement soumis à l'*imperium* du gouverneur. Au niveau collectif, les cités pérégrines stipendiaires placées sous la juridiction du gouverneur appartiennent clairement à cette catégorie.

Le cas des cités libres est plus ambigu : comme elles échappent au pouvoir du gouverneur, on pourrait les considérer comme échappant à la sujétion. Mais cette liberté dépendait souvent du bon plaisir de Rome, qui pouvait la révoquer. En ce cas, seules les cités fédérées, dont la liberté et les droits étaient garantis par un traité, seraient à exclure

de la sujétion. Le problème était-il le même pour les cités latines ? Leur organisation les rapprochait du modèle romain mais elles étaient toutefois soumises au gouverneur. Ces distinctions renvoient à la gradation du lien de sujétion, liée à l'évolution des statuts. La promotion ou la sanction d'une cité peut faire fluctuer l'intensité de la sujétion, de même que le passage du royaume client au statut provincial (Cappadoce, Judée, Maurétanie). La situation des notables locaux gratifiés de la citoyenneté romaine semble relever d'une véritable « zone grise » : en droit strict, ce ne sont plus des sujets, mais leur insertion dans une cité pérégrine ou latine les maintient dans un contexte global de sujétion.

2) Soumission au pouvoir discrétionnaire de Rome

L'origine juridique de la sujétion remonte à la *deditio*, la reddition sans condition, reçue par les Romains lors de la conquête. Le vaincu s'en remet à la *fides*, la bonne foi, de Rome, qui a le droit de décider de son sort en toute liberté.

La mise en place de la provincialisation manifeste cette toute puissance de Rome. Elle remanie souvent l'espace par le redécoupage éventuel des territoires des peuples ou des cités (exemple de la Gaule), même si elle ne manifeste pas de volonté délibérée d'effacer le passé. L'emprise sur la population s'opère par l'organisation de recensements provinciaux, menés au moment de la création de la province puis à intervalles réguliers (tous les 15 ans ?).

Le système provincial confère un pouvoir absolu au gouverneur sur les pérégrins, en vertu de son *imperium*, pouvoir de coercition très fort. En matière de procédure judiciaire, la diffusion sous l'Empire de la *cognitio extra ordinem*, concrétise ce pouvoir. En effet, elle laisse toute latitude au gouverneur pour mener le procès.

3) Les marqueurs de la sujétion

Deux pratiques focalisent l'enjeu de la sujétion, mais l'une d'entre elles n'est pas si claire. Comme nous l'avons vu en introduction, la justice oppose concrètement le citoyen romain, protégé par son statut, et le sujet, soumis à l'arbitraire. Le second critère, l'impôt, le *tributum*, apparaît *a priori*, comme un marqueur évident puisque les citoyens romains en sont dispensés depuis 167 (à l'exception de la période du triumvirat). D'un point de vue régional, l'Italie y échappe et le *tributum* devient caractéristique des provinces.

Mais, dans le détail, la situation est plus complexe : le citoyen romain est exempt de la capitation, le *tributum capitis*, mais paie l'impôt foncier, le *tributum solis*, lorsqu'il possède des domaines dans les provinces. Il paie aussi les impôts indirects et Auguste crée une taxe réservée aux citoyens : l'impôt sur les héritages.

4) La question des royaumes clients

Dans ce panorama, la présence des royaumes clients peut être objet de débat. Le souverain porte le titre « d'allié et d'ami du peuple romain » et les fonctionnaires romains n'y lèvent pas d'impôt ni n'y exercent la justice.

Mais ces souverains sont nommés et révoqués à la discrétion de Rome et leurs territoires sont régulièrement remodelés par celle-ci (tétrarchies galates, principautés syriennes). Les royaumes alliés sont susceptibles d'être contrôlés par les gouverneurs des provinces voisines (légalat de Syrie pour la Judée), par la fondation de colonies romaines (en Maurétanie, sous Auguste, par exemple) ou encore par la présence de garnisons dans certains d'entre eux (comme dans celui du Bosphore Cimmérien).

L'exemple d'Hérode puis de ses descendants démontre clairement leur lien de sujétion envers Antoine puis Auguste et les souverains julio-claudiens. Pour le jury, ils faisaient donc partie du sujet ; mais on attendait surtout du candidat qu'il réfléchisse sur le problème, quelle que soit la réponse donnée en définitive.

II. LES EXIGENCES DE ROME

1) L'exigence fondamentale : la loyauté

Dans son exercice quotidien, la sujétion s'exprime par une série de demandes du pouvoir dominant, qui sont en général à l'origine de sa mise en place. Les exigences premières sont la loyauté et l'obéissance, en fait liées à la mission de maintien de l'ordre du gouverneur.

Mais la loyauté s'exprime aussi par des manifestations symboliques : envoi d'ambassades au Sénat ou à l'empereur pour les féliciter d'un heureux événement ; vote de décrets pour remercier les autorités romaines ou célébrer un succès ; construction de monuments ou de statues en l'honneur de l'empereur, d'un prince ou du gouverneur ; mise en place d'un culte, concours ou jeux.

L'époque impériale voit une focalisation sur le culte impérial, conçu comme démonstration de loyauté, bien que le pouvoir impérial ne l'impose pas. Présent dans les cités dès Auguste, il se généralise au niveau provincial d'Auguste à Vespasien.

2) Contribution au fonctionnement de l'Etat romain

Les sujets sont contraints de fournir les moyens financiers et humains nécessaires au fonctionnement de la « machine » impériale, essentiellement les impôts et les soldats. Il y a évidemment un lien fort entre les deux : sous l'Empire, l'armée doit représenter 80 % du budget impérial.

À la fin de la République et à l'époque des guerres civiles, l'impôt régulier est alourdi par des contributions et indemnités diverses (Orient sous Brutus et Cassius). Sous l'Empire, le fonctionnement du *tributum* est plus régulier, ce qui n'empêche pas certaines révoltes à caractère fiscal (Gaule en 21 et 69).

La levée de contributions en nature est assimilable à l'impôt. Il s'agit essentiellement de l'Annone de Rome, qui fonctionne à partir des contributions des sujets. Les dîmes de Sicile et d'Égypte sont fiscalisées, d'autres contributions moins (apport de l'Afrique). Les sujets devaient aussi répondre aux prélèvements alimentaires des garnisons.

Les levées militaires sont plus ambiguës : les légions étant composées de citoyens, elles ne concernent pas les sujets. Ceux-ci figurent dans les corps auxiliaires, levés parmi les pérégrins, représentant la moitié des effectifs sous l'Empire. En théorie, le caractère volontaire du recrutement à partir d'Auguste enlève sa dimension contraignante à la levée, mais, dans la réalité, les enrôlements d'auxiliaires étaient souvent forcés.

3) La contrepartie : une large autonomie

En contrepartie, Rome laisse aux peuples et cités de l'empire une large autonomie. Le principe de base veut que toutes les affaires locales soient laissées au soin des magistrats locaux et que le gouverneur ne traite que les affaires graves (procès capitaux ou dont l'amende est supérieure à 1 000 sesterces). Le résultat aboutit à une large « décentralisation » et une implication forte des élites « sujettes » à la gestion de l'empire. En dépit de la soumission juridique au gouverneur, les cités stipendiaires jouissent d'une marge de manœuvre importante.

Une telle autonomie répond aux intérêts bien compris de Rome. Elle lui permet de laisser aux cités le soin de lever l'impôt sur le terrain et de le rétrocéder ensuite aux publicains sous la République, au procureur sous l'Empire. Ce choix permet une gestion « économique » de l'empire.

4) Romanisation et intégration : des exigences délibérées ?

Ces exigences ont entraîné des transformations majeures chez les sujets de Rome. Les demandes de ravitaillement ont favorisé le développement agricole et commercial et la ponction fiscale la monétarisation de l'économie. Les promotions statutaires ont généralisé le modèle de la cité, qui, elle-même, a stimulé l'urbanisme, l'évergétisme et l'usage du latin. Ces phénomènes ont plus concerné l'Occident que l'Orient, puisque le second connaissait déjà largement le modèle civique et ignora en général le latin.

Ces mutations étaient-elles voulues et attendues par Rome ? En d'autres termes, Rome voulut-elle romaniser et intégrer ses sujets ? La romanisation fait objet d'un débat complexe, mais le consensus existe pour considérer que Rome ne cherchait pas à romaniser ses sujets et que la romanisation a été voulue par les élites locales. L'idée d'une assimilation culturelle, typique des États-nations modernes, est étrangère à l'esprit des empires antiques.

La question de l'intégration, conçue comme civique, appelle une réponse plus complexe. Elle a concerné les collectivités, par la transformation des peuples en cités puis, éventuellement, l'octroi du droit latin (plus rarement du droit romain). Pour les individus, elle s'est traduite par la diffusion de la citoyenneté romaine, soit individuellement, soit automatiquement, par le droit latin ou sa collation aux auxiliaires à leur libération. À l'origine, la demande des élites locales fournit le moteur de cette intégration mais la généralisation de la cité apparaît consciente et systématique à partir d'Auguste. Et le fameux discours de Claude (par ailleurs auteur de la mesure sur les auxiliaires) sur l'entrée des Gaulois au Sénat, livre une véritable réflexion sur le modèle romain d'intégration.

III. LA DIALECTIQUE DES RELATIONS

1) Un empire réactif

La large autonomie laissée aux communautés sujettes leur ouvre un espace important d'initiatives, d'autant plus que le pouvoir romain est peu interventionniste. En dehors des demandes régulières (levées, impôts), l'autorité centrale (Sénat, empereur) prend peu d'initiatives générales concernant l'empire. Il existe peu de sénatus-consultes ou d'édits impériaux à portée générale.

Habituellement, le Sénat ou l'empereur réagissent à la demande d'un individu ou d'une collectivité sur un problème précis. C'est l'Empire réactif théorisé par F. Millar. Le plaignant envoie une doléance (libelle) à laquelle l'empereur répond par un rescrit. L'efficacité de la démarche est souvent tributaire de l'action d'un patron, qui peut être un notable provincial (souvent citoyen romain), inséré dans l'entourage des sénateurs, des *imperatores* républicains puis des empereurs, jouant le rôle de médiateur entre les autorités romaines et les sujets.

Pour les collectivités, la demande est portée par une ambassade (légats) reçue par le Sénat ou l'empereur. Traditionnelle en Orient, cette pratique se répand en Occident sous l'Empire. Le flux grandissant des ambassades vers Rome alourdit le travail du pouvoir central, qui cherche à le limiter par une réglementation plus stricte édictée par Vespasien

(pas plus de trois légats). En raison de son ancienneté, on peut se demander si cette pratique n'est pas un héritage d'une période de relations égalitaires « recyclé » dans un rapport de sujétion.

2) Un faible désir de contrôle

La gestion décentralisée et la faiblesse de l'armature administrative conduisent Rome à peu contrôler la vie de ses sujets. Sur le terrain, c'est le rôle du gouverneur et de ses tournées dans les *conventus* (districts judiciaires) de la province. Il juge alors les causes échappant à la juridiction des magistrats et peut jeter un œil sur les affaires des cités. La documentation papyrologique révèle que le préfet d'Égypte y consacrait quatre mois par an.

La localisation des armées ne le favorise pas non plus, puisqu'elles se fixent peu à peu sur les frontières au début de l'Empire, même si des postes tenus par l'armée peuvent exister à l'intérieur des provinces. L'armée intervient surtout comme une force de répression lors des révoltes (armée du Rhin en Gaule).

En réalité, le soin du contrôle est délégué aux élites locales (citoyennes ou non) gouvernant peuples et cités. Lorsqu'elles se retournent contre Rome, le système est paralysé et la révolte peut éclater. Les limites de cette adhésion sont révélées par les insurrections d'Arminius en 9 ap. J.-C., Florus et Sacrovir en 20, Boudicca en 61, Ciuilis, Sabinus, Classicus et Tutor en 69.

3) Une volonté de communication

Surtout sous l'Empire, le pouvoir romain éprouve le besoin de faire connaître ses décisions dans les provinces par l'affichage de textes officiels sur bronze ou pierre (*Res Gestae*, Sénatus-consulte sur Pison). Ils transmettent aux sujets les grands thèmes du message impérial, associés aux monuments et aux statues.

Cette politique a été qualifiée de « propagande » par l'historiographie des années 1930-1970, expression très critiquée actuellement et souvent considérée comme anachronique. La large diffusion de l'idéologie impériale dans les provinces n'en est pas moins une réalité. L'efficacité de cette diffusion tient en fait au relais assuré par les élites locales, qui s'approprient cette idéologie dans leur intérêt. La majorité des inscriptions et des monuments associés à la « propagande » impériale a été élevée à leur initiative. Elle permet la construction du consensus, tel le culte impérial, occasion d'échanges entre les élites locales et les représentants de Rome.

4) La figure de l'arbitre et du bienfaiteur

Sur le plan idéologique, dans la relation avec les sujets, le pouvoir romain légitime son action par la référence à des figures « positives », mettant à distance ou « camouflant » le rapport de domination. Même en cas de révolte, Rome est consciente des limites d'une riposte exclusivement militaire et cherche à légitimer sa domination par le recours au thème de la *Pax Romana* à partir d'Auguste (discours de Cerialis).

La figure de l'arbitre permet de penser mais aussi de légitimer la fonction gouvernementale. Le Sénat puis l'empereur agissent souvent comme un arbitre tranchant les litiges entre les communautés de l'empire. Cet arbitrage est rendu à la suite de débats entre ambassades devant le Sénat, l'empereur ou le conseil impérial (récit de Philon sur le pogrom d'Alexandrie).

La figure du bienfaiteur (évergète) est reprise de la tradition royale grecque. Elle se traduit par l'octroi de bienfaits divers, matériels (aide pour une construction de monument ou la réparation d'un sinistre) ou statutaires (citoyenneté romaine pour les individus ; liberté, immunité, droit latin ou romain pour les cités).

Conclusion

Le candidat ne devait pas dériver vers une présentation générale du gouvernement de l'empire mais s'interroger sur les enjeux associés à la position de sujétion. Il devait spécialement mettre en valeur deux phénomènes :

a) Le contraste entre un schéma juridique très contraignant et une gestion concrète très libérale, laissant aux sujets une large autonomie et une large initiative. La résolution de cette contradiction tient à la nécessité d'une gestion « économique » d'un immense empire. Le plan proposé ci-dessus est construit sur cette opposition, la deuxième partie faisant le basculement d'un aspect à l'autre.

b) Le rôle de plus en plus important du souverain (au sens étroit de monarque) dans la relation, l'empereur incarnant la domination romaine. Ce second aspect existe en filigrane dans l'ensemble du plan. La révolte d'une partie de la Gaule Belgique à l'avènement de Vespasien témoigne bien de l'affaiblissement, voire de la rupture, du lien de sujétion consécutif à la disparition des Julio-Claudiens.

REMARQUES SUR LES COPIES

Le principal écueil a consisté pour les candidats à ne pas définir assez précisément le concept et à assimiler l'ensemble des habitants du monde romain à des sujets, y compris les citoyens romains.

Une telle confusion pose un grave problème, de nature civique et politique, car la distinction citoyen/sujet représente un point important de la culture et des valeurs républicaines, que les enseignants sont censés transmettre à leurs élèves. De tout évidence, le caractère universel du concept, qui ne faisait pas appel à une connaissance spécifique du programme d'histoire ancienne, a désorienté les candidats. Ils ont en effet tendance à cloisonner leurs connaissances et n'ont pas l'habitude de faire appel à des concepts vus dans d'autres périodes pour réfléchir sur l'Antiquité. En l'espèce, peu d'entre eux ont mobilisé des acquis d'histoire moderne. Il faut rappeler que la culture historique d'un professeur forme un tout.

Par rapport au programme précis d'histoire ancienne, cette assimilation est difficile à admettre, dans la mesure où, souvent, les candidats qui confondaient sujets et citoyens romains, mentionnaient la Guerre Sociale dans leur copie. Or, ce conflit (antérieur au début du programme) a précisément pour origine la différence de statut entre les citoyens romains et les Italiens qui aspirent à le devenir. Sous la plume de certains candidats, même les sénateurs et les chevaliers sont des sujets, Rome ne pouvant que renvoyer à l'empereur, quitte à négliger la période républicaine dans la dissertation. De fait, les candidats qui ont pensé à justifier ce choix (ils ont été minoritaires) ont invoqué l'instauration du régime impérial, qui aurait transformé les citoyens en sujets. La formulation du sujet de la dissertation interdisait une telle interprétation, puisqu'il fallait réfléchir sur « Rome et ses sujets », et non sur « L'empereur et ses sujets ». En l'occurrence, l'expression célèbre *Le Sénat et le peuple romain* exprime parfaitement ce qu'il fallait entendre par Rome dans l'intitulé.

Sur le fond, cette interprétation négligeait aussi les acquis de l'historiographie récente, qui a insisté sur la persistance des valeurs et de la culture civiques au début de l'Empire. Il était néanmoins possible d'envisager qu'à la fin de la période, même les citoyens romains se trouvaient placés dans un rapport de sujétion au prince. Mais, en ce cas, il fallait faire un plan focalisé sur les mutations de la citoyenneté romaine et sa possible dégradation au cours de la période, ce qu'aucun candidat n'a fait ; ce n'était pas, de toute façon, le sujet proposé.

En se référant à une définition beaucoup trop générale des sujets de Rome, de nombreux candidats ont présenté une histoire politique générale du monde romain, en s'égarant dans des digressions sur les conquêtes, l'urbanisme de la Rome impériale ou encore les relations entre le prince, le Sénat et l'ordre équestre. Même des thèmes compris dans le sujet étaient souvent abordés pour eux-mêmes et non dans la logique d'une réflexion sur la sujétion : il en a été souvent ainsi des structures administratives et de la hiérarchie des cités. De même, les enjeux de la romanisation et de l'intégration ont souvent été présentés comme des évidences, alors qu'il fallait se demander si les exigences romaines de sujétion les avaient consciemment prévues.

Cette impression est renforcée par le recours fréquent à un plan chronologique souvent inadapté. Un tel plan pouvait être envisagé, car les règnes d'Auguste et de Claude peuvent être considérés comme des césures significatives, le premier pour les pratiques de légitimation et de communication, le second pour la conscience des effets en termes de romanisation et d'intégration. Mais si l'importance du règne d'Auguste est en général soulignée, le tournant claudien est peu souvent mis en valeur et beaucoup de copies ont « sauté » directement d'Auguste à la guerre civile de 68. Mais le problème d'un plan chronologique, même pertinent, est de sous-estimer les phénomènes de longue durée. C'est pourquoi le thème de la dernière partie sur la « dialectique des rapports », dialogue et interactions, a été le plus délaissé par les candidats.

En ce qui concerne la carte, elle a été remplie par une toute petite minorité de candidats (moins de 10 %), en général de façon peu satisfaisante. Les candidats se sont en général contentés de dresser une carte administrative du monde romain à une certaine époque, rajoutant parfois quelques éléments plus problématisés comme les lieux des révoltes. Il aurait fallu cartographier des phénomènes ou des exemples analysés dans les copies pour leur donner une dimension à la fois spatiale et dynamique, comme la localisation des légions (pour le débat sur le contrôle), l'emplacement d'un certain nombre de centres du culte impérial (en raison de son rôle dans l'expression de la loyauté) ou l'itinéraire d'une ambassade (pour illustrer l'empire réactif).

Christophe BADEL et Pierre COSME

SECONDE DISSERTATION D'HISTOIRE

SAVANTS ET TECHNICIENS DANS LA CITE *

* Question d'histoire moderne inscrite au programme : « Sciences, techniques, pouvoirs et sociétés du XVI^e siècle au XVIII^e siècle (période de la Révolution française exclue) en Angleterre, France, Pays-Bas/Provinces Unies et péninsule italienne ».

INTRODUCTION

Historiographie

Une perspective d'ensemble et une perspective ciblée :

- une perspective d'ensemble : les *social studies of science*, Steven Shapin et Simon Schaffer, *Le Léviathan et la pompe à air. Hobbes et Boyle entre Science et Politique* (1985/1995) ; rôle du politique dans la production des savoirs scientifiques et techniques, dans la construction de l'identité sociale des savants et des techniciens et dans la contribution à leurs moyens d'existence ; co-construction des savoirs et du Politique. Deux autres titres sont à mobiliser en complément : Hélène Vérin, *La Gloire des ingénieurs* (1993) et Roger Hahn, *L'Anatomie d'une institution scientifique. L'Académie des sciences de Paris, 1666-1803* (1971/1993) ;

- une perspective ciblée : les lieux de savoir, avec référence à Christian Jacob ; le rôle des conditions concrètes de production des savoirs, toujours inscrits dans des sites, des localités, des dispositifs (malgré les revendications d'universalité). Les villes sont directement concernées (observatoires, académies, salons, ateliers, arsenaux etc.) comme l'a montré Stéphane Van Damme, avec un prolongement dans la notion de « *trading zones* » de Pamela O. Long : les lieux de savoir en ville peuvent être vus comme des lieux de mixité des savoirs théoriques et pratiques. Bien entendu, il s'agit de problématiser et non pas de se limiter au simple descriptif des sites concernés.

Le contexte

À compter du xv^e siècle, avec le renouveau urbain (fin des grandes crises) de l'Italie du Nord et des Flandres), une forte demande publique émerge pour des équipements, des réalisations de prestige, des constructions défensives. Le pouvoir politique urbain, qui est aussi le pouvoir princier, ainsi dans les cités-États d'Italie du Nord, a besoin des compétences scientifiques et techniques et participe du processus de distinction de nouvelles élites. En parallèle, la ville devient un théâtre des techniques et la présence des celles-ci dans le discours sur la ville s'affirme aux côtés d'autres systèmes de référence. Les mobilités des savants et des techniciens au sein de réseaux urbains, et entre les cours aussi, contribuent à la diffusion de ce modèle de gestion locale (Vésale, Léonard de Vinci). La curialisation des sciences (patronage, culture de la curiosité) sous-tend l'essor des institutions savantes et la promotion de la science utile (Bacon). À partir des années 1660, l'affirmation des villes capitales devient cruciale ; l'intensification des politiques de l'État central en ville restructure les sociabilités savantes et techniciennes en même temps qu'un espace public des sciences et des techniques se constitue, parfois de manière autonome ou conflictuelle par rapports aux instances légitimes. La demande publique croissante, l'essor des consommations culturelles, de la presse favorisent la naissance de cet espace public des sciences et des techniques et des jeux d'échelle (essaimage local, villes de taille moyenne, académies de province, etc.). Plus largement et sur la longue durée, des grandes tendances se dessinent : la capitalisation de savoirs en lien avec les circulations de produits qui favorise les ports (voir Harold J. Cook, « Amsterdam, entrepôt des savoirs au xvii^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2008, n° 55-2, p. 19-42 ; Samir Boumediene, *La colonisation du savoir. Une histoire des plantes médicinales du Nouveau Monde (1492-1750)*, Les Éditions des Mondes à Faire, 2016), l'innovation portée par les politiques urbaines, le foisonnement des lieux urbains de la

diffusion et de transmission des savoirs (des écoles des artilleurs de Venise jusqu'à l'école de Marine de Duhamel du Monceau).

Analyse du sujet et proposition de plan

La cité est un espace urbain investi par le Politique (institutions locales, institutions centrales) et les acteurs sociaux, une interface des pouvoirs et des sociétés.

Remarque : il s'agit des relations avec le Politique et le Social dans la mesure où ces relations influent sur les savoirs et sur l'identité des savants et des techniciens. On admet que le rapport plus large du Politique aux savoirs soit envisagé au-delà de la ville, car le terme de « cité » renvoie à la sphère politique, ainsi donc aux relations au pouvoir central et à ses besoins, mais c'est une limite du sujet. Il ne s'agit pas de traiter des liens entre les savoirs scientifiques et techniques et le pouvoir central, sauf dans le cas où l'État a investi l'espace urbain.

L'échelle locale est propice pour lire les phénomènes de co-construction des savoirs et des pouvoirs. Bert de Munck et Karel Davids, dans *Innovation and creativity in Late Medieval and Early Modern European cities* (2014), évoquent les « *middle level institutions* » pour expliquer l'inventivité dans les villes d'Italie du Nord, des Pays-Bas espagnols et des Provinces-Unies (pour Karel Davids, dans *The Rise and Decline of Dutch Technological Leadership*, 2008, les marchés sont alors peu déterminants dans l'innovation, au contraire des « *non-market institutions* »).

Enfin, les acteurs, savants et techniciens. La première catégorie est à envisager de manière large, et comprend aussi bien des alchimistes que des académiciens ; il faut mettre en valeur la diversité des expériences, qu'il s'agisse des universités et des collèges, lieux traditionnels d'érudition en profond remaniement ou de l'émergence de lieux nouveaux (académies, jardins, laboratoires) ; le contexte est celui de la refondation des pratiques au sein de la philosophie naturelle (observation, expérimentation, collecte). Le terme de « techniciens » est encore plus polysémique et recouvre diverses figures : l'ingénieur, l'expert au service des pouvoirs, les artisans qualifiés, les inventeurs, les « artistes » (« art » devant être compris comme méthode). On doit valoriser l'idée de porosité des frontières et insister sur les individus producteurs de savoir (et non pas les sciences et les techniques de manière désincarnée) ; la dimension biographique fait partie du sujet.

Les questions dont relève le sujet sont les suivantes : en quoi les relations à la cité construisent-elles l'identité, le rôle social, la légitimité, et les savoirs des savants et des techniciens ? En quoi ces derniers construisent-ils le pouvoir politique ? En somme, la problématique consiste à mettre en valeur et à analyser de manière diachronique le processus de co-construction des savants et techniciens et de la cité, à partir des acteurs.

On peut donc proposer le plan suivant :

I - Savants, techniciens dans les cités-États xvi^e-xvii^e siècles

II - Les villes, lieu de patronage étatique des sciences et des techniques au xvii^e siècle

III - La cité, espace public des sciences et des techniques aux xvii^e et xviii^e siècles

I - Savants, techniciens dans les cités-États xvi^e-xvii^e siècles

Dans *Le technicien dans la cité en Europe occidentale, 1250-1650* (EFR, 2004) Mathieu Arnoux et Pierre Monnet soulignaient une inflexion majeure à la fin du Moyen Âge : la légitimation croissante cherchée par les pouvoirs urbains dans les réalisations techniques. Cet intérêt fait sortir les techniciens de l'ombre, ce qui s'accompagne de la production de

nombreux textes, permettant – fait nouveau – d'identifier ces acteurs. La dynamique implique aussi bien les savants, tant ceux-ci sont valorisés pour les vertus pratiques de leur science, ce qui sous-tend l'essor de nouveaux lieux de savoir en ville.

1) « La gloire des ingénieurs » (Hélène Vérin, 1993)

Au XVI^e siècle, s'accroît la reconnaissance de la figure sociale de l'ingénieur en lien avec la demande publique des cités-États d'Italie du Nord. C'est ce qu'avait mis en lumière Bertrand Gille, en 1964, dans *Les ingénieurs de la Renaissance* : l'essor des sciences du génie passe par des conditions concrètes, sociales et économiques ; celles-ci assurent la naissance d'une communauté professionnelle sur plusieurs générations (Paolo Galuzzi, *Les ingénieurs de la Renaissance, de Brunelleschi à Léonard de Vinci*, Florence, 1995). Un milieu d'experts mécaniciens chargés de faire des essais, des expériences, de négocier l'utilité et la valeur de dispositifs techniques s'affirme ainsi auprès des villes et des princes.

Il y a trois registres d'intervention : édilité, prestige, militarisation, parmi lesquels un au moins devait être traité.

a) Édilité : l'hydraulique urbaine

Le développement des villes pose le problème de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des déchets. L'hydraulique est centrale dans la culture technique de la Renaissance, et signe la naissance d'une pensée de l'espace en termes de flux, que ce soit à l'échelle des édifices princiers ou bien des villes elles-mêmes. Dans les villes italiennes, d'importants chantiers sont entrepris en ce sens depuis le XV^e siècle (Taccola à Sienne), ainsi que de nombreux travaux d'aménagements péri-urbains, tels que les assèchements de marais (Léonard de Vinci et les marais pontins, au sud de Rome) mais également l'aménagement de voies navigables, essentiel tant pour le commerce que pour les grands projets urbanistiques (travaux de Léonard sur le réseau de Florence, sur l'Arno, et autour de Milan, sur l'Adda, la Martesana). L'enjeu est la puissance des États-villes sur leur territoire environnant ; cet essor urbain est aussi hautement concurrentiel.

b) Prestige

Les rivalités de prestige s'expriment dans l'émulation architecturale depuis la fin du Moyen Âge (Patrick Boucheron, *Le Pouvoir de bâtir. Urbanisme et politique édilitaire à Milan, XIV^e-XV^e siècles*, École française de Rome, 1998) : les villes lancent de grandes constructions civiles (cathédrales, palais, canaux, barrages) et ces chantiers réclament des engins de levage et des dispositifs pour acheminer la pierre et le bois de charpente. Au XVI^e siècle, l'essor de la vie curiale favorise celui des jardins princiers, censés mettre en scène la domination princière par un paysage artificialisé (Tivoli, la Florence des Médicis, Pratolino, François 1^{er} de Médicis *dux mechanicus*, Bernardo Buontalenti et le fontainier Tomasso Francini, l'hydraulique princière).

c) Les rivalités militaires

Elles se manifestent par des guerres incessantes entre princes (*condottiere*). C'est le contexte de la « révolution militaire ». Les « fortificateurs » italiens sont partout demandés en Europe et ils diffusent le « tracé italien », sorte de « consultants internationaux en technologie qui vont de cour en cour, de chantier en chantier » (Robert Halleux, cité par Sébastien Pautet, « Les ingénieurs à l'époque moderne », dans Liliane Hilaire-Pérez, Fabien Simon, Marie Thébaud-Sorger (dir.), *L'Europe des sciences et des techniques. Un dialogue des savoirs, XV^e-XVIII^e siècle*, PUR, 2016, p. 111-121). On peut prendre l'exemple, donné par P. Briost, du « fortificateur » Fusto Castriotto (1510-1563), capitaine-ingénieur sous les ordres du duc d'Urbino puis du vice-roi de Naples, qui construit des forteresses

bastionnées pour la curie pontificale et organise des sièges ; il est remarqué par le roi de France Henri II, le suit lors de sièges (St-Quentin, Thionville, Calais) et devient ingénieur général des armées françaises ; il écrit le *Delle Fortificatione delle Città*.

En conséquence adviennent non seulement une reconnaissance sociale et l'affirmation de la figure polyvalente de l'ingénieur, artiste-ingénieur, mais aussi une place nouvelle faite aux capacités de l'esprit humain, au génie, à l'*ingenium*, à l'intelligence technique, en somme le génie comme un art libéral (H. Vérin). Cela se marque par les liens aux milieux humanistes et par une production lettrée. Cette valorisation de l'intelligence technique s'accompagne d'une reconnaissance des inventeurs.

2) Les politiques d'innovation municipales (innover dans la cité)

Pamela O. Long, dans *Openness, Secrecy, Authorship: Technical Arts and the Culture of Knowledge from Antiquity to the Renaissance* (2003) montre, à la fois, la valorisation des savoirs techniques dans le contexte de l'essor urbain médiéval et la réalisation d'un idéal d'ouverture des savoirs (*openness of knowledge*), qui repose sur trois vecteurs : l'essor de la littérature technique, les politiques de diffusion des inventions et les mobilités d'artisans, essentielles à un moment où les savoirs sont souvent tacites. Karel Davids et Bert de Munck, dans *Innovation and Creativity in Late Medieval and Early Modern European Cities* (2014), mettent en valeur le rôle des villes comme foyers d'innovation, notamment à travers la dimension institutionnelle (ressources multiples pour les inventeurs comme l'appui de corps de métiers). De fait, toutes les législations en matière de droit de l'inventeur ont un ancêtre commun, l'Italie du xv^e siècle où Venise, en 1474, formule pour la première fois un statut des inventeurs autorisant un monopole d'exploitation par lettres patentes. C'est ce modèle urbain qui est ensuite adopté par des États centralisés au xvi^e siècle, en Europe.

a) Le creuset italien

Les monopoles aux inventeurs apparaissent dans diverses cités-États d'Italie du Nord au xv^e siècle. Plusieurs facteurs entrent en jeu (désir de distinction et d'appropriation privée de techniciens inventifs, politique des villes d'attirer des étrangers qualifiés). Le droit de 1474 conjugue les intérêts de la ville, les exigences humanistes de diffusion des savoirs et le désir de profit et de gloire des inventeurs. Ainsi, l'on doit souligner la forte territorialité de la notion d'invention. Carlo Marco Belfanti a montré que les privilèges doivent attirer les techniciens innovants, et que leurs savoir-faire sont ensuite adoptés et transmis par les corporations. Corporations et privilèges participent d'une même politique, l'acclimatation de nouveautés et la gestion des migrations qualifiées par les cités-États.

b) La diffusion du modèle italien au xvi^e siècle

Ce droit est vite adopté dans un contexte où se mêlent l'humanisme, les besoins des États-nations et le mercantilisme.

En France, les initiatives sont d'abord urbaines. En 1536, Etienne Turquetti obtient de la ville de Lyon un privilège pour procédé de soierie, plus des exemptions fiscales et il devient membre de la communauté des velours. Mais l'État central affirme aussi son ambition technologique. Aux Provinces-Unies, la dimension urbaine et locale de la gestion de l'innovation est liée à la décentralisation des pouvoirs, ainsi qu'à une mixité des soutiens. Karel Davids, dans *The Rise and Decline, op cit.*, explique l'inventivité hollandaise par l'octroi de privilèges exclusifs et par le soutien d'un réseau d'institutions (corporations, c'est-à-dire guildes, autorités municipales, provinciales, amirautés, bureaux de l'armée, VOC c'est-à-dire Compagnie néerlandaise des Indes orientales) qui accordent

divers soutiens : gratifications, pensions, charges, droits civiques et honneurs (anoblissement). Les Pays-Bas espagnols adoptent le droit italien vers 1550, sous l'égide de Charles Quint et Philippe II. Après la Révolte, la procédure se décentralise : les États généraux puis provinciaux, gèrent les privilèges, surtout la Hollande ; les villes peuvent aussi en octroyer (machine hydraulique de Simon Stevin patentée à Delft en 1586 ; le maire, Johan de Groote, partenaire du *patent*). D'autre part, les alternatives aux *patents* sont développées : financements, exemptions fiscales, prêts. Le rôle des villes est majeur : les plus grands centres (Amsterdam, Leyde, Haarlem, Gouda, Delft, Rotterdam) accordent des facilités à 300 inventeurs entre 1575 et 1795. Pour Karel Davids, c'est la clé de l'inventivité hollandaise. À cette offre politique et institutionnelle des cités en faveur des ingénieurs et des inventeurs, s'ajoute l'offre de savoir, les villes comme lieux de savoir.

3) Savants et lieux de savoir

a) De nouveaux lieux de savoir

Au xv^e siècle, s'opèrent à la fois une critique des universités et de la scolastique, et le développement d'autres lieux de savoirs, en lien avec la République des Lettres : cercles humanistes, ateliers d'imprimerie, premières bibliothèques savantes princières (Montefeltre à Urbino, Cosme l'Ancien puis Laurent de Médicis à Florence), premières académies italiennes « anti-scolastiques », ouvertes au platonisme, à l'hermétisme, à la magie (Florence, Careggi, 1460, Académie des secrets à Naples, 1560). Redécouvertes et découvertes stimulent la volonté autoptique, celle de réaliser un inventaire du monde et l'esprit de curiosité (Krzysztof Pomian) : ouvertures de jardins botaniques (le premier à Pise, 1543), création de collections de *naturalia et artificialia*. Les cabinets privés de curiosité (xv^e-xvi^e siècles) sont emblématiques de la nouvelle culture savante, des lieux de sociabilité mondaine, mais aussi de savoir, de travail, de recherche scientifique (Paula Findlen, *Possessing Nature: Museums, Collecting and Scientific Culture in Early Modern Italy*, Berkeley, University of California Press, 1994), d'échanges savants (cabinet d'Ulisse Alrovandi, médecin de Bologne, dit « microcosme » ou Ferrante Imperato, apothicaire napolitain). À la fin du xvi^e siècle, se développent des cabinets au Nord de l'Europe (Provinces Unies). En lien avec le déclin relatif et la critique des universités et de leur enseignement scolastique, d'autres lieux de savoirs et d'enseignements apparaissent : ainsi, en 1530, le Collège Royal à Paris (enseignements non dispensés par les universités) ou en 1626 le Jardin du roi, où certains savants commencent à dispenser des cours (botanique, médecine, chimie) ou bien encore, en 1597, le Gresham College à Londres. On assiste également au développement massif des collèges jésuites (premier à Messine 1548, puis Collège de Rome) où sont dispensés des enseignements scientifiques (mathématiques) articulés sur des observations et des expériences. Ils connaissent un grand succès et se multiplient rapidement dans les villes, car ils proposent une sorte de compromis avec la tradition aristotélécienne et surtout car leurs enseignements sont en adéquation avec les besoins de la société urbaine (formation des ingénieurs). Les universités ne sont pas toujours en dehors de cette rénovation des savoirs, au contraire.

b) Les universités et les savoirs nouveaux

Ainsi l'université de Padoue enseigne-t-elle un aristotélisme rénové. Sa faculté de médecine en est un exemple, avec les enseignements de Vésale (Louvain, Paris, Padoue) qui prend ses distances vis-à-vis de la tradition galénique, avec l'ouverture d'un jardin botanique (1545), celle d'un théâtre d'anatomie (premier 1585 ; second : 1595) où sont réalisées des dissections publiques devant un auditoire élargi. Ces dissections, tels de

véritables spectacles, constituent un temps fort de la vie de la cité, contribuent à son identité, sinon à sa gloire. De même, à l'université de Leyde créée en 1575, sont aménagés un jardin botanique (1593), un cabinet de curiosités, un théâtre anatomique (1593). Mieux, à Leyde, la demande publique conforme les savoirs en lien avec les besoins militaires de la République : la première école d'ingénieurs d'Europe est créée par S. Stevin en 1600. Leonard fait son apprentissage à Florence chez le peintre Verrocchio ; cela lui permet aussi d'observer les grues du chantier du Dôme, mais il rencontre également le spécialiste byzantin d'Aristote à l'université de Florence, Argiropoulo ; il fréquente des humanistes, le mathématicien Toscanelli, et se constitue une bibliothèque contenant la première version imprimée en italien de *L'Histoire naturelle* de Pline.

Dans les cités italiennes, les savoirs antiques sont peu à peu intégrés, des passeurs (comme Toscanelli à Florence) permettent à ceux qui ne parlent ni latin ni grec d'assimiler l'héritage ; les humanistes et les mécaniciens se rencontrent. Les villes concentrent les savoirs. Pour Harold J. Cook, dans « Amsterdam, entrepôt des savoirs au XVII^e siècle » (*RHMC*, 208) et Lissa Roberts, dans ses travaux sur les « centres d'accumulation », l'accumulation sur le territoire urbain d'informations sur le monde naturel (culture marchande) promeut l'histoire naturelle et la médecine : cabinets de curiosité, développement apothicairerie, jardins botaniques, goût public des dissections anatomiques. L'apothicaire Jan Jacob Swammerdam, dont la boutique est située tout près des quais de la compagnie des Indes, crée la collection *naturalia* dans sa boutique et un cabinet de curiosité au-dessus. La peinture hollandaise du siècle d'Or représente en pleine lumière différents savants, leurs gestes et leurs instruments (Rembrandt, *Leçon d'anatomie*, 1632 ; Vermeer, *Le géographe*, *L'astronome*, 1668-1669) et atteste la reconnaissance de la figure sociale des savants dans les cités.

La demande des cités-États vis-à-vis des ingénieurs (polyvalents) et des inventeurs favorise leur promotion. L'offre urbaine en termes d'équipements culturels et de renouvellement des savoirs scientifiques contribue à la promotion d'un milieu hybride de savants-praticiens. Le mouvement de curialisation qui se dessine instaure une tension entre hybridité et spécialisation.

II - Les villes, lieu de patronage étatique des sciences et des techniques au XVII^e siècle

Depuis la Renaissance et plus encore au XVII^e siècle, les États appuient leur prestige sur le patronage, qu'il s'agisse de sciences, de techniques ou de beaux-arts. La reconnaissance sociale du savant, de l'ingénieur, de l'artiste, passe par le mécénat. Le poids du patronage scientifique a été mis en valeur par Mario Biagioli dans *Galilée homme de cour* (1993), où sont analysées les relations entre le savant et Cosme de Médicis. Le patronage est une relation interpersonnelle entre le prince et son client. Deborah Harkness dans *The Jewel House* (2007) puis Aurélien Ruellet dans *La Maison de Salomon* (2016) ont insisté sur le patronage étatique, entre des administrations et des individus et non entre le prince et les clients. Il est nécessaire de souligner cette inflexion, car elle sous-tend une tendance à la spécialisation des experts.

1) Villes et curialisation des sciences

a) *Aux XVI^e-XVII^e siècles : développement d'un mécénat scientifique.*

Par le système du patronage scientifique (relation asymétrique entre deux individus aux ressources inégales), la science est mise au service du Prince. Ce mécénat démarre très

tôt en Italie, en particulier dans la Florence des Médicis (jardin botanique, laboratoire...). L'exemple incontournable est celui de Galilée étudié par Mario Biagioli (*op. cit.*, 1993) : astres médicéens, lunette, « mathématicien et philosophe du grand-duc de Toscane ». De même en Angleterre, de nombreux savants sont inscrits dans une relation patronage-domesticité (A. Ruellet), souvent précepteurs (arithmétique, géométrie, astronomie), parfois chapelains. Figure de Lord Arundel. Bénéfices « partagés » : construction du prestige contre possibilité de mener ses travaux.

b) Au début du XVII^e siècle, des cercles savants se forment.

À Paris, se forment des cercles privés d'hommes de science, s'instaure une « vie académique » selon un modèle « éclaté » (Simone Mazauric), avec des formules variables, certaines privées, d'autres publiques (cabinet des frères Dupuy 1617, Bureau d'adresses de Théophraste Renaudot 1632, Académie du père Mersenne 1635, Académie Bourdelot 1640, Académie de Montmor 1657). Ce milieu a vocation à favoriser les débats, les échanges, loin des universités et à faire circuler les informations. La science est un loisir de lettrés et d'érudits, d'où le respect des règles de civilité. À Londres et autres villes anglaises, formation de différents groupes ou nébuleuses, plus ou moins pérennes (Guerre civile) : Collège Gresham (1597 au cœur de la City,) qui fonctionne comme un centre de recherche et héberge certains savants, leur permettant de réaliser travaux et expériences ; cercles de Hartlib, de Wilkins, de Haak, etc., collège invisible formé de savants autour de R. Boyle.

Des mondes urbains savants émergent, des « cités des sciences », selon Stéphane Van Damme. On peut prendre de l'exemple de Rome : le monde savant romain est multipolaire, reposant sur une pluralité de structures de patronage aristocratique, les cours des cardinaux, le collège romain des Jésuites, la bibliothèque Vaticane. Ce sont des espaces de sociabilité intellectuelle et mondaine, qui permettent une accumulation de richesses matérielles et immatérielles. Les savoirs construisent les lieux (Christian Jacob). En France, le binôme Paris/Versailles permet d'observer la « curialisation » des sciences, même si on est là dans une acception du terme de cité qui est à la limite du sujet. Versailles est un lieu d'application et d'expérimentations. Les exemples sont multiples : les Écuries royales sont un lieu de développement de l'hippiatrie, la ménagerie de Versailles (1663) une ressource pour les observations des naturalistes. On peut évoquer aussi les aménagements hydrauliques (Raphaël Morera, « La machine du Roi-Soleil », 2006, dans Giorgia SANTANGELO (dir.), *Les maîtres de l'eau d'Archimède à la machine de Marly*, Marly-le-Roi, Louveciennes, Musée promenade de Marly-le-Roi, Versailles, Artlys, p. 58-79) et les jardins enjeux de prestige pour Louis XIV. Avec l'aménagement de la machine de Marly (solution mécanique et non gravitaire), dans lequel jouent les stratégies de patronage, Versailles et Marly deviennent un chantier, un laboratoire hydraulique pendant trente ans.

2) Les villes capitales, des « trading zones »

Le *spatial turn* en histoire des savoirs a promu la notion de lieu de savoir, mettant en valeur les conditions concrètes d'élaboration des savoirs ; les lieux de la pratique comme les tavernes et chantiers ont reçu une attention particulière (P. Briost, « Écoles, librairies, tavernes, arsenaux : les lieux de sociabilité des mathématiciens anglais aux XVI^e et XVII^e siècles », 1997). La notion de lieux de savoir rencontre ainsi celle de *trading zone* : alors que pour Pamela H. Smith et Steven Shapin, la science expérimentale au XVII^e siècle, bien que fondée sur l'instrumentation, a mis de plus en plus à distance l'apport des artisans

(« *invisible technician* »), pour Pamela O. Long et Lissa Roberts, ce clivage n'a pas empêché les contacts, dans des lieux spécifiques, mines, arsenaux, chantiers, appelés « *trading zones* », sous les auspices des États, jusqu'au XVIII^e siècle. Une mixité des savoirs prend place sous l'impulsion du Politique (arsenaux, mines, manufactures).

Trois exemples pouvaient illustrer cette thématique ; l'un au moins devait apparaître.

a) *Les arsenaux : Venise / Galilée ingénieur*

Les arsenaux sont des hauts lieux d'expérimentation, sur la balistique, l'artillerie, la fonte de canons, les fortifications et les navires. Pour Simon Schaffer, il faut prendre au sérieux le rôle des arsenaux dans les recherches physiques et mathématiques. Les charpentiers sont habitués aux plans, aux modèles, aux conversions d'échelles. L'exemple clé est l'Arsenal de Venise. Le Sénat encourage l'innovation depuis le XV^e siècle, de la part de praticiens et de savants, dont Galilée (1564-1642), professeur de mathématiques à Padoue en 1592. Les visites de Galilée à l'Arsenal entre 1593 et 1610 sont un classique de l'historiographie (E. Zilsel, Matteo Valleriani). Son orientation militaire est alors dominante (galères). Les visites à l'Arsenal sont restituées dans un *Discours des deux nouvelles sciences* (1638). Galilée savant, est aussi bien un ingénieur, formé au contact des ouvriers et des commissaires de la marine (M. Valleriani). Cette mixité des savoirs fait le succès des arsenaux londoniens aussi.

b) *Londres investi par la recherche militaire*

Aurélien Ruellet, « La Tour de Londres, au XVII^e siècle, un lieu de savoir », dans « L'Europe Technicienne, XV^e- XVIII^e siècle », *Artefact*, n° 4, 2016, p. 249-258 : dès le règne de Jacques 1^{er}, la monarchie entretient plusieurs sites de recherche technique, en lien étroit avec les préoccupations militaires. À la fin du Moyen Âge, la Tour s'affirme comme arsenal (entretien et réparation des armes du souverain) ; extension des locaux XVI^e- XVII^e siècles avec le siège de la Monnaie mais aussi une prison, une ménagerie, les archives gouvernementales, l'Armurerie et les bijoux de la Couronne. C'est le lieu où se déroulent de nombreuses carrières techniques : ingénieurs, artilleurs, mécaniciens ou nobles cultivant les sciences peuvent s'y côtoyer. Cette coprésence permet d'illustrer le rôle des effets de lieu dans la fabrication d'une culture scientifique et technique. La Tour s'étend à la maison des *Minories*, entrepôt, arsenal et autre site de recherche. Ce sont des lieux d'expérimentation (ingénieur de l'Artillerie, Cornelis Drebbel, Abraham Kuffler et Arnold Rotsipen...). Un troisième site apparaît vers 1630 : Vauxhall, faubourg à l'ouest de Londres (arsenal, fonderie, Gaspar Calthoff, Edward Somerset, un « complexe ») ; le Parlement en 1645 n'exige pas sa reconversion.

c) *Paris investi par la demande civile de la monarchie*

Le règne de Henri IV est marqué par la mise en place d'un patronage étatique sous la houlette de Sully, qui envisage un cabinet de machines et accorde des charges à des techniciens, tel le surintendant des bâtiments, Jean de Fourcy, qui inclut le Jardin du roi et l'autorité sur les chantiers royaux, les manufactures, les artisans privilégiés et des édifices comme la pompe de la Samaritaine. Le début du XVII^e siècle est une période de recrutement de techniciens, ingénieurs, ouvriers suivant la cour et surtout hydrauliciens (le Flamand Jean Lintlaër et la pompe de la Samaritaine, au Pont-Neuf, en 1608 ; l'aqueduc de Marie de Médicis, Denis Jolly, Jacques de Manse et les pompes du pont Notre-Dame). Cette demande curiale repose aussi sur le recrutement d'artisans du luxe qui bénéficient à Paris du statut d'ouvriers suivant la cour depuis 1465 ; en 1608, certains sont installés dans la Grande Galerie du Louvre, d'autres au cabinet d'armes de Louis XIII. La pratique

perdre au XVIII^e siècle et s'élargit à d'autres sites, comme l'Hôpital des Quinze-Vingts, haut-lieu de l'innovation et des transferts avec l'Angleterre.

d) *On peut étendre le thème aux festivités princières.*

Faste de cour des Este à Ferrare et des Médicis ; Florence et le tournoi *Temple amour* 1565 dans jardin Castello (forteresse) décor montagne, assaut temple mais pièges et effets spéciaux comme feux d'artifice ; naumachies voir mariage Ferdinand 1^{er} de Médicis et Christine de Lorraine 1589 au palais Pitti. Léonard de Vinci et les Sforza (machine planétaire 1489 ; 1496, *mandorla*—amande pour la comédie *La Danae* de Baldassare Taccone, jouée dans le palais milanais de Giovan Francesco Sanseverino). Viktoria Tkaczyk, « L'École d'ingénierie scénique de Giulio Parigi, 1608-1680 », *Artefact*, n° 4, 2016, p. 99-117 : ingénieurs curiaux ; Giulio Parigi (1571-1635) promoteur d'inventions en scénographie, introduit des machines volantes, académie des arts en 1597 où mathématiques euclidiennes, génie mécanique, peinture, architecture civile et militaire. France : François 1^{er}, Louis XIII : 1612 : met tous les arts au service de la propagande royale lors du Grand Carrousel de la Place royale. Les entrées de ville mobilisent une multiplicité de compétences : en 1598, le conseil de la ville de Pesaro sollicite le mathématicien Guidobaldo del Monte afin de construire une architecture éphémère pour le passage du Pape Clément VIII, qu'il réalise avec une équipe de charpentiers, sculpteurs, peintres et artificiers. Les feux d'artifice accompagnent la célébration des événements politiques. En transformant l'espace de la ville en une scène festive, les artificiers font la démonstration de leur pouvoir sur les éléments.

3) Les académies et l'institutionnalisation des savoirs

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, on assiste à un processus d'institutionnalisation des savoirs, avec une localisation urbaine des académies. Le mouvement est initié en Italie et se rattache plus ou moins au patronage princier ; il s'agit de trouver la bonne distance par rapport au politique. Différents modèles de fonctionnement sont identifiables selon les états, qui illustrent des co-constructions différenciées entre politique et savants. Voir Mario Biagioli, « Le prince et les savants : la civilité scientifique au 17^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 1995.

a) *Italie et Angleterre.*

Après l'Académie des Lynx à Rome (1603-1630) dont l'existence est éphémère, l'Académie du Cimento est créée par Léopold de Médicis en 1657. Les séances sont convoquées par Léopold, les travaux ont lieu au Palais Pitti, Florence : c'est le prince qui organise le travail et paie les savants. En 1660, se forme à Londres, sans intervention directe du Politique, par la réunion de plusieurs groupes de scientifiques et d'amateurs de sciences de la capitale, la Royal Society of London. En 1662, elle obtient une charte royale mais fonctionne sans son soutien financier. Là, dans une grande autonomie par rapport au Politique, se pratiquent une science de *gentlemen* fortunés, des sociabilités scientifiques ouvertes grâce à une conception utilitaire de la science et policées qui construisent le crédit symbolique. Les traces du patronage et des cercles d'origine sont visibles dans les lieux occupés par la Royal Society à Londres : *Gresham College* puis *Arundel House*. Entre ces deux modèles extrêmes, italien et anglais, celui de l'Académie royale des sciences paraît intermédiaire.

b) *L'Académie royale des sciences*

La bibliographie sur le sujet est importante. Christiane Demeulenaere Douyère et Éric Brian (dir.), *Histoire et Mémoires de l'Académie des sciences*, 1996 ; Roger Hahn,

L'anatomie d'une institution scientifique, op. cit. Fondée en 1666 par Colbert, l'Académie reçoit son règlement en 1699, qui construit un modèle intermédiaire (M. Biagioli, « Le Prince et les savants... »). Louis XIV n'est pas au cœur de l'Académie, il ne participe pas à ses travaux et ne les cautionne pas personnellement, conservant un œil de spectateur (voir le tableau d'Henri Testelin, *Colbert présente à Louis XIV les membres de l'Académie des sciences*). L'Académie est parisienne, ses séances se déroulent au Louvre (et non plus rue Vivienne dans la Bibliothèque du Roi), un lieu officiel certes, mais moins marqué par la sphère politique que culturelle, puisque c'est là que se réunissent également les autres académies. Les savants sont nommés par le roi sur présentation de l'Académie, divisés en classes. L'Académie professionnalise les savants par le service direct de la chose publique et les rémunère. Dans cette perspective, il faut identifier un basculement du service du Prince au service de l'État ; c'est cela qui garantit ses travaux et en même temps professionnalise les sciences.

c) *De nouvelles institutions*

Le basculement de la cour à la ville se prolonge. De nouvelles institutions savantes ou d'anciennes réorganisées sont inscrites dans l'ensemble de l'espace urbain. Les exemples sont multiples. En 1667, la volonté de Colbert de maîtriser et mesurer les territoires pour la gloire du roi est à l'origine de la création de l'Observatoire de Paris (Charles Perrault) : lieu d'observations astronomiques mais aussi lieu de réunion des académiciens, point de fixation des savants. En 1671, le Jardin du Roi est profondément réorganisé afin de collecter, d'acclimater et d'étudier des plantes venues du monde entier. Alors qu'il est membre de l'Académie des sciences, Buffon en prend la direction en 1732 et le soumet à des agrandissements, à un développement et une réorganisation des collections... On peut mentionner aussi l'Académie de Chirurgie créée en 1731 (rue des Cordeliers) qui entérine la reconnaissance officielle des chirurgiens à côté des médecins et souligne la volonté de perfectionner l'art chirurgical. Toutes ces institutions attirent des savants étrangers, sont en lien souvent étroits les unes avec les autres, par le biais de savants membres de plusieurs d'entre elles. Cela souligne un fonctionnement en réseau, à l'échelle de la cité et au-delà.

Le patronage des sciences et des « arts » fait des villes capitales des métropoles du savoir, intégrant peu à peu les savants et les techniciens à l'appareil d'État, suscitant des compétences de plus en plus spécialisées. Les milieux ainsi constitués possèdent aussi leur dynamique, et à mesure que les sociétés urbaines expriment leurs propres besoins, ils concurrencent les institutions monarchiques et à terme, s'autonomisent du Politique.

III – La cité, espace public des sciences et des techniques aux XVII^e et XVIII^e siècles

La réflexion du sociologue allemand Jürgen Habermas sur l'archéologie de l'espace public (1962) a stimulé une génération d'historiens qui se sont penchés sur la naissance d'une sphère publique autonome et délibérative. La création de nouvelles formes de sociabilités liées aux mouvements académiques, salons et périodiques, caractéristiques des Lumières, ont permis de forger un espace large de discussion sur des sujets d'intérêt public, de manière autonome à la sphère étatique. Le mouvement implique autant des créations monarchiques que des dynamiques locales et/ou privées et les rencontres plus informelles – les sociabilités de *coffee-houses*. Mais deux nuances sont nécessaires à la thématique de Habermas. D'une part, la condensation de savoirs (lieux de savoir, acteurs multiples, réalisations et projets) en ville suscite un mouvement réflexif : la ville devient un objet de savoir et d'exercice des savoirs, ce que reflète par exemple la montée de

l'hygiénisme ; il y a autonomisation d'un savoir sur la ville et ses populations, sur la cité. D'autre part, les historiens ont réhabilité le rôle des marchés et des interactions commerciales dans la circulation des savoirs, la naissance des publics et la promotion de nouveaux acteurs.

1) Jeux d'échelles et pouvoirs urbains

Le XVIII^e siècle est marqué par une multiplication des sociétés savantes en ville ; ce processus repose sur les interférences entre des créations monarchiques qui viennent concurrencer les anciennes académies, pas assez spécialisées, et un foisonnement de sociétés et d'instances parallèles, parfois nouvelles et éphémères, parfois anciennes comme les corporations. Le trait saillant de la période est la montée en puissance de villes moyennes, de la province, qui atteste l'affirmation de la nation, d'une force politique nouvelle pour laquelle à son tour, les sciences et les techniques sont des enjeux.

a) Les savoirs utiles en ville et l'administration « éclairée »

Au XVIII^e siècle, en France, a lieu une mobilisation gouvernementale (Bertin, Turgot, Necker, etc.) qui exprime une volonté de faire de l'innovation un pilier de la politique de réforme. Ces politiques s'appuient sur un vaste dispositif, à Paris et en province, en coordination avec les intendants. C'est l'ère de la « technologie politique », selon l'expression de Steven Kaplan (*Les ventres de Paris*, 1984). Cette ambition et ce mode de gestion confèrent une place grandissante à la preuve d'utilité dont les villes sont de plus en plus souvent le théâtre. La capitale est investie de lieux d'expérimentation et de nouveaux lieux de savoir (Halle au Blé, fonderie de Chaillot, expérimentations dans les Jardins du Luxembourg, expositions de machines aux Tuileries, expériences dans des hôpitaux généraux, des couvents, aux Quinze-Vingts avec ateliers privilégiés). La densification des rapports entre ville, innovation et expertise (« résultat d'un effet de composition » mêlant des « décideurs nombreux selon Bernard Lepetit et Jochen Hoock, 1987) marque le XVIII^e s., dessinant une géographie urbaine de l'innovation. L'instauration d'un nouveau lieu de savoir, le dépôt royal de machines et d'inventions dans l'Hôtel de Mortagne, rue de Charonne, au cœur du Paris artisanal est en réseau avec les ateliers innovateurs des Quinze-Vingts, rue de Charenton, autre pôle technique expérimental de l'Est parisien. Ancien atelier de Jacques Vaucanson, 1747, légué à l'État à sa mort en 1782, l'Hôtel de Mortagne est un lieu de conservation des inventions privilégiées ou récompensées, de constructions de prototypes, d'expérimentation et de visite. C'est le noyau des collections du Conservatoire des arts et métiers (1794).

b) Cette politique s'appuie sur un réseau en province et dynamise les ressources locales.

Les académies de province étudiées par Daniel Roche (1978) rassemblent un milieu de robins, gestionnaire, qui promeut les ingénieurs pour les aménagements locaux (mais exclut les hommes de profit et ceux les artisans). Ces élites traditionnelles sont en lien avec les États provinciaux et les pouvoirs municipaux. Un exemple : Emiland-Marie Gauthey : à sa sortie de l'École des Ponts et Chaussées, trouve à s'employer au service de l'administration des États de Bourgogne comme sous-ingénieur. La réputation qu'il acquiert par ses réalisations (ponts) le mène à l'Académie de Dijon en 1761. Il appartient à la bourgeoisie à talents, promue par l'École des Ponts et Chaussées. Les institutions locales ne sont pas seulement des relais de la politique centrale ; l'initiative des académies de province pour les concours est connue, avec Bordeaux en 1714 (Académie des sciences 1719). La pratique du concours conforte la place de ces académies comme instances d'évaluation et propose une sorte de « fiction égalitaire ». Certains thèmes

mobilisent l'attention : la recherche pour la direction des aérostats suscite un exceptionnel intérêt et plus de 100 mémoires parviennent à l'académie de Lyon pendant l'année 1784. Cette dynamique locale est aussi portée par les corporations. Lyon est la ville la plus inventive au XVIII^e siècle ; la gestion de l'innovation passe par la corporation (Grande Fabrique), l'académie locale et la ville grâce à un fonds (caisse du droit des étoffes étrangères). Cette gestion locale de l'invention collective autorise un partage immédiat des connaissances ; Lyon est un laboratoire pour la monarchie. Comme l'a souligné Stephan Epstein, les corporations ont pu encourager l'innovation. Des exemples d'invention collective existent aussi aux Provinces-Unies, avec le chantier de Zaanstrek à Amsterdam.

c) *L'industrial Enlightenment : sociabilités ouvertes et provinciales*

Au XVIII^e siècle, dans le sillage de l'ouverture instaurée par la Royal society, de la montée des classes moyennes urbaines, de l'essor des consommations et des milieux commerçants, artisans et manufacturiers, de nouvelles sociétés savantes voient le jour, à Londres et en province. La Society of Arts de Londres (1753), qui a débuté dans un *coffee-house*, mêle dignitaires, *gentry*, savants, amateurs et professionnels au nom d'un investissement collectif dans le progrès. Le modèle est ouvert, porté par les capacités de la société civile à se mobiliser. Elle est vite nombreuse et prestigieuse (2000). Elle privilégie la circulation d'informations ; elle construit un public d'inventeurs. En 1761, la Société instaure un dépôt public de machines (*Repository*). Elle compte parmi ses membres des industriels d'envergure et des *lobbyists*, comme Matthew Boulton. C'est cette dynamique entrepreneuriale qui s'affirme ensuite en province (Peter M. Jones, *Industrial Enlightenment. Science, Technology and Culture in Birmingham and the West Midlands*, 2008). Dans les métropoles en plein essor, à Birmingham (1780), Manchester (1781), Derby (1784), Sheffield, Newcastle, les sociétés privées et les instituts techniques (*Mechanics'Institutes*) bourgeonnent. Ces sociétés promeuvent les savoirs pratiques (« *useful knowledge* ») et les échanges entre savants et industriels (Joel Mokyr, *The Gifts of Athena*, 2002 et *The Enlightened Economy*, 2009). La Lunar Society de Birmingham en 1780 joue un rôle pionnier. C'est dans ce cadre qu'est pensée la production de machines à vapeur à Soho.

2) La « nature urbaine » (S. Van Damme) : la ville, objet de savoirs

a) *Villes, chimie et hygiène publique*

Au XVIII^e siècle, la ville devient objet de savoirs et terrain d'investigations scientifiques. Parmi les champs disciplinaires, la chimie se distingue comme étant l'objet d'une véritable politisation : elle est au cœur des nouvelles relations entre l'administration royale et le public urbain consommateur. La demande urbaine est forte pour des produits dérivés de la chimie (industries textiles et du luxe, santé, apparence, alimentation) et il s'agit de sécuriser les consommateurs par des examens d'innocuité. D'autre part, la chimie peut améliorer les conditions de vie, en orientant des politiques d'hygiène publique. Ainsi dès 1740 à l'Académie de Dijon où œuvrent le chimiste Guyton de Morveau et le médecin Hugues Maret se multiplient les cours (botanique, matière médicale, anatomie, chimie, astronomie). L'espace urbain lui-même est investi pour mettre en pratique les savoirs, avec en 1773 un projet de désinfection chimique pour prévenir la contagion dans les lieux fermés (église, prison, hôpital). À l'Académie des sciences, se multiplient les concours et les prix sur différents thèmes qui relèvent des aménagements urbains et/ou de l'hygiène publique urbaine, en particulier autour des problèmes d'approvisionnement en eau et de salubrité. On peut citer comme exemples le projet d'éclairage des villes par Sartine (1763-

66), celui de la pompe des frères Périer (1775), celui sur la distribution d'eau dans les quartiers de Paris (1789). Dans les années 1760-1780, en lien avec l'appareil d'état (rôle de Breteuil, ministre Maison du roi, du Parlement de Paris) et parfois d'autres institutions (Lieutenant général de police, Faculté de médecine, Société Royale de Médecine...), ce qui suppose parfois des concurrences entre elles, sont organisées en particulier dans la capitale des commissions d'enquête spécialisées, avec des expériences qui regardent le domaine de l'assistance publique, les aménagements urbains, la sécurité civile : prisons (1780), hôpitaux (1785), abattoirs, aménagements des berges de la Seine, lutte contre les incendies, approvisionnement en eau...

b) Aérisme et topographies médicales

Avec la croissance des villes, les questions d'hygiène publique urbaine mobilisent aussi les médecins, du côté de la réflexion comme du côté des pratiques. La ville est l'objet d'un savoir médical en construction, avec le développement du néo-hippocratisme et l'idée que le milieu joue rôle essentiel sur la santé. Dans le cadre de la médecine dite aériste, et grâce aux progrès de la chimie des gaz depuis 1760, les airs et les eaux sont souvent identifiés comme malsains, mais aussi les sols (Sabine Barles, *La ville délétère*, 1999). Ainsi, dès les années 1760 et surtout après 1776 (Société royale de médecine 1776, Louvre, secrétaire perpétuel Félix Vicq d'Azyr) apparaissent et se développent les topographies médicales jusque dans de petites villes qui décrivent le milieu urbain dans son rapport avec l'état sanitaire et morbide de ses populations. L'inquiétude est de plus en plus grande face aux grandes concentrations urbaines, à l'immobilisme de l'air (dans les prisons, écoles, hôpitaux, théâtres...) et des eaux, aux déchets et enfin aux cimetières urbains (1776 : interdiction d'ensevelir dans les églises, et volonté de transférer les cimetières en dehors des villes). Comme le souligne Stéphane Van Damme, la ville est devenue un « espace pratiqué des sciences » et ce regard savant sur la ville fait des savants et des techniciens des acteurs politiques nouveaux (Lavoisier, Bailly).

3) Publics, sociétés urbaines et promotion des savoirs

Ces approches ont permis de porter l'attention sur des lieux de savoirs situés en dehors du cadre institutionnel des académies, permettant de réintégrer artisans, amateurs, acteurs « secondaires », réseaux d'intérêts et de sociabilités multiples, dans le grand récit de la révolution scientifique. Depuis la Renaissance, une culture de la « *piazza* » accompagne, l'efflorescent du marché d'imprimés populaires, de recettes et de remèdes diffusés par des démonstrateurs, colporteurs et charlatans constituant également une forme de circulation large des savoirs médicaux, qui perdure durant toute la période. L'essor des marchés intérieurs et de la consommation au XVIII^e siècle donne une autre ampleur à ce phénomène. Via les marchés – spectacles, objets, imprimés - les publics s'approprient les savoirs scientifiques et techniques, ils deviennent des acteurs des savoirs.

a) La science publique : Newton et les « Newtoniens »

Newton développe une compréhension d'ensemble de l'univers, un système du monde, ordonné et mathématisable dans les *Principia* de 1687. En soumettant à une même loi tous les phénomènes célestes et terrestres, Newton unifie la physique. Ces théories font sa gloire. Il est déjà *fellow* de la Royal Society of London (1672) ; il accède à des fonctions politiques importantes (Monnaie). En effet, par sa capacité de synthèse et la description d'un univers ordonné, il est en phase avec le nouveau régime. L'harmonie et la régularité, avec l'idée d'un Dieu régulateur, horloger, conviennent aux élites économiques, piliers du

régime parlementaire, soucieuses de stabilité et d'enrichissement (Margaret C. Jacob, Larry Stewart, *Practical Matter. Newton's Science in the Service of Industry and Empire, 1687-1851*, Harvard University Press, 2004). Cette vision du monde est propagée par les Newtoniens qui multiplient les conférences publiques dans les foires, les *coffee-houses* et les librairies fréquentées par les hommes de loi, les marchands, la *gentry* (*whigs*). Les *Principia* s'enseignent grâce à des appareils et des démonstrations publiques. Un adepte de Newton, John T. Desaguliers, a recours à un homme de foire (mesurer la force humaine). Les conférences sont des spectacles divertissants et utiles (*rational entertainment*), relayés par des publications, avec gravures). C'est l'essor de la « science publique » (Larry Stewart). Ces conférences participent de la commercialisation des loisirs ; les Newtoniens sont des entrepreneurs de science. Ils s'associent à des entrepreneurs. Desaguliers, chapelain du duc de Chandos, James Brydges, affairiste et propriétaire terrien, conseille celui-ci pour investir dans les pompes à eau sur la Tamise (York Buildings Cy). Ces connexions avec le monde industriel sont marquées en province, dans les villes industrielles nouvelles. Les conférences se multiplient, en province, avec l'essor urbain. C'est ainsi que les entrepreneurs acquièrent leur savoir sur les pompes, les roues, la vapeur... Les notions de matière, force, vitesse, mouvement deviennent une routine. Cette médiatisation convertit au newtonianisme une partie de l'Europe savante. À Leyde, Willem Jacob Gravesande's, qui enseigne la philosophie naturelle, met à profit son séjour à Londres pour se familiariser avec les pratiques expérimentales. Sous son influence, la collection d'instruments de l'université change de fonction : il y intègre notamment des modèles de machine à vapeur (Lissa Roberts, « Mapping steam engines and skill in eighteenth-century Holland », in L. Roberts et al, *The Mindful Hand*, University of Chicago Press, 2007, p. 197-218). En France, l'abbé Nollet (1700-1770) est la grande figure. Familiarisé aussi aux méthodes expérimentales par des voyages en Angleterre et aux Provinces-Unies, habile constructeur et fabricant d'instrument luxueux et rococo, il bâtit sa réputation sur des performances saisissantes d'électricité grâce aux usages du condensateur électrique dit « bouteille de Leyde » introduit en 1746. Jouant sur plusieurs scènes parallèles, entre la cour, la ville et les salons, il instaure une dynamique large avec l'ouverture de son cours de physique expérimentale public dès 1738, puis avec une chaire au collège de Navarre à partir de 1753 et surtout la vente de ses *Leçons de physique expérimentale* qui fondent pour des décennies l'abécédaire de cette pratique, incitant les enseignants des collèges et les amateurs à reproduire les expériences.

b) Les techniques et leurs publics : sociétés, expositions, démonstrations

Alors que l'Académie de sciences est omniprésente dans les examens d'inventions et que les privilèges exclusifs sont difficiles à obtenir, alors que la Société des Arts de Paris a été phagocytée en 1736, des alternatives, des sociétés d'amateurs renaissent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (société libre d'émulation de l'abbé Baudeau, 1776-1781, 16 prix et reçoit 160 propositions d'inventeurs, Salon de Pahin de la Blancherie et *Les Nouvelles de la République des Lettres et des Arts*, local rue St-André des arts où les inventions sont exposées, toutes sortes de « musées » : Musée de Monsieur, Musée de Pilâtre du Rozier). Au-delà des inventeurs, c'est la société urbaine qui participe à ces sociabilités. Elle est notamment sollicitée par des mises en scène et des attractions. À Paris, au Palais-Royal, sont exposées les maquettes de métiers de M^{me} de Genlis, initialement prévues pour l'instruction des enfants du duc d'Orléans. C'est aussi la vogue des aérostats, jouant plutôt sur l'effet de prodige de la technique durant les années 1783-1785 (Annonay, Paris, manufacture Réveillon, Versailles, château de la Muette, Tuileries).

Il en va de même des automates, au cœur de ces divertissements et de ces effets spectaculaires. C'est le cas de Vaucanson dont le « Joueur de Flûte » et le « Canard digesteur » sont exposés à la Foire Saint Germain en 1738, à l'hôtel de Longueville, dans le salon de Riche La Poupelinière, puis à Londres (Covent Garden). De même les Pinchbeck (Fleet street, haut-lieu des fabricants d'instruments et de la science newtonienne, Pall Mall *repository*). On peut penser aussi à l'exemple de James Cox (automates dans le jardin public de Spring Gardens).

c) *L'élargissement des publics, les logiques participatives*

Cette culture visuelle se prolonge par l'essor d'imprimés commerciaux divers (cartes de commerces, affiches, annonces insérées dans les quotidiens) qui insistent sur l'idée du « jamais vu ». Un engouement existe pour l'imprimé technique et scientifique, avec un lectorat qui se diversifie socialement. Ainsi la vogue des « arts de faire de soi-même » ne se dément pas, et toute une série de traités techniques. Dans cette configuration, l'essor de la presse joue un rôle majeur. Les journaux savants apparaissent avec la parution, en 1665, du *Journal des savants*, revue de référence, puis du *Journal de Trévoux* (lié aux milieux jésuites) ou au XVIII^e siècle les *Observations sur la physique* de l'abbé Rozier. Ils constituent un vecteur essentiel de communication savante, plus souple que le livre, permettant débats et controverses. Les journaux généralistes ne sont pas en reste : S'Gravesande par exemple s'occupe de la section scientifique du *Journal littéraire de la Haye*, fondé en 1713. Les journaux d'annonces, hebdomadaires ou quotidiens (en France avec le *Journal de Paris* lancé en 1777) accentuent cette tendance. Cette presse, accessible dans les lieux collectifs (cafés, chambres de commerce ou bibliothèques), insiste sur la diffusion des savoirs pratiques, des nouvelles techniques, des pratiques agronomiques et des questions de santé auprès d'un grand public. Cependant une spécialisation des supports s'opère dans la médecine, la chimie, les mathématiques et les techniques. L'élargissement des publics suscite des critiques à l'égard de l'enthousiasme qu'ont pu susciter les annonces ou les mises en scènes. Ce thème prend un tour particulier dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, en raison notamment de la commercialisation médicale et de la participation des femmes. Une demande urbaine croissante pour les soins médicaux, la dentisterie, les remèdes, les cosmétiques existe. Un vaste marché des soins se développe (Colin Jones, « The great chain of buying : medical advertisement, the bourgeois public sphere and the origins of the French Revolution », *American Historical Review*, 101, 1996, pp. 13-40 ; *The Smile Revolution in Eighteenth Century Paris*, Oxford University Press, 2014) dans lequel le malade devient avant tout un consommateur, et où s'observe un flou croissant entre la médecine officielle et les pratiques périphériques de ceux que l'on appelle les charlatans. En 1776, la Société Royale de Médecine est créée pour étudier les maladies épidémiques et les épizooties, mais elle se lance aussi dans une vaste entreprise de contrôle et de moralisation du marché des remèdes et des fabricants. Cette volonté de contrôler les appropriations sociales, les logiques participatives et de moraliser l'élargissement des publics peut aussi être illustré par l'exemple du Mesmérisme. À la fin du XVIII^e siècle, le milieu mondain parisien s'entiche des cures du médecin allemand Frantz Mesmer réalisées grâce au fluide magnétique ou animal. En 1784, l'Académie des sciences forme une commission chargée d'évaluer cette thérapie à laquelle participent des médecins, des chimistes et le rapport condamne le mesmérisme. L'Académie entend reprendre le contrôle sur la fabrication de la science, éduquer les ignorants, lutter contre la charlatanerie et les fausses sciences, soutenir le progrès des vraies sciences. C'est le

retour à une science dite « sévère » plus professionnelle et spécialisée. Les savoirs ne peuvent plus être légitimés par le public éclairé.

Conclusion

Le sujet se situe au croisement de l'histoire politique, de l'histoire urbaine, de l'histoire des savoirs : il place au premier plan l'originalité des approches en termes de lieux de savoirs et de construction des savoirs. Ces approches urbaines sont neuves en histoire des sciences et des techniques. L'échelle urbaine apparaît comme idéale pour analyser des dynamiques sociales et des politiques des savoirs (accession de savants à des fonctions municipales).

Au-delà de la prise en compte des institutions, centrale dans la mobilisation de la cité en faveur des sciences et des techniques, le thème ouvre sur les parcours individuels comme y invitent Bert de Munck et Karel Davids. C'est par une micro-histoire des savoirs et l'étude des logiques participatives que l'on peut comprendre comment les villes sont devenues des « cités des sciences » et des foyers d'innovation. Cela signifie qu'au-delà des institutions - dont l'étude a revêtu un caractère crucial dans le renouvellement de l'histoire des sciences et des techniques il y a une génération - il convient de prendre en compte le large spectre des acteurs (y compris aux marges), les ressources nées de leurs interactions et l'impact des mobilités sociales et géographiques - une histoire « par le bas », qui représente un nouveau front dans ce domaine d'étude.

REMARQUES SUR LES COPIES DE LA SESSION 2017

Le jury tient d'abord à signaler que dans l'ensemble le niveau formel et celui des connaissances acquises par les candidats n'est pas inférieur à celui des années précédentes. Mieux, il souligne l'effort réalisé par de nombreux candidats, et parfois la réussite, pour embrasser et maîtriser une question à laquelle les enseignements universitaires des années de licence ne les préparent pas toujours. Cependant, nombre de candidats arrivent avec des difficultés de méthode face à l'exercice de la dissertation, lesquelles sont sensibles dès l'introduction. Les problèmes de syntaxe et d'orthographe sont nombreux et certaines copies posent un sérieux problème à cet égard.

À partir des différentes parties de l'introduction d'une dissertation, qui cristallise et illustre les différents problèmes de méthode identifiables dans le reste de la copie, le jury rappelle ci-dessous quelques règles.

La phrase d'accroche qui inaugure l'introduction doit être en rapport avec l'ensemble du sujet et non pas seulement avec l'un ou l'autre de ses termes. La plupart des candidats ont compris la nécessité de définir les différents termes du sujet, mais bien souvent ils se livrent à ce travail de manière superficielle ou purement rhétorique et ces éléments de définition disparaissent ensuite, ne nourrissant pas la réflexion au long de la copie. Le terme de cité, par exemple, est régulièrement défini, en référence parfois à la cité antique, de manière plus ou moins juste et approfondie. Ainsi, les copies qui l'envisagent comme ville et comme communauté civique sont-elles peu nombreuses. Mais surtout on note que la dimension spatiale et matérielle des cités, leurs différentes échelles ne sont pas prises en compte, pas plus d'ailleurs que les institutions urbaines ne sont abordées dans les liens qu'elles tissent avec les savants et les techniciens. Le jury fait ainsi remarquer, en manière de détail révélateur, que rares sont les copies dans le développement desquelles des noms de cités sont évoqués.

Les termes de savants et de techniciens, à juste titre, donnent lieu à des définitions, quoique le terme ingénieur fasse souvent les frais de ces définitions. Mais ensuite dans le cours de la copie, les candidats ont tendance à traiter davantage de sciences et de techniques dans la cité, ce qui donne parfois des développements beaucoup trop théoriques, tels des fiches accumulées sur différents domaines de savoirs, sans liens les unes avec les autres. De surcroît, les candidats ont eu tendance à privilégier les savoirs scientifiques au détriment des savoirs techniques, dont les différentes catégories d'acteurs - artisans, ingénieurs, inventeurs - sont mal différenciées les uns des autres et donnent lieu à des propos caricaturaux.

De fait, beaucoup de membres du jury regrettent le caractère déshumanisé, désincarné et abstrait des copies, où il est davantage question de savoirs théoriques que d'individus qui les mettent en œuvre, à l'inverse d'ailleurs de l'historiographie récente qui met en valeur les trajectoires, les matériaux, les lieux concrets... L'approche à caractère anthropologique à laquelle invitait le sujet « Savants et techniciens... » n'est jamais prise en compte. Sans tomber dans l'accumulation de fiches biographiques, égrainées sans fil conducteur analytique, les itinéraires, les parcours individuels auraient dû être mis en valeur, et pas seulement celui de L. de Vinci.

L'historiographie est plus ou moins bien connue et présente dans l'introduction ou dans les copies. Certaines d'entre elles ne font état d'aucune référence, ce qui pour ce niveau de concours n'est pas admissible. Par ailleurs, le jury constate que lorsque des titres sont évoqués, en particulier dans l'introduction, ils ne sont pas toujours bien sélectionnés, en lien avec le sujet qui doit être traité, mais plaqués de manière artificielle. Ainsi, les correcteurs ont-ils pu lire parfois de longs développements sur l'historiographie de la « révolution scientifique », sans trouver une quelconque référence utile au traitement du sujet, tels que les ouvrages de Christian Jacob, *Les Lieux de savoirs* (2007), Pamela O. Long, *Artisan/Practitioners and the rise of the new sciences...* (2011) ou Hélène Vérin, *La Gloire des ingénieurs* (1993) ... Le jury en appelle donc à l'attention des futurs candidats : la connaissance de l'historiographie est essentielle, car, bien choisie, elle doit participer à nourrir la réflexion au long de la copie et à la construction du devoir. Il ne s'agit pas de citer des titres sans en connaître le contenu ; il faut s'efforcer de rendre l'historiographie opératoire. De même, certaines notions fortes, telle celle de « trading zone » (Pamela O. Long) sont parfois connues, mais évoquées en passant, sans être illustrées par un exemple concret et sans s'articuler au raisonnement.

Parmi les étapes nécessaires de l'introduction figure le contexte historique. Les membres du jury constatent leur absence dans de nombreuses copies ou un traitement *a minima*. De fait, le sujet a souvent été traité hors-sol et hors-temps, donnant lieu à des plans thématiques (voir *infra*) qui ne pouvaient convenir. Les candidats doivent s'astreindre à maîtriser les grandes scissions politiques, militaires et territoriales de la question, à réaliser des cartes des territoires frontaliers, des plans de villes... au risque de produire des copies suspendues dans le temps et l'espace.

Le jury constate aussi que beaucoup de candidats ne savent pas dégager une problématique et dans certains cas même ne semblent pas en comprendre l'intérêt. C'est oublier qu'une dissertation est avant tout une réflexion (non exhaustive) sur un sujet qui s'organise en différents points choisis et articulés, et non une accumulation de connaissances factuelles, par fiches ou par tiroirs, fussent-elles érudites, sans lien raisonné les unes avec les autres. À ce titre, lorsque la problématique n'est pas bien identifiée, le candidat peine à construire un plan cohérent et clair : les annonces de plan

sont trop longues, car les objectifs de chacune des parties sont mal définis. Sans problématique, le candidat tombe fréquemment dans une écriture descriptive et narrative, quand il faut privilégier l'analyse. Dans l'ensemble, à côté d'un grand nombre de candidats qui ont posé pour problématique les relations des savants et des techniciens (et davantage d'ailleurs l'étude des différences et des rapprochements entre sciences et techniques) dans le cadre d'une cité parfaitement dématérialisée, peu ont « senti » quelque chose de l'ordre d'une relation à double sens entre savants/techniciens et cité et rares sont ceux qui ont identifié la problématique qui permettait de traiter vraiment le sujet, c'est-à-dire celle d'une co-construction entre savants/techniciens et cité, dans toutes les dimensions, à la fois matérielles et symboliques.

Notons qu'il n'est pas nécessaire en histoire moderne de constituer à la fin de l'introduction un catalogue des différentes sources à la disposition de l'historien pour traiter le sujet proposé.

De façon plus générale, beaucoup de candidats ont opté pour des plans thématiques et ont fait disparaître ainsi toute perspective chronologique dans ce processus de co-construction. Ces copies présentent plusieurs défauts : elles témoignent d'abord d'un manque de culture historique, d'une méconnaissance des grands *trends* de la période moderne, et interdisent de fait toute réflexion diachronique, ne parvenant pas à rendre compte des évolutions de la construction de cette relation entre savants/techniciens et cité et à en exposer les enjeux. Ces copies sont aussi difficilement lisibles et compréhensibles, car elles ont tendance à « promener » le lecteur d'un siècle à un autre dans le cours d'une même sous-partie, à multiplier les retours en arrière, auxquels s'ajoutent parfois des déplacements dans l'espace qui traduisent une réflexion mal maîtrisée et achèvent de désorienter le correcteur.

Le jury constate, enfin, de nombreux déséquilibres dans les connaissances dont disposent les candidats, à la fois en termes géographiques et temporels. Sont présents dans les copies beaucoup d'exemples sur la France et sur l'Italie, quand l'Angleterre est assez mal connue et les Provinces Unies ou les Pays Bas espagnols totalement ignorés ou presque. En outre, si les *xvi^e* et *xviii^e* siècles donnent lieu à des développements assez nombreux, le *xvii^e* siècle, lui, est mal représenté dans la plupart des copies, en dehors de la période d'institutionnalisation des sciences, dans les cadres académiques. Le jury rappelle à cet égard que le sujet appelait un traitement qui embrasse les trois siècles de la période et tous les espaces de la question au programme.

Liliane HILAIRE-PEREZ, Catherine LANOË

EXPLICATION DE TEXTE

** Rappel de la question d'histoire contemporaine inscrite au programme : « Le Moyen-Orient de 1876 à 1980 ».*

**DISCOURS DU GHAZI MOUSTAFA KEMAL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TURQUE
(OCTOBRE 1927) ***

Le texte à expliquer est disponible en ligne :

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg_externes/80/3/s2017_agreg_externes_histoire_3_741803.pdf

PRESENTATION DU SUJET

Le sujet porte sur le maintien du califat, entre l'abolition du sultanat (1^{er} nov. 1922) et la création de la République turque (29 oct. 1923). Le texte (*Nutuk*), issu d'un discours prononcé par le chef de l'État et héros de la guerre d'Indépendance, Mustafa Kemal (MK), est *a priori* un exposé de faits connus. Il faut également y voir la proposition d'un récit officiel et le reflet d'une entreprise de légitimation du pouvoir kémaliste. La difficulté pour les candidats était double : mobiliser des connaissances sur les périodes 1918-1927 sans anticiper sur ce qui survient après le récit des événements (derniers mois de 1922) ; montrer que Mustafa Kemal reconstitue un agencement de décisions prises autrement et d'anticipations qui n'en sont pas. La problématique centrale du texte est le transfert de la souveraineté du pouvoir kémaliste dans le cadre d'un régime d'assemblée. Comment transformer une légitimité nationale et populaire gagnée par les armes en l'absence de régime politique officiel ? Comment ancrer le pouvoir de l'Assemblée dans le pays entre un sultanat tout juste aboli et un califat d'un type inédit (avatar symbolique d'un califat spirituel) ? Il s'agit d'aborder trois institutions situées à des moments très différents de leur existence : le sultanat ; le pouvoir kémaliste, au sortir de la guerre d'Indépendance, fortifié autour de son chef, l'assemblée qu'il s'est donnée, les principes dont il entend avoir le monopole ; le califat, maintenu à condition qu'il soit une émanation symbolique de la représentation nationale d'Ankara.

CORRIGE

I. La fin des Ottomans

A/ L'abolition du sultanat

1/ « *L'abolition de la monarchie* » est votée à la quasi-unanimité par l'Assemblée. Les Ottomans sont les descendants d'une dynastie, ininterrompue depuis la création de l'État, chefferie semi-nomade de Bithynie, en 1299. Le trône est « héréditaire » : le mode de « succession » est patrilinéaire.

2/ *Le dernier sultan* (Mehmed VI « Vahideddin », 1918-1922, quatrième fils d'Abdülmejid I^{er} - 1839-1861 - à accéder au sultanat) est décrit comme un « mannequin » : il valide toutes les décisions du Comité Union et Progrès au pouvoir jusqu'en 1918 (condamné par les kémalistes) ; le gouvernement d'Istanbul est fantôme et n'a aucun pouvoir. Il est « déchu » le 1^{er} novembre. Le titre d'empereur (*padîşah*) apparaît ailleurs dans le *Nutuk*, mais non associé à son dernier titulaire. Dans l'acte de destitution, Vahideddin n'est pas cité.

3/ *Le « fugitif »*. Le 17 nov. 1922, Vahideddin s'enfuit à bord d'un bateau de guerre anglais, qui prend la route de Malte. Pour MK, c'est une triple trahison : vis-à-vis du peuple, de l'idéologie impériale (tout sultan se doit d'être un modèle de bravoure) et de MK. Vahideddin avait envoyé MK en Anatolie ; il l'a reçu le jour de son départ (16 mai 1919) pour Samsun. Puis, il a tenté de le rappeler début juillet. Face au refus de MK, il l'a condamné à mort en recourant à une fatwa. Par la suite, Vahideddin s'en est défendu : il a voulu « protéger » le sultanat. Il se compare au Prophète qui avait quitté la Mecque pour Médine (le terme turc qui évoque 622 est « hicret », repris par Vahideddin). Son intention était de revenir – une interprétation rejetée par les kémalistes, étayée à la fin du xx^e siècle

par la publication de lettres de Vahideddin. En outre, jusqu'en 1922, l'anniversaire du sultan était célébré à Ankara.

B/ La continuité de l'État

1/ *Le calife : un Ottoman*. La dynastie est maintenue. La règle de succession est préservée : par le vote de l'Assemblée, c'est l'aîné de la dynastie qui devient « calife », comme l'était son cousin avant lui. Il est intronisé par la cérémonie de la *beyat/biat* ; il apparaît au *selamlık* : il s'agit de la cérémonie qui accompagne la grande prière du vendredi, un moment central de la visibilité sultannique. C'est une obligation pour le souverain, modèle de piété. Surtout, dans le cas d'absences répétées, rumeurs de maladie ou de révolution de palais ne tardent pas à circuler. La dernière apparition de Vahideddin en public date du 10 novembre. Abdülmecid est monarque de plusieurs « agglomérations islamiques » : elles ne sont plus qu'anatoliennes ; à l'exception d'Istanbul et d'Edirne (deux des anciennes capitales du sultanat).

2/ *La fin de l'Empire*. Le terme d'Empire (peu utilisé sous les Ottomans) n'apparaît pas. Ici comme avant, c'est celui d'État (Devlet) : *Devlet-i osmaniyye* (l'Empire ottoman en fait). Les Pachas : Refet en est un ; MK aussi. Ce sont tous deux des pachas militaires. Le « Système administratif » (49) est hiérarchisé, verticalisé, paperassier. Le jour de la démission du gouvernement du grand vizir (4 nov.), Refet veille à la bonne fermeture des ministères – il s'agit d'en préserver les archives pour que le gouverneur nommé par Ankara puisse en disposer à son arrivée prochaine. Le télégraphe est utilisé pour les communications entre les deux villes. La pratique est ancienne : le 1^{er} est envoyé en 1855, pour annoncer la chute de Sébastopol. Le réseau a été densifié au fil des décennies, outil d'administration territoriale incontournable. Il a joué un rôle déterminant dans la mobilisation en Anatolie et dans les transmissions militaires. MK y recourt sans cesse. Quand on lui demande ce qui lui a permis de remporter la victoire, il répond : « le télégraphe ». Ajoutons que les télégrammes chiffrés qui témoignent de la nature confidentielle des documents sont un usage des militaires largement développé pendant la guerre. Le « manifeste » (« déclaration officielle », *beyanname*) est structuré en paragraphes (avec alinéas), pratique éprouvée dans l'administration civile et militaire. On aurait attendu des candidats des développements plus précis à ce sujet.

C/ Etrangers et musulmans

1/ *Le rejet de toute présence étrangère* est un objectif prioritaire de la guerre d'Indépendance. Il faut ici évoquer les événements récents : le 29 octobre 1922 a lieu la convocation de la Turquie à la Conférence de Paix. Il faut différencier les causes structurelles du rejet (le nationalisme de 1908-1914) et les causes plus récentes (la Conférence de Sèvres, dont il fallait parler, impose des conditions très dures de retour à la paix). La figure des étrangers est associée à la conception d'un ennemi occidental. Mehmed Akif (auteur de l'hymne national de 1921) s'adresse à l'Ouest : « Je suis votre ennemi, jusqu'au dernier homme ». MK reprend une partie de cette rhétorique dans ses discours.

2/ *Protectorat et protection* (deux traductions possibles du terme turc *hamiye* - 11 -). Ailleurs dans le *Nutuk*, MK parle de « l'avilissement » qu'il y a à « se donner à une puissance étrangère ». C'est d'abord une référence à l'occupation officielle de la capitale par les pays de l'Entente, à partir du 16 mars 1920. Vahideddin fait figure de prisonnier des Anglais, voire « sultan des Anglais ». Dès l'abolition du sultanat, il craint pour sa

vie (« en danger au milieu de son propre peuple », 8). Il demande la protection anglaise (dernière de ses « humiliations »).

3/ « *Le monde islamique* » (66) est intégré à la réflexion sur les « rapports internationaux » (24). C'est sous le titre de « calife des musulmans » que Vahideddin a signé sa demande de protection auprès des Britanniques avant sa fuite. Les kémalistes veulent aussitôt récupérer le titre. L'objectif est que, de l'Égypte à l'Inde, les musulmans prêtent allégeance à son titulaire. Depuis un an, MK brandit la menace d'une révolte panislamique auprès des puissances victorieuses. À Tunis et au Caire, dès l'élection d'Abdülmeçid II (AM), la presse marque son ralliement autour de MK et du calife.

II. La nouvelle Turquie : les kémalistes au pouvoir

A/ Le chef

1/ *Un chef de guerre*. MK est militaire de formation et de réputation : son héroïsme à Gallipoli lui a valu ses galons de général de brigade en 1916. Chef victorieux à la Bataille de Sakarya, il est devenu maréchal en vertu d'une décision de l'Assemblée. Il ne l'est plus lorsqu'il démissionne de l'armée en 1927. En revanche, il reste « ghazi », titre réservé aux combattants victorieux de l'islam sous lequel il signe ses courriers. Par opposition, le nouveau calife n'a dirigé aucune troupe : il n'a pas à porter l'uniforme militaire.

2/ *En tant que chef du gouvernement*, MK fait « exécuter » ses « instructions » (continuité ottomane de l'ordre sultanien, *irade*). En tant que président de l'Assemblée, il lui faut négocier en interne (« je pris également part aux débats »). Il est loin d'être le « *unrivaled ruler* » (A. Mango) qu'il devient après 1925. Mais il sait tantôt accélérer la prise de décision (l'abolition du sultanat est décidée sans annonce préalable, l'élection immédiate d'AM aussi), tantôt maintenir une situation jusqu'à ce que le contexte évolue favorablement (la question du califat).

3/ *Figure héroïque dans le « monde musulman »*. L'entrée des troupes kémalistes dans Smyrne/Izmir est célébrée du Maroc à l'Indonésie par des manifestations de liesse. À partir de 1922, le prénom Kemal s'impose dans le monde musulman (à la place de celui de Talat ou Enver). L'« opinion publique », dont il faut se soucier, c'est aussi celle du monde musulman. Ankara envoie des missions en Iran et Afghanistan (accord signé en mars 1921).

4/ *La méthode kémaliste*. Hors du parlement, MK conduit des tournées régulières en province. À la manœuvre, Refet Pacha rencontre AM le 17 novembre (28-33). Refet Pacha a été nommé au grade de général de brigade par MK ; sa fonction officielle est celle de « Délégué à la défense intérieure et nationale ». MK a ses hommes, mais il est sans scrupule quand ceux-ci lui font défaut : Refet a montré trop de prévenances vis-à-vis du nouveau calife, MK met fin à ses fonctions le 16 décembre.

B/ Le pouvoir à l'assemblée

1/ « *La Grande Assemblée...* : le système est monocaméral – il s'agit d'en finir avec le sénat ottoman, dont les membres étaient nommés à vie par le sultan. Ses 343 « députés » ont voté une « loi constitutionnelle » en janvier 1921. L'Assemblée est l'incarnation de la « souveraineté populaire. Le nouveau calife a été élu par elle – un fait inédit dans l'histoire de l'islam – à la quasi-unanimité. Il est monarque constitutionnel au sens strict. Voici pourquoi il doit s'adresser à l'Assemblée et non à MK. De l'assemblée émane le gouvernement. Il est dit « démocratique » dans le texte (traduction abusive de

halk – populaire -). Le gouvernement est institué en avril 1920. Après, la démission du dernier grand vizir le 4 novembre, c'est la seule autorité politique du pays.

2/ ...*Nationale* : l'adjectif renvoie à la nation associée au *millet-i türki* (au sens de nation de l'islam/nation turque) et non à la nationalité (*milliyet*).

3/ ...*de Turquie* » (*Türkiye*). C'est un nouveau pays. La première mention officielle dans un cadre ottoman intérieur (à l'étranger, on parle déjà de « Turquie », y compris dans le papier en-tête des ambassades ottomanes) date du Pacte national du 17 février 1920, voté à la Chambre d'Istanbul. Mais, selon un discours de MK, il ne s'agit de rien d'autre que du retour logique et espéré d'un gouvernement turc après six siècles de dépossession ottomane.

4/... *située à Ankara* (« Angora »), une bourgade austère de 10-15 000 habitants. Assez éloignée d'Istanbul, dotée d'une position centrale en Anatolie (par rapport aux multiples fronts militaires) et de bonnes liaisons de chemin de fer, c'est également le cœur du réseau télégraphique anatolien. Ankara n'est pas encore la capitale (13 octobre 1923). L'assemblée est située dans le bâtiment de la section du comité Union et Progrès dans le quartier d'Ulus.

C/ Le kémalisme en principes

1/ *Les fondements de la souveraineté* [c'est une notion centrale du texte – les candidats ne l'ont pas assez souligné] :

a/ Le peuple. Ce sont « les Turcs » (ethnonyme attesté depuis le Haut Moyen Âge). Le terme apparaît souvent dans le *Nutuk*. Il faut souligner son essentialisation par l'usage du singulier, la vision positive développée à la fin du XIX^e siècle et le maintien d'une conception ancrée et ancienne des Turcs dans le monde musulman (des conquérants, des envahisseurs).

b/ La patrie : vatan (« turque » également). Le concept est développé par les Jeunes ottomans (Namik Kemal), sous l'effet de la réduction de l'empire et de la territorialisation anatolienne.

c/ La nation (*millet*) est la composante principale de l'État turc (discours prononcé à Izmir en fév. 1923 par MK). Elle est à différencier des *millet* : nationalités de l'Empire (minorités ethno-confessionnelles). C'est une conception synthétique et intégratrice (et non exclusiviste), mais marquée au coin du sceau de l'islam.

2/ *Les principes du gouvernement*. Ils sont largement constitués en 1922. Ce sont les principes du nationalisme turc. Ils renvoient à deux moments clés de l'histoire récente. Liberté (*hürriyet*) est le mot phare de la Révolution de 1908. Il faut évoquer son équivalent arabe (*hurriyya*) et le soutien d'intellectuels réformistes comme Kawâkibî. Il fait partie du corpus kémaliste (marginalisé par l'autoritarisme des années 1930). Indépendance (*Istiklal*) renvoie à la « guerre d'Indépendance » et à l'hymne national (« la marche de l'indépendance », 1921). Le terme est également employé dans le monde arabe de l'entre-deux-guerres (de la Palestine au Maroc).

III/ Un califat sans souveraineté

A/ Le califat ottoman : conceptions et perceptions

1/ *Une dignité secondaire*. Dans la droite ligne d'une conception ottomane, ce qui est mis en avant dans la titulature des souverains est la dignité de « Serviteur des deux saints sanctuaires » (*hadimülharemeyn*). Si MK valide ce titre, c'est qu'il correspond à une désignation certes héritée des Ayyoubides mais endossée par les sultans d'Istanbul : ils

apportaient un soin particulier à la protection du pèlerinage annuel. On peut citer l'entreprise du chemin de fer du Hedjaz sous Abdülhamid II.

2/ *Une institution spirituelle et politique* : il faut évoquer le devenir du califat, entre le règne d'Ibrahim I^{er} (Traité de Küçük Kaynarca de 1774 qui lui donne une reconnaissance internationale) et celui d'Abdülhamid II (le sultan-calife) qui en fait un instrument de la politique panislamiste.

3/ *Une institution dévoyée* : « l'armée du calife » a été envoyée par Vahideddin contre les nationalistes d'Ankara. C'est un écho à l'appel au Djihad lancé le 23 novembre 1914 contre les puissances de l'Entente. Le sultan avait alors placé les musulmans dans une situation (temporairement) embarrassante : il les avait contraints de choisir entre le respect du devoir religieux et obéissance civile à l'administration coloniale.

B/ Le maintien : causes et conditions

1/ *Les causes du maintien*. L'élection survient dès le lendemain de la fuite de Vahideddin. Pourquoi ?

a/ Les kémalistes ne veulent pas voir le califat passer aux mains des « étrangers » (celles des Anglais en particulier). MK prend en compte la persistance d'une projection européenne (la distinction autorité spirituelle/pouvoir temporel), l'idée que les sociétés d'Orient sont fondamentalement structurées par l'islam et qu'il est possible de faire du califat le pivot de cette structuration. Les Anglais (dès 1880), les Français (au Maroc, sous Lyautey) ont envisagé des projets alternatifs.

b/ Il s'agit d'une référence réactivée en 1919, notamment à travers le Mouvement du califat constitué par des musulmans indiens.

2/ *Les conditions du maintien*. Le califat doit être exclusivement symbolique et moral. Il n'est pas même spirituel : le calife ne reçoit aucun droit de nommer cadis ou prédicateurs. Le sultanat est aboli : MK conteste l'usage du titre de « Khan » et la désignation patronymique, deux éléments incontournables du chronogramme (« titre pompeux ») des sultans. MK rejette le rattachement onomastique à un souverain précédent (Abdülaziz, 1861-1876) alors que l'intéressé en fait un objet de fierté : il a peint son père à cheval... en « costume militaire ». Pour sa part, AM ne renonce pas à jouer un rôle politique. Il accorde des entretiens dans ce sens. Il se fait prendre en photographie dans son bureau devant le portrait de son ancêtre le plus prestigieux : Mehmet II « Le conquérant », dont il veut porter le manteau (à ne pas confondre avec la Burda du Prophète) pour la cérémonie d'investiture. L'un a conquis la ville. L'autre entend la maintenir comme « Haut siège du Khalifat ».

3/ *Calife de l'Assemblée*. MK rejette clairement la conception, surtout européenne, du calife comme « pontife des musulmans ». Sous Abdülhamid, c'était un support de l'autorité politique ottomane. Il faut souligner le soubassement culturel, historique, de cette vision restreinte du califat, le rejet d'un double rattachement (en liaison avec la politique musulmane de la nouvelle Turquie) et le refus du terme de « calife envoyé de Dieu » (porté par le premier des *Rashidun*, Abu Bakr, 632-634). La thèse de l'investiture de Selim I^{er} par le dernier calife abbasside, al-Mutawakkil, à Sainte-Sophie est une légende.

C/ De l'élection à l'abolition

1/ *Les débats internes* (« à huit clos ») sont longs et nourris ; « les orateurs » se succèdent, comme le révèle l'examen des comptes rendus de séance. Il faut rappeler l'existence d'opposants internes, antikémalistes. Un député, Sükrü Hoca, d'Afyon, écrit un pamphlet (« Le califat islamique et la grande assemblée nationale »). On le fait circuler

dans la Chambre où plusieurs députés militent pour la restauration du sultanat, considérant que rien n'est au-dessus d'un ordre impérial appuyé par une fatwa. Voici pourquoi MK a bien pris soin d'obtenir un consentement écrit d'AM avant de faire valider la déposition du sultan.

2/ *Le pouvoir d'Ankara est en jeu.* La démonstration limpide des dernières lignes est en partie le fait d'une reconstitution *a posteriori*. Pratiquement, la défense du califat risque de fédérer des oppositions dans tout le pays. En avril 1920, l'Assemblée s'était donnée officiellement une double mission : la défense du sultanat et du califat et de l'indépendance (*istiklal*) du pays. L'identification au souverain reste forte parmi « les hodjas » (une trentaine de fonctionnaires religieux) : l'ouverture de l'Assemblée avait été accompagnée d'une multitude de prières et de sacrifices pour la délivrance et le salut du calife.

3/ *La question de l'abolition.* Il est difficile de reconstituer le plan d'action de MK. Il a retenu AM comme candidat, car celui-ci avait déclaré son soutien au mouvement nationaliste. L'Assemblée l'avait invité à Ankara dès avril 1921. Des députés sont venus d'Ankara pour l'investiture. Des télégrammes de félicitations arrivent de très nombreux pays.

Conclusion

Intérêt du texte : lu et appris dans les écoles (sous des versions simplifiées), il ne fait toujours pas l'objet d'une traduction scientifique/académique convenable. Il reste le texte le plus important d'histoire de la République turque.

Portée du texte. L'abolition du califat est bien plus complexe et difficile à mettre en œuvre que celle du sultanat. Elle survient le 3 mars 1924. Elle suscite émotion et rejet dans le monde musulman et déçoit des intellectuels nationalistes arabes. Un demi-siècle plus tard, dans la revue *al-Dawa*, des Frères Musulmans reprochent à Mustafa Kemal cette abolition. Dans des articles parus de décembre 1922 à mai 1923, Rashid Rida imagine une refonte de l'institution autour d'une université religieuse qui formerait des spécialistes du droit musulman. Passé le choc de la nouvelle de l'abolition, la Turquie et ses voisins passent à autre chose. L'espace moyen-oriental suit une actualité nouvelle, dessinée par les ambitions de souverains islamiques, du sultan du Maroc au roi d'Égypte. L'image de MK dans la région est altérée sinon modifiée : la vision de héros de l'islam s'estompe au profit de la figure du leader nationaliste, vainqueur des négociations de Lausanne et de l'homme d'Etat réformateur. 1924 est le début des réformes kémalistes.

REMARQUES GENERALES

Le document ne comportait pas de difficultés majeures. L'auteur devait être connu des candidats. Il ne s'agissait pas de faire sa biographie en introduction, il fallait le présenter dans le contexte du texte. Rappelons également qu'une accroche ne s'impose pas dans un commentaire de texte, certaines tentatives ont conduit les candidats à des considérations très éloignées du texte portant notamment sur l'actualité de la vie politique en Turquie. Si le *Nutuk* n'a fait à ce jour l'objet d'aucune édition académique, l'histoire de sa composition et de sa conception est bien connue (ZÜRCHER, Erik J., "The Politician as Historian, Historians in Politics: On the *Nutuk* (Speech) of Mustafa Kemal Pasha", *The Young Turk Legacy and Nation Building*, I. B. Tauris, 2010, p. 6-16).

L'historiographie disponible est pour l'essentiel rédigée en langue turque. En revanche, la connaissance des principaux titres d'une riche bibliographie accessible en langues française, anglaise et allemande permettait d'éclairer l'étude du texte. Celle-ci est

référéncée dans le numéro d'*Historiens et Géographes* consacré à la présentation de la question de contemporaine. Il s'agit :

- des biographies de Mustafa Kemal : HANIOĞLU Şükrü, *Atatürk*, Fayard, 2016 ; KREISER Klaus, *Atatürk: Eine Biographie*, Munich, C. H. Beck, 2008 ; MANGO Andrew, *Atatürk*, Londres, John Murray, 2004 ;

- du contexte ottoman des dernières décennies (GEORGEON François, VATIN Nicolas et VEINSTEIN Gilles (dir.), *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, Fayard, 2015 ; GEORGEON François, *Abdülhamid II, le sultan calife (1876-1909)*, Fayard, 2003), de la question du califat (GÖKALP Iskender et GEORGEON François (dir.), *Kémalisme et monde musulman*, n° spécial des *Cahiers du GETC* (Groupe d'Etudes sur la Turquie Contemporaine), n° 3, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1987 ; DUPONT, Anne-Laure, « Des musulmans orphelins de l'Empire ottoman et du califat dans les années 1920 », *Vingtième siècle*, 82, 2004, p. 43-56 ; VEINSTEIN Gilles, « La question du califat » in LUIZARD Pierre-Jean (dir.), *Le choc colonial et l'islam, les politiques religieuses des puissances coloniales en terre d'islam*, La Découverte, 2006, p. 451-469).

Les candidats n'ont pas assez cherché à identifier la nature du texte (le *Nutuk*). Une grande partie d'entre eux n'ont pas clairement différencié : 1/ la chronologie des faits rapportés (très resserrée, 17-21 novembre 1922) ; 2/ la séquence 1922 (abolition du sultanat), 1923 (institution de la République), 1924 (abolition du califat) 3/ la rédaction du texte (au milieu de 1927) ; 4/ le discours (10-15 octobre 1927). Plusieurs anachronismes et contresens ont été commis : le projet sécularisateur du régime kémaliste n'entre pas en ligne de compte et la question de la laïcité ne guide alors aucun programme d'action politique. Il ne fallait pas non plus se tromper de président : au moment des faits, Mustafa Kemal n'est pas président d'une République (qui n'existe pas et dont la création n'est pas alors un objectif déclaré) mais il est le président d'une assemblée créée par un mouvement nationaliste dont il a pris la tête, non sans mal. Il fallait lier contexte national (au lendemain de la guerre d'Indépendance) et international (la conférence de Lausanne dans sa première phase). De même était-il important de déterminer la nouvelle donne du rapport de force, inégal, entre le renforcement du pouvoir d'Ankara et l'effacement du régime impérial depuis 1918.

Les candidats témoignaient de connaissances précises sur la fin des réformes et sur le programme kémaliste des années 1928-1931. Mais ces connaissances étaient de peu d'utilité pour la compréhension du texte. Au contraire, à trop se référer à ces périodes, nombreux sont ceux et ceux qui ont négligé de se pencher sur le contexte de la guerre d'Indépendance afin d'éclairer les modalités de la mise en place d'un régime d'Assemblée. Il est remarquable qu'une partie importante des copies n'ait proposé aucune analyse terminologique des concepts politiques du texte. Tantôt des candidats ont projeté l'institution hamidienne sur une institution vidée de ses dimensions politiques, quand ils n'ont pas été détournés par des conceptions médiévales très éloignées des spécificités du califat ottoman. Tantôt ils ont vu dans le discours de MK la marque de l'idéologie kémaliste de la période 1928-1938, qui n'était en rien constituée au moment des faits évoqués. Ils n'ont pas compris en quoi l'objectif recherché relevait autant d'une politique à l'adresse du monde musulman en 1922-1923 que de l'établissement d'une souveraineté nouvelle dans un contexte de fortes dissensions à Ankara.

Notons les erreurs les plus fréquentes : confusion entre les deux derniers califes d'une part, entre l'abolition du sultanat (l'un des sujets du texte) et du califat (à ne traiter qu'en conclusion) d'autre part ; imprécisions sur les notions politiques (démocratie, république,

régime d'assemblée). Soulignons que des candidats n'ont pas assez insisté sur l'importance du contexte international de 1922 et ont omis de prendre en compte les enjeux territoriaux nés de l'issue de la guerre d'Indépendance, déjà évoquée.

Les meilleures copies ont proposé des réflexions sur l'usage des documents manipulés par MK en 1922 comme en 1927, en liaison avec les enjeux de la mémoire nationale et de l'histoire officielle. Elles ont identifié les différents publics auxquels s'adressait le *Nutuk* en Turquie comme à l'étranger. Elles ont reconstitué le contexte impérial, national et international des années 1919-1922. Elles ont souligné l'emploi de trois calendriers dont deux ottomans : comme ses prédécesseurs, AM emploie le calendrier islamique lunaire (mois cité, *Rebi ül-evvel*) ; l'Assemblée emploie le calendrier solaire ottoman (1336 = 1922) ; dans son discours, MK emploie pour sa part le calendrier grégorien, introduit en 1926.

Les meilleures copies ont éclairé les enjeux et les modalités de transformation politique et symbolique de l'institution califale. Elles ont souligné – hors de Turquie – le mouvement de renouveau du califat, notamment dans le contexte éclaté de l'Inde et le désir de créer une identité panindienne. Il fallait en effet rappeler qu'aux yeux d'une partie du « monde musulman », MK était l'« épée de l'islam » destinée à libérer le calife prisonnier des étrangers. Des candidats ont insisté à juste titre sur l'option retenue par MK : stabiliser la situation politique intérieure. Ils ont souligné l'importance des rapports de force au sein d'une assemblée composée de notables, d'oulémas et de chefs tribaux. Au moyen d'une analyse précise des fondements de la souveraineté, ils ont su faire le tri entre les notions et concepts en gestation en 1922 et ceux qui n'étaient pas encore constitués. Ils ont enfin montré en quoi le projet, pragmatique, de MK était soumis à un objectif prioritaire : renforcer les assises du pouvoir d'Ankara sans s'aliéner le soutien des musulmans en Turquie et dans le reste du monde, dans la perspective du règlement de la Conférence de Lausanne.

Olivier BOUQUET et Catherine MAYEUR-JAOUEN

COMPOSITION DE GEOGRAPHIE

* *Rappel de la question de géographie thématique inscrite au programme : « Géographie des mers et des océans ».*

S'APPROPRIER LA HAUTE MER *

Fond de carte joint (deux fonds de cartes identiques sont fournis, dont l'un à titre d'essai si vous le souhaitez).

Le sujet proposé, centré sur les mécanismes de construction territoriale, était au cœur de la géographie. Il a donc permis d'identifier sans difficulté non seulement les copies montrant une préparation sérieuse du programme, mais plus généralement celles qui manifestent une bonne compréhension des processus par lesquels est construit l'espace géographique. « Mers et océans » n'étant plus au programme de la prochaine session, les

candidats de la session 2018 seront particulièrement attentifs aux règles générales qui s'appliquent au traitement de tout sujet de composition en géographie.

COMPREHENSION DU SUJET

L'intitulé du sujet a pu sembler paradoxal : la haute mer, placée sous le régime du *mare liberum* et considérée comme l'ensemble des espaces maritimes hors juridiction nationale, apparaît au premier abord comme ce qui n'est pas approprié par les États - par opposition à la partie des océans qui a fait l'objet d'une appropriation juridique exclusive au profit des États riverains, en vertu de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, dite de Montego Bay, et qui couvre aujourd'hui le tiers des océans. Pour reprendre la formule de l'appel de Paris (2013) : « Au-delà de l'horizon, là où ne règne plus aucun État, s'étend la Haute Mer ». Or, la récente extension du domaine maritime de la France, en décembre 2015, de 579 000 km² supplémentaires, suffit à démontrer que des processus d'appropriation de la haute mer sont bien en cours. Il s'agissait donc de dépasser rapidement l'apparent paradoxe du sujet en considérant au sens large les formes d'appropriation, terme devenu central en géographie : appropriation *juridique* définissant un bien privé (appropriation exclusive) ou commun (appropriation partagée) ; appropriation *matérielle et économique* sans droit de propriété, par voie d'occupation, d'exploitation ou d'usage ; appropriation *sociale* par l'habiter, *idéelle, scientifique*, etc. Ces différentes acceptions peuvent être combinées à différentes formes verbales : *approprier* un espace ou un bien, c'est une façon de l'adapter et de le destiner à un usage précis ; *s'approprier à* cet espace, c'est s'adapter à ses spécificités... Il convenait donc en premier lieu de comprendre et de définir le sujet dans sa totalité, en délimitant et définissant la haute mer non pas en négatif, par simple opposition aux étendues maritimes proches des terres, mais en positif, en centrant d'emblée le propos sur la haute mer - faute de quoi on s'exposait à traiter des espaces maritimes en général, ou à ne considérer la haute mer qu'à partir de considérations sur les mers territoriales - pour s'interroger sur les différentes formes d'appropriation et les acteurs qu'elles impliquent, les principes et les cadres, mais aussi les enjeux économiques et environnementaux qui les gouvernent.

En effet, le traitement complet et équilibré du sujet impliquait d'aller au-delà des définitions juridiques en envisageant une conception géographique de la haute mer à travers ses caractéristiques physiques, écosystémiques – négligées ou développées pour elles-mêmes par trop de copies – et à travers l'appropriation économique de ses ressources, en insistant sur les contraintes spécifiques liées aux grandes profondeurs, aux conditions météorologiques et physiques (tempêtes, houles, vagues scélérates, etc.), à l'énormité des distances.

Sur le plan juridique et politique, la haute mer est d'abord un espace en rétrécissement, au gré de la capacité des États à faire la preuve de la continuité sous-marine du plateau continental. Certains États, comme la France dans le Pacifique et la Russie dans l'Arctique, exercent dans ce sens de fortes pressions. Le Plateau continental étendu (PCE) relève toutefois d'une appropriation exclusive incomplète, qui diffère des ZEE. En PCE, seuls les fonds marins font l'objet de l'appropriation exclusive par un État, concédée par la Commission des limites du plateau continental qui dépend de l'ONU.

Au-delà des ZEE et de leurs prolongements, on a des formes non-exclusives d'appropriation juridique de la haute mer, reprenant le caractère tridimensionnel des espaces maritimes :

- la colonne d'eau et ses ressources biologiques sont définies par le droit de la mer, à l'instar de la Lune (traité de 1967), comme *res nullius*, bien n'appartenant à personne, et appropriables « par voie d'occupation » selon la formule des juristes : on peut les exploiter sans aucun droit de propriété ni aucune autorisation, conception libérale du droit de la mer à laquelle les États-Unis, non-signataires de la Convention, sont particulièrement attachés dans la mesure où elle favorise le plus puissant et le plus entreprenant.

- *les fonds marins* et leurs ressources minières sont définis comme *res communis*, bien commun de l'humanité, et gérés par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM ou ISA en anglais – *International Seabed Authority*). L'Autorité dépend elle aussi de l'ONU et concède à des consortiums des droits d'exploration exclusifs pour une durée limitée, ainsi dans la zone de fractures de Clarion-Clipperton, à l'est du Pacifique équatorial entre -4000 et -6000 m, où se trouve l'un des dépôts de nodules polymétalliques les plus prometteurs, ou dans l'Atlantique pour les encroûtements cobaltifères repérés au large du Brésil. S'approprier la haute mer ne signifie pas ici accaparer les surfaces des océans ou les masses d'eau, mais tenter d'obtenir des droits exclusifs ou des concessions de recherche scientifique sur les fonds. C'est donc, paradoxalement, au fond des océans que se diffuse en premier la « continentalisation » des espaces maritimes définie par D. Retaillé, ce qui est paradoxal dans la mesure où ce domaine reste pour le moment largement inexploré et inexploité, sinon inexploitable. Le paradoxe s'explique si l'on admet qu'un partage fonctionnel de la haute mer est en train de s'opérer dans les coulisses de l'ONU : sanctuarisation des ressources vivantes contre libéralisation des droits d'exploitation minière. Comme toute propriété commune, les fonds marins sont aujourd'hui en proie à un processus larvé de privatisation-marchandisation.

Ce n'est donc pas parce que la haute mer n'a pas de représentation politique, comme cela a été souligné lors de la CdP 21, qu'il n'y a pas un intense jeu d'acteurs autour de nouveaux principes et de nouveaux enjeux :

- de nouveaux principes : la haute mer est un espace de liberté, ce qui n'est pas à comprendre comme un espace non régulé. En matière de navigation, s'il échappe aux juridictions des territoires nationaux, il reste soumis pour tous les types d'infraction au « droit du pavillon », c'est-à-dire à la juridiction de l'État où est immatriculé le navire – d'où la tentation du « pavillon de complaisance ». La navigation obéit par ailleurs à des usages et des règles communes en matière de circulation et de sauvetage. En matière de ressources, la haute mer reste pour l'essentiel un espace où la liberté peut être comprise, selon les points de vue, soit comme le droit de s'approprier par voie de fait, d'exploiter, de piller ou de polluer sans obstacle juridique, une sorte de Far West où la force tient lieu de règle dans un contexte de course à l'appropriation des ressources, soit, au contraire, comme la possibilité pour la communauté internationale de définir *ex nihilo* un régime d'appropriation alternatif, fondé sur le principe de la non-appropriation exclusive, dans la droite ligne de la tradition juridique du *mare liberum*. Patrimoine public, bien commun de l'humanité, la qualification n'est pas des plus précises en ce que, juridiquement, il s'agit là d'un horizon encore non codifié du droit international, qui ne repose pas sur la régulation interétatique, mais sur l'affirmation d'un référent autre, l'humanité, et sur l'invention d'une nouvelle forme de gouvernance mondiale.

- de nouveaux enjeux et de nouveaux acteurs : l'humanité est ici entendue comme une communauté animée du sentiment d'enjeux partagés entre intérêts économiques et protection de l'écosystème marin. L'appel de Paris pour la haute mer de 2013 cherche justement à promouvoir cette approche alternative de la régulation des espaces maritimes,

en demandant aux Nations-Unies que les négociations portent sur la préservation des écosystèmes en haute mer, l'accès et le partage des bénéfices liés à l'exploitation des ressources génétiques marines, les aires marines protégées, les évaluations d'impact sur l'environnement, l'appui à la recherche et le transfert de technologies marines. La Convention de 1982 prévoyait déjà d'assortir le droit d'exploiter les ressources au devoir de les protéger contre la surexploitation et les dégradations. La Division de la loi de la mer de l'ONU s'est emparée de ces thèmes en 2015. En accordant avec parcimonie des permis d'exploration, l'AIFM tente de concilier exploration et protection des ressources, préoccupée notamment du risque d'asphyxie des fonds marins par la retombée des particules fines issues du prélèvement de nodules. L'idée générale est de soustraire aux seuls acteurs privés l'accès aux ressources marines et la gestion de celles-ci pour les confier à une gouvernance commune associant une pluralité d'acteurs à l'échelle mondiale : non seulement les États - dont certains détiennent un rôle de premier plan en étant les seuls détenteurs des moyens de surveillance et de protection effective, les seuls capables de projeter leur puissance militaire au cœur des océans en s'appuyant sur des bases isolées et sur leur flotte, et parmi les principaux contributeurs financiers de la recherche (Ifremer) - mais aussi les institutions internationales, les ONG, expression de la société civile et de ses préoccupations en matière d'environnement, les entreprises, les instituts de recherche, etc.

Il s'agit ici d'une autre forme d'appropriation, qui cherche non pas à *s'approprier la* haute mer au sens de s'accaparer exclusivement des étendues, mais à *s'approprier à* la haute mer, au sens de s'adapter au fonctionnement d'un environnement singulier.

Ce sens de « s'approprier » invitait à réinterroger l'approche de la haute mer, notamment en se tournant vers les travaux de Camille Parrain et la notion de « merritoire ». En effet, la haute mer n'est pas à considérer dans ce sujet à travers le seul prisme politique et juridique. Du point de vue de la navigation, la haute mer qualifie une ambiance paysagère, l'expérimentation d'une altérité au regard de la norme continentale, un environnement dont l'habiter ne peut être que mobile, dans le temps et l'espace, un rapport à l'inconnu, au monde et à soi. La haute mer correspond au « bleu intégral », soit à l'absence de repères continentaux qui pourraient borner l'horizon. Nous retrouvons ici la première phrase de l'Appel de Paris : « Au-delà de l'horizon, là où ne règne plus aucun État, s'étend la Haute Mer ». C. Parrain insiste sur l'ambiance rythmique singulière, liée notamment à la houle. En navigation, cette ambiance est souvent croisée avec une référence temporelle. On parle de navigation hauturière dès lors qu'il est impossible de revenir dans la journée à « terre ». Cela nécessite des dispositifs techniques particuliers qui distinguent cette navigation hauturière de la navigation côtière. Cette haute mer ne se définit donc pas à partir de référents *a priori*, mais qualifie un espace au regard d'une expérience vécue, soit d'un habiter. L'expérience de la haute mer s'entend tout à la fois dans le parcours en cargo, en bateau à voile, dans l'exploitation d'une plate-forme off-shore ou dans la prospection sous-marine. S'approprier la haute mer s'exprime dans l'affirmation de « merritoires », soit de modes d'habiter *la* mer pluriels et complexes, et non d'un simple habiter *en* mer. Ce territoire, redevable de l'approche proposée par J. Bonnemaïson à travers la notion de géosymbole, correspond à un sentiment d'appropriation intime d'un itinéraire, qui permet à un individu de réitérer son sentiment d'appartenance à une communauté. Le projet d'appropriation alternative fondée sur le commun et non l'exclusivité repose justement sur cette approche de l'habiter *la* haute mer, qui devient un habiter le Monde, et non plus seulement le monde au sens d'une dimension.

Ces formes d'appropriation sociale de la haute mer reposent donc sur une pluralité d'usages ou des pratiques discontinues dans l'espace et le temps, mais aussi sur des idées et des représentations individuelles ou collectives multiples nourries par l'art ou encore par les exploits sportifs : grandes traversées ou tours du monde à la voile (Vendée Globe, *Golden Globe*, Route du Rhum). Ces aspects ont été développés dans un peu moins de la moitié des copies : or, ils permettaient d'intégrer des perspectives géographiques récentes et de donner toute son ampleur au sujet.

En résumé, s'approprier la haute mer revient à interroger la possibilité pour l'humanité de reconnaître les océans dans leur vulnérabilité et leur caractère indispensable au fonctionnement du globe. Limites de l'œkoumène, ils deviennent les nouvelles frontières d'une conscience environnementale qui accepte les limites de la connaissance humaine du globe et de son fonctionnement. Car, si l'on en revient à l'approche la plus classique des espaces maritimes, physique, la haute mer correspond aux océans qui recouvrent les plaines abyssales en opposition aux mers qui recouvrent les plateaux continentaux émergés. Lorsque l'on croise cette approche avec celles précédemment énoncées, un gradient apparaît, qui permet d'établir une idée de « sanctuaire », hors de portée des revendications étatiques puisqu'au-delà de l'extension des masses continentales immergées. Cette idée de sanctuaire est renforcée par le fait que ces océans dessinent partiellement un champ par-delà les acquis de la connaissance scientifique, notamment en ce qui concerne les fosses les plus profondes. Or, la première façon de s'approprier reste la possibilité de découvrir et d'explorer.

MISE EN ŒUVRE DU SUJET

Le premier paragraphe de l'Appel de Paris, cité en accroche, permettait d'amener les deux approches principales de la notion de « haute mer » - la non tutelle étatique et l'ambiance - et d'enchaîner avec la **définition** des termes du sujet, en commençant par l'entrée directement associée à la question « géographie des mers et des océans » : haute mer, soit :

- une entrée **juridique, politique et géopolitique** : la « Zone », des étendues non appropriées de façon exclusive ; des rapports de force entre États et des tensions entre enjeux économiques et environnementaux ;
- une entrée **physique** : l'étendue d'eau qui recouvre les plaines abyssales au-delà des masses continentales immergées ; les étendues les moins connues sur terre ; un régulateur du fonctionnement climatique du globe ; un écosystème menacé par la surpêche, les pollutions (accumulations de débris plastiques dans les gyres océaniques, hydrocarbures...), le réchauffement, etc.
- une entrée **paysagère** : une ambiance caractérisée par le bleu intégral, un espace mouvant avec un rythme singulier ;
- une entrée **économique** : un espace de ressources jusqu'à présent librement accessibles, convoité et fantasmé du fait de ses richesses avérées ou supposées ;
- une entrée **idéelle** et scientifique complémentaire des précédentes, liée à l'état des connaissances, aux représentations artistiques et littéraires ainsi qu'à de multiples pratiques et aux exploits sportifs, qui alimentent tout un imaginaire du grand large et contribuent à construire cette appropriation mentale de la haute mer.

L'idée d'espace de liberté est fondamentalement associée à la haute mer. Mais il convient d'analyser cette idée de liberté héritée du *mare liberum* au regard des nouveaux enjeux économique-politiques des océans : la haute mer est espace d'opportunités.

Le paradoxe haute mer/appropriation devait être énoncé en introduction et rapidement dépassé en analysant les divers sens du verbe « **s'approprier** » : a/ faire de quelque chose sa propriété, se l'attribuer en l'exploitant, en le revendiquant ou en l'occupant ; b/ s'adapter à quelque chose ; c/ assimiler les enjeux associés à quelque chose et les intégrer dans son propre référent.

La question du processus d'appropriation conduisait à interroger le **processus de territorialisation** et **l'habiter**. Le « qui » (acteurs), le « quoi » (enjeux) et le « comment » (formes et modes d'appropriation) sont indissociables de cette réflexion préalable. S'approprier la haute mer, de quoi s'agit-il ? De la surface, de la colonne d'eau, des fonds marins et de leurs ressources respectives ? Qui, par exemple, est capable de s'approprier les profondeurs (militaires, scientifiques) ?

Ce temps de définition devait conduire :

- à souligner la **tridimensionnalité** de la haute mer, dont la surface est appropriée par des usages et des pratiques très discontinues et mobiles dans l'espace et le temps, et dont les profondeurs sont très inégalement accessibles et exploitables ;

- à affirmer la haute mer comme un **espace qui tend à rétrécir** d'un point de vue juridique, puisque les États cherchent à repousser la limite de la haute mer toujours plus loin vers le large ;

- à présenter la haute mer comme un **espace politique paradoxal** : issu d'une définition par défaut, il devient le champ d'expérimentation d'une autre voie de régulation des relations internationales, non fondée sur l'interétatique mais sur l'affirmation d'un bien et d'intérêts communs à l'humanité, une somme d'enjeux environnementaux et de gouvernance.

Traiter ce sujet nécessitait donc de mobiliser et d'explorer dans toutes les dimensions de l'espace, à différentes échelles et dans différents registres, les notions clés de la géographie – système d'acteurs, appropriation des ressources, territorialisation, gouvernance mais aussi mobilités, frontières, limites – qui donnent à voir la haute mer comme une construction sociale et non une donnée en soi.

Le sujet permettait aussi de distinguer les conceptions de la mondialisation en géographie, entre monde et Monde, abordée dans le cadre de la question au programme à travers la maritimisation du monde et l'émergence du Monde à travers les enjeux environnementaux. C'est dans la tension monde-Monde que réside une possibilité de problématisation du sujet : la haute mer, entre horizon du monde et opportunité pour le Monde, un espace de débats et de confrontation d'ambitions.

La production graphique devait répondre à ces exigences en comportant tout d'abord un certain nombre de croquis à différentes échelles, sans lesquelles aucune copie ne peut obtenir la moyenne. Il fallait donc centrer le croquis de synthèse sur la haute mer, qui devait donc ressortir sur les autres types d'espaces maritimes, et récapituler les principaux aspects traités en faisant apparaître les enjeux et les dynamiques qui la concernent. Le jury réitère sa mise en garde contre les légendes trop chargées, constituant des développements « bis » : il convient plutôt de classer les rubriques en suivant les grandes lignes du plan. Il insiste également sur la nécessité de ne pas plaquer les croquis dits intermédiaires et les schémas, mais de les intégrer à la démonstration. Il rappelle enfin que toute production graphique doit respecter des règles de sémiologie graphique, qui conditionnent la lisibilité et la force démonstrative. L'usage de pictogrammes descriptifs – poissons, bateaux, etc. – doit être limité sinon proscrit, de même que les cartes muettes, sans toponymes, qui dénoncent l'incapacité à nommer et situer.

PROPOSITION DE PLAN

I. Une étendue pionnière convoitée

1. L'héritage de *mare liberum*. La régulation des usages, pomme de discorde entre États : AIFM et blocage des États-Unis.

2. L'horizon des ambitions territoriales : une aire en contraction au gré de nouvelles formes d'appropriation.

II. Innover pour s'approprier un espace méconnu

1. Découvrir et exploiter la haute mer : un moteur d'innovation scientifique, un défi de connaissance.

2. La haute mer, non pas un envers mais une altérité : un environnement, une ambiance sans influence continentale. S'adapter à, et non adapter à.

III. S'adapter et assimiler : renverser les paradigmes. De s'approprier *la* à s'approprier à ; d'habiter *en* à habiter *la*.

1. Le « merritoire » : habiter la mer et non uniquement en mer : une territorialisation mobile.

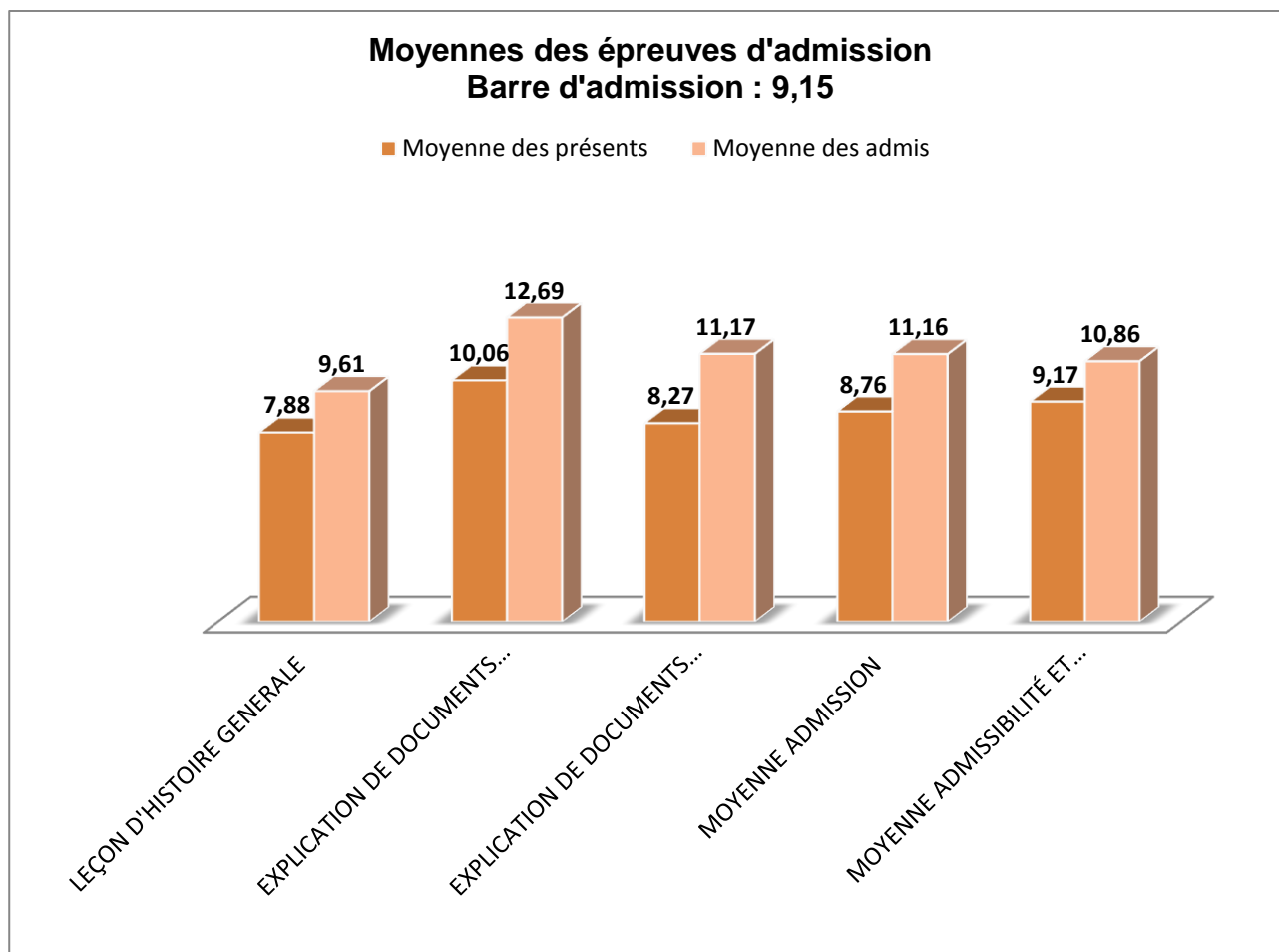
2. Par les océans, une conscience globale ? construire une appartenance commune par une appropriation commune.

Olivier DESLONDES

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Elles sont au nombre de trois, obéissant à un même cadre général : coefficient deux (soit un total de six sur dix), durée de préparation de six heures, durée de l'épreuve d'une heure.

Les candidats admissibles sont invités à visiter les salles accueillant les deux bibliothèques – d'histoire et de géographie – du concours, à raison d'une seule visite par bibliothèque. Ils peuvent effectuer ces deux visites à la suite la veille de leur première épreuve ; s'ils le souhaitent, et en fonction de leurs disponibilités, ils peuvent le faire en deux temps. La proximité des deux bibliothèques, le nombre de permanences et les horaires de celles-ci, enfin la disponibilité des appariteurs permettent d'effectuer ces visites dans les meilleures conditions.



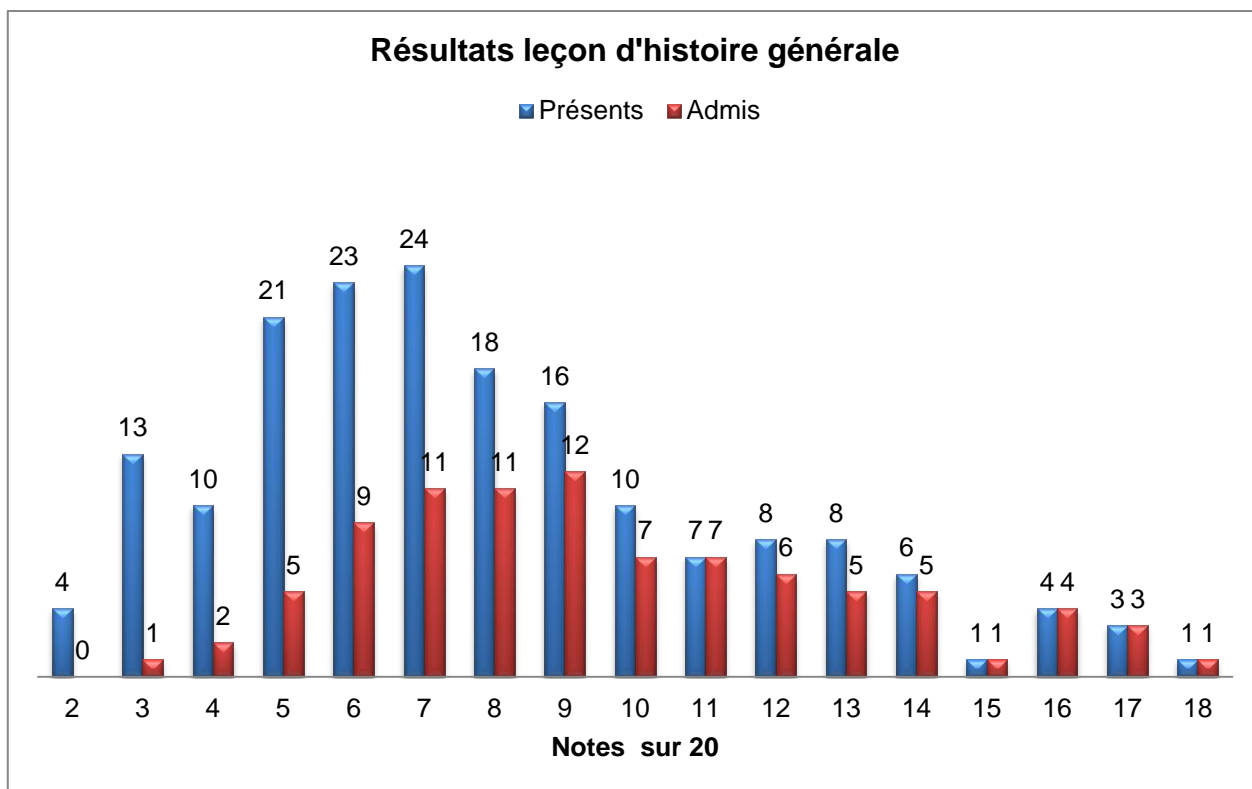
LES ÉPREUVES ORALES D'HISTOIRE

Elles sont au nombre de deux :

- une leçon d'histoire générale ;
- une explication de documents historiques.

Durant leur préparation en Sorbonne (salle Jacqueline-de-Romilly), les candidats disposent de très nombreuses ressources (usuels, monographies, articles...) mises à leur disposition en accès libre. Ils peuvent obtenir sur demande – dans des conditions qui leur ont été précisées lors de leur passage au secrétariat du concours et lors de la visite de la salle de préparation – d'autres ressources bibliographiques que celles qui sont en accès libre. Les ouvrages demandés devant être mobilisables dans des délais assez brefs afin d'être utiles, il s'agit très prioritairement de ceux du fonds du site Sorbonne de la Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne, sans exclure cependant les fonds de trois autres bibliothèques proches, partenaires du concours : Bibliothèque interuniversitaire Cujas, bibliothèque de l'École normale supérieure et Bibliothèque Lavis, dont le jury remercie les directeurs et les personnels pour leur aide.

LA LEÇON D'HISTOIRE GÉNÉRALE (LHG ci-dessous)



Les résultats de l'épreuve lors de la session 2017 du concours sont comparables à ceux des années précédentes— ni meilleurs, ni pires. Les raisons des succès et des échecs le sont aussi ; pour cette raison, la lecture des précédents rapports est très utile : les candidats qui limiteraient leur effort d'information au seul rapport de 2017 y perdraient de précieux conseils. Comme cela a été rappelé plus haut, on peut trouver commodément ces rapports sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale pour les sessions 2013 à 2016 et les télécharger librement, au format pdf. Ils sont aussi publiés tous les ans par la revue *Historiens et Géographes*.

La nature du rapport requiert l'énumération d'insuffisances, d'erreurs, de manquements divers dont la compréhension nécessite que des exemples en soient pris dans les leçons entendues en 2017. Ce ne sont pas ceux de réussites. Soulignons donc que les exemples mentionnés ne sont pas destinés à divertir aux dépens de candidats qui avaient par ailleurs des qualités dont le jury a noté l'existence. Soulignons aussi qu'ils peuvent donner une impression d'ensemble qui ne correspond pas à la réalité de la session. Ceux qui vont se lamentant parce que le niveau baisse sont dans l'erreur. Le niveau ne baisse pas. Le jury a entendu cette année, comme tous les ans, de bonnes, de très bonnes, parfois d'excellentes leçons et pour le reste des leçons qui, pour la majorité d'entre elles, n'interdisaient pas à leurs auteurs, moyennant un succès plus net dans une autre épreuve, la réussite finale. Soulignons enfin et surtout que la lecture du rapport ne doit pas donner à celui qui le lit le sentiment que la montagne à gravir est infranchissable. Tous ceux qui sont admissibles ont une chance d'obtenir l'agrégation, et beaucoup plus de chances qu'ils en avaient de réussir l'écrit : à l'oral, en règle générale, un candidat sur deux réussit.

RAPPELS ET REMARQUES GÉNÉRALES

Rappel : préparation, 6 h. ; leçon proprement dite, 30 minutes ; interrogation, 30 minutes.

Comme toutes les épreuves du concours, la leçon d'histoire générale doit être l'objet d'une préparation durant l'année. Cette préparation augmente les chances de réussite ; son absence les diminue grandement. Il est nécessaire de le rappeler d'emblée car, contrairement à ce que supposent beaucoup de candidats, il ne s'agit pas d'une loterie dans laquelle succès et échec seraient déterminés par la plus ou moins grande bizarrerie des sujets donnés ou par l'exotisme des connaissances qu'ils requièrent. Ceux qui donnent les sujets de leçon savent que tout candidat a normalement quelques notions sur l'esclavage et la traite des Noirs aux Temps modernes (« Les Européens et l'espace caraïbe, vers 1690 - vers 1790 ») et savent aussi que sur « L'empire des Han (Chine) (208 av. J.-C. - 220 ap. J.-C.) » le candidat aura tout à découvrir : l'exigence alors n'est pas exactement la même ; le jury attend moins de connaissances précises, comprend parfaitement que des débats historiographiques contemporains soient mal appréhendés ou inconnus, se doute bien que la profondeur du savoir acquis en 6 heures de préparation est toute relative et ne s'attend pas à autre chose. Les sujets inhabituels rappellent un impératif qui vaut pour toutes les leçons : celui de la méthode, qui permet d'appréhender ce que l'on ne connaît pas.

Rappelons, aussi, que dans leur diversité, les sujets de leçon d'histoire générale obéissent à des exigences communes. Ils ne recourent pas les questions de programme (y compris celles de l'année précédente). Ils portent sur des questions larges et, quand leur intitulé peut laisser supposer le contraire, on s'aperçoit en y réfléchissant qu'ils nécessitent pour être maîtrisés de placer leur objet dans un cadre large qui relève de la culture historique générale. Ils ne nécessitent pas pour être traités le recours à une et une seule référence bibliographique en dehors de laquelle il ne serait point de salut : ils ne sont donc pas liés à un seul livre. Ils proposent des libellés clairs, avec bornes chronologiques, sauf dans les cas où ces bornes chronologiques relèvent de l'évidence manifeste (par exemple, « Les tyrans dans le monde grec archaïque »), et sauf dans les cas où leur choix proposerait une interprétation, laissée à la discrétion du candidat (par exemple, « Romantisme et Romantiques en Europe »). Ils sont abordables en première approche avec les nombreux ouvrages dont les candidats peuvent disposer en accès direct.

L'entretien qui suit la leçon obéit, lui aussi, à des exigences devenues traditionnelles. Sa première partie, menée par le membre du jury qui a donné le sujet, permet de reprendre les points de la leçon qui méritent développement, parce qu'abordés rapidement, de discuter des affirmations, de les étayer, ou de les nuancer, d'aborder des points qui auraient dû ou pu l'être et ne l'ont pas été. Sa seconde partie, menée par les membres du jury non spécialistes de la question posée, est le moment de questions sur leur domaine de compétences qui transposent dans une autre période de l'histoire les thématiques de la leçon : cela veut dire que le point de départ du questionnement a un lien avec le sujet posé. Dans ces conditions bien des questions sont prévisibles et il est nécessaire de consacrer un moment à y réfléchir, à s'y préparer. Est-il étonnant qu'après une leçon sur « Le servage dans l'Europe médiévale (XI^e-XV^e siècles) » on soit interrogé sur l'esclavage dans l'Antiquité, puis dans les Temps modernes et invité à réfléchir à la différence entre esclavage et servage ? Qu'après une leçon sur « Théâtre et société en France au XVII^e siècle » ou « Le théâtre et ses publics (Europe et Amérique) au XIX^e siècle » on soit interrogé sur le même thème dans d'autres périodes de l'histoire ?

Rappelons, enfin, que passer un concours tel que l'agrégation nécessite un effort physique et une très grande détermination. Un effort physique : car un candidat épuisé a

moins de chances de donner une leçon vivante et pleine d'entrain, de répondre avec à-propos aux questions, qu'un candidat en bonne forme. Plusieurs fois, durant la session, la fatigue d'un candidat a manifestement dégradé sa capacité à suivre le rythme de l'entretien suivant la leçon. Il faut penser à l'effort qui sera demandé et tâcher, dans toute la mesure du possible, d'arriver aux épreuves orales suffisamment reposé. De la détermination : la fatigue, mais aussi l'émotion, l'inquiétude voire l'angoisse de l'échec, de la question qui prend de court, le sentiment parfois d'avoir raté l'exercice, la mettent à l'épreuve, l'entament, l'usent. Et pourtant ! La détermination doit surmonter tout cela, doit commander jusqu'à la dernière seconde de l'épreuve la concentration sur le seul objectif à poursuivre : réussir. Ne pas le rappeler serait rendre un mauvais service aux candidats. L'agrégation est un concours de recrutement de fonctionnaires de l'Etat. Ceux auxquels est confiée la responsabilité de sélectionner les individus que celui-ci embauchera sont donc particulièrement sensibles aux qualités qui manifestent leur compréhension de la nature du processus dans lequel ils se sont engagés. Parmi ces qualités, la détermination tient une place essentielle.

PREPARER L'ÉPREUVE

La leçon d'histoire générale suppose, comme son nom l'indique, la possession par les candidats d'une culture historique générale. Le jury n'entend pas par-là la maîtrise d'un savoir encyclopédique, mais le substrat, normalement acquis durant des études universitaires en histoire, qui permet de comprendre immédiatement qu'un roi européen du XIII^e siècle n'exerce pas un pouvoir de même nature qu'un proconsul de la République romaine ; ou de comprendre que parler d'opinion publique dans des sociétés démocratiques du XX^e siècle exige d'autres instruments d'analyse que ceux qui permettent d'approcher l'opinion dans des sociétés européennes du XVIII^e siècle. À cet égard, le jury a pu constater que certains candidats, au cours de leurs cursus, n'ont manifestement jamais étudié l'histoire ancienne ou l'histoire médiévale. Ce n'est pas le lieu ici de commenter cet état de fait ; mais c'est le lieu de souligner que si les candidats n'en sont certainement pas responsables, ils le deviennent s'ils ne jugent pas utile de remédier *a minima* à l'ignorance totale d'une période de l'histoire. Il existe, pour l'histoire grecque, l'histoire romaine, l'histoire médiévale, de bons manuels, simples et clairs, destinés aux étudiants de première année. Ils permettent d'appréhender rapidement les traits majeurs d'une période dont on ignorait tout. Leur lecture peut et doit prendre place dans la préparation de l'agrégation.

L'épreuve consistant à construire une leçon sur un sujet que par définition on connaît peu, mal, ou pas du tout, la maîtrise des outils bibliographiques est indispensable. Elle ne s'improvise pas. Il est nécessaire, durant l'année de préparation du concours, de prendre du temps pour se familiariser avec les outils bibliographiques. Cela nécessite de fréquenter les bibliothèques, ainsi que les librairies universitaires (parce que l'on peut y voir les livres, les feuilleter, apprendre quelque chose de leur classement, qui est parfois un classement par collections, se tenir au courant des parutions nouvelles). Cela suppose d'apprendre à connaître les grandes collections d'ouvrages historiques et en particulier les grandes collections de manuels et d'ouvrages de synthèse, telles que, par exemple, l'irremplaçable « Nouvelle Clio » des Presses universitaires de France, dont tous les candidats devraient savoir que ses volumes comportent toujours trois parties, consacrées respectivement à un état des connaissances, un état des questions (précieux pour s'informer des débats historiographiques) et une bibliographie de plusieurs centaines de



titres, classée. Connaître ces grandes collections, avoir feuilleté les ouvrages et avoir appris par cœur des listes de références – auteurs, titres d'ouvrages – est indispensable. De même l'est la familiarité avec les dictionnaires historiques d'usage courant, avec au moins un atlas historique, avec les ressources de la revue « *Documentation photographique* », dont chaque numéro, confié à un spécialiste, présente sur un thème donné une synthèse de seize pages et vingt-trois doubles-pages de documents commentés (photographies, infographies, œuvres d'art, cartes, textes, etc.). La possibilité d'avoir accès, durant les six heures de réalisation de la leçon, aux ressources électroniques aujourd'hui d'usage courant, le SUDOC par exemple, est une aide précieuse mais elle ne remplace pas cette connaissance. Celle-ci ne peut s'acquérir qu'en fréquentant les livres. Elle doit être considérée comme un élément indispensable d'une préparation méthodique à l'épreuve de leçon d'histoire générale. Il faut le souligner avec force, parce que cet élément de la préparation relève de l'initiative personnelle et de la discipline de travail propres à chaque candidat. Celui qui s'impose ce travail et cette discipline augmente ses chances de réussite.

De même est-il nécessaire de s'informer autant que possible des grandes évolutions de l'historiographie et des débats historiographiques. Tous les ans des leçons manifestent une connaissance insuffisante de l'évolution de l'historiographie ; des ouvrages ordonnés autour de questionnements et d'une hiérarchie des centres d'intérêts très différents sont utilisés sans que cette différence soit perçue et sans que leur date de parution ait été prise en compte. Pourtant le savoir de l'historien ne propose pas une résurrection du passé mais une compréhension, critique par nature, des traces qu'il a laissées. Cette compréhension est objet de débats entre historiens, ses points de vue évoluent, différent souvent selon les pays et les traditions historiographiques ; ses conclusions et les grandes interprétations qui font école évoluent aussi. Être attentif, en écoutant des cours, en lisant des livres, à ces évolutions et à ces débats, est aussi affaire de discipline personnelle. C'est une discipline indispensable. Rappelons à ce propos aux candidats que la lecture des comptes-rendus d'ouvrages, publiés dans les revues historiques, est immensément utile, d'une part pour s'informer de la bibliographie existante, d'autre part pour se faire une idée du contenu d'ouvrages que l'on n'a pas lus, enfin pour s'informer des débats historiographiques.

Réfléchir à ces derniers introduit à une réflexion sur l'objet même du discours historique. Il n'est pas déraisonnable d'attendre un peu de cette réflexion de la part de candidats ayant mené cinq ans d'études supérieures en histoire avant de préparer l'agrégation. Elle est en particulier de nature à enrichir la présentation, attendue pour chaque leçon dans l'introduction de celle-ci, des sources de notre savoir. Cette présentation des sources est très généralement donnée par les candidats - même si on note une tendance de ceux-ci à s'en soucier pour l'histoire antique et médiévale, à s'en soucier moins pour l'histoire moderne, à omettre de la présenter dans les leçons d'histoire contemporaine : il serait donc judicieux de se souvenir que sans sources, il n'y a pas d'histoire et que sans sources contemporaines il n'y a pas d'histoire contemporaine. Quoi qu'il en soit, la présentation des sources est souvent un peu formelle, se réduisant à une énumération. Si cela peut se comprendre, il n'est pas interdit de chercher à faire mieux. Rappelons donc que le discours historique se fonde sur l'étude de traces de l'activité d'hommes du passé et les constitue en sources en leur appliquant un questionnement. Quand ce questionnement évolue, les sources ne révèlent plus la même chose et parfois on n'étudie pas les mêmes sources. Un candidat qui l'explique manifeste une précieuse qualité - par exemple un

candidat qui dans une leçon sur « Le commerce dans l'Occident barbare VI^e-VIII^e siècle » signale l'intérêt des apports récents de l'archéologie et, en particulier, des trouvailles monétaires. Les sujets de leçon d'histoire générale donnés à l'agrégation évoluent eux aussi. Ils font par exemple plus de place à l'histoire culturelle et pour « Cinéma et Société en France (1919-1945) » ou « Le théâtre et ses publics (Europe et Amérique) au XIX^e siècle » impliquent le recours à des sources à propos desquelles il est utile d'avoir compris, avant les épreuves du concours, qu'elles peuvent être des sources. De même, certains sujets s'appréhendent mieux si l'on a compris que l'une des dimensions de l'intérêt des sources textuelles est qu'elles révèlent une vision des choses qui constitue des pratiques en phénomènes et qu'elles donnent aux phénomènes une place proportionnelle à l'intérêt qui leur est porté par ceux qui les rédigent ; par exemple, cette année, avec « Le retour à l'Antiquité dans l'Italie de la Renaissance (XIV^e – XV^e siècles) » ou encore « La Grande Famine en Irlande (1845-1852) - histoire et mémoire ».

Consulter la liste des sujets de leçon d'histoire générale donnés les années précédentes - fournie en annexe de la partie du rapport du concours consacrée à la leçon - est aussi fort utile parce que cela permet de se faire une idée des types de sujets donnés. On constate ainsi que tous les ans sont donnés des sujets biographiques ou comportant une dimension biographique (avec cette année Périclès, Aristophane, Xénophon, Plutarque, Thucydide, Giotto, Pierre Abélard, Etienne Marcel, Christine de Pisan, Madame de Pompadour, Rubens, etc.), et plus ou moins fréquemment des sujets portant sur une bataille (cette année : « La bataille de Courtrai, 11 juillet 1302 »), des sujets portant sur un lieu, souvent une ville (par exemple cette année : « Athènes au V^e siècle avant notre ère » ou « Saint-Malo : économie et société portuaires, fin XVII^e siècle - début XVIII^e siècle »). On constate aussi que certains sujets invitent à dresser un tableau, d'autre à donner un bilan. Un tableau n'est pas un bilan : le premier présente et analyse une réalité à un moment et dans un lieu donné, le second cerne le terme d'une évolution. Fréquemment des sujets commencent par le verbe « être » ; ce verbe, employé à l'infinitif, invite à s'interroger sur les comportements et les vécus. Il est très utile de réfléchir, avant l'épreuve, à la façon de traiter ces types différents de sujets.

La visite du lieu de préparation de la leçon est aussi à recommander aux candidats. Tous ont la possibilité de faire cette visite avant de passer leur première épreuve. Ils peuvent ainsi se familiariser avec les lieux, voir les ouvrages et outils de travail mis à leur disposition, repérer l'emplacement des usuels, des grandes collections, mémoriser leur mode de classement, savoir sur quelles tables on trouvera telle ou telle ressource. Ces informations permettent, le jour de l'épreuve, de ne pas être ou d'être moins désorienté et de gagner un temps précieux qui pourra être consacré à la réflexion sur le sujet de la leçon.

PASSER L'ÉPREUVE

Passer l'épreuve, c'est d'abord prendre le temps de réfléchir au sujet de leçon que l'on doit traiter. La réflexion doit porter, en premier lieu, sur les termes du sujet, les rapports qu'il faut établir entre eux, les notions qu'ils mentionnent, les bornes chronologiques indiquées - ou qui ne le sont pas et qu'il appartient au candidat de choisir et de justifier. Il n'y a ici aucune recette à fournir, si ce n'est le conseil de consacrer à cette étape du travail tout le temps nécessaire. Cette année, comme tous les ans, des carences, parfois graves de certaines leçons sont imputables avant tout à l'insuffisance de la compréhension du sujet. Cela peut déboucher sur des hors-sujets en tout ou en partie, des leçons qui ne

traitent qu'une partie du sujet, des leçons qui n'accordent pas à un aspect du sujet l'attention qu'il aurait méritée. Prenons-en quelques exemples. Le candidat qui a traité le sujet « Les Grecs en Italie (VIII^e- II^e siècle avant J.-C.) » ne s'est pas demandé ce qu'il fallait entendre par Italie durant l'époque à considérer et y a inclut la Sicile, considérant sans doute que la chose allait de soi : mais par Italie il fallait entendre la péninsule et il en est résulté une leçon partiellement hors sujet. Sur « Les villes dans l'Orient romain (Grèce, Asie mineure) au II^e siècle après J.-C. », le jury a entendu une leçon organisée autour d'une seule interrogation : en quoi les villes reflètent-elles les limites de la romanisation ? Mais ce n'était pas le sujet. Les Indiens furent à peu près absents d'une leçon sur « Les Français, les Indiens et le commerce en Nouvelle-France », parce qu'il n'est pas venu à l'esprit du candidat qu'il était possible d'aborder le sujet autrement qu'en se plaçant au seul point de vue des Français - par exemple, en se demandant avec quels Indiens les Français sont en relation, si les Indiens en relation avec les Français n'entretiennent pas en même temps des relations entre eux et avec les Anglais, en s'interrogeant sur l'évolution des sociétés indiennes. Pourtant le libellé du sujet indiquait bien : « Les Français, les Indiens... ». Un sujet sur « Sciences, techniques et guerres au XX^e siècle » ne demandait pas de s'interroger très longuement sur les différents types de conflits mais de mobiliser des connaissances sur les applications de la science : en temps de guerre, à la préparation de la guerre, aux efforts pour l'éviter. C'est donc sur le lien entre les trois termes du sujet qu'il fallait s'interroger ; le candidat aurait sans doute compris alors que ce lien devient de plus en plus étroit au XX^e siècle et n'aurait peut-être pas oublié de traiter de la médecine. Sur « La Suède et la guerre, du règne de Gustave II Adolphe à la mort de Charles XII », le jury a tout appris - toutes les campagnes, toutes les batailles, une par une - sauf ce qu'il aurait fallu entendre. Et d'abord, pourquoi la guerre et avec quels buts ? Les termes du sujet invitent à poser cette question et il aurait donc fallu mettre en valeur l'importance de l'enjeu économique que représente le contrôle de la mer Baltique. De même, la période à considérer étant marquée par de retentissants succès militaires suédois, il aurait fallu s'interroger sur leurs raisons d'être, donc sur les façons de mener la guerre et sur la force de frappe des armées suédoises. « Les pouvoirs en France au XIII^e siècle » posait pour le candidat, un problème qui n'est pas bien compliqué : il y a le roi, dont la puissance augmente, l'Eglise qui est « le contrôleur social prédominant » et pour pimenter un peu la chose, « des résistances » ; quant aux pouvoirs envisagés de façon générale, ils sont l'expression d'une relation de domination. La notion de pouvoir public n'a donc jamais été abordée par le candidat, ni les principautés, ni les pouvoirs municipaux, dont les communes, et l'existence de la seigneurie n'a pas été évoquée. Dans tous ces cas, la réflexion sur le sujet a manqué. Il y a là un défaut de méthode. Ses conséquences peuvent être graves.

La poursuite de la réflexion initiale sur le sujet doit tâcher de l'envisager sous tous les angles possibles, de mettre au jour toutes ses dimensions. Elle permet dans un second temps du travail la construction d'une problématique. La problématique est l'ensemble des problèmes qui se posent sur un sujet déterminé. La réflexion sur le sujet les formule, et élabore un questionnement organisé logiquement qui se présente comme l'enchaînement d'un ensemble de questions. On les regroupe en deux ou trois interrogations fondamentales, qui justifient un plan en deux ou trois parties. Que le plan ait deux ou trois parties est parfaitement indifférent aux commissions. Ce qui lui importe, c'est que le plan concrétise l'enchaînement d'interrogations qui constitue la problématique du sujet, telle que celle-ci a été conçue par le candidat. Qu'en est-il dans la pratique ? Le jury a constaté

cette année que les candidats présentent une problématique, annoncent un plan, dont les articulations sont claires, et que leurs leçons suivent en général clairement le plan annoncé. C'est bien. Ce qui est moins bien, c'est de satisfaire uniquement de façon formelle à l'exigence de la présentation d'une problématique. Par justification formelle, on entend le fait d'appeler problématique la présentation d'une et une seule idée, question, vision du sens du sujet ; et trop souvent d'appeler problématique l'annonce d'un plan. Par exemple, le candidat ayant traité « Rendre la justice au nom du roi de France (xvi^e-xviii^e siècles) » a organisé tout son propos en fonction d'une question unique : dans quelle mesure la monarchie parvient-elle à contrôler presque entièrement l'administration de la justice ? Cette question méritait en effet d'être posée, mais n'épuisait pas le sujet. Sous l'Ancien Régime, la loi n'est pas seulement un acte de volonté du législateur et nécessite, pour devenir une norme obéie, d'être tenue pour juste et conforme aux lois de la monarchie que les juges considèrent comme fondamentales ou constitutives. Le sujet — « Rendre la justice... » — invitait donc aussi à s'interroger sur le juge et son rôle ; ce sont les juges qui rendent la justice et ils exercent sur l'application de la loi un contrôle *a posteriori* d'autant plus impossible à empêcher que les arrêts et jugements ne sont pas motivés sous l'Ancien Régime. Sur « Les Puritains de Nouvelle-Angleterre au xvii^e siècle », le candidat s'est interrogé sur la constitution d'un foyer de peuplement organisé en Nouvelle-Angleterre. Cette interrogation l'a conduit à parler de la constitution de communautés et de la formation d'un Etat. Ce faisant, il a oublié l'existence d'Indiens, avec lesquels les Puritains sont évidemment en rapport, et n'en a jamais parlé. Il n'a pas abordé non plus la vie religieuse des Puritains alors que c'est précisément ce qui les définit. Et il a négligé le fait que les Puritains sont minoritaires en Nouvelle-Angleterre. Ces lacunes s'expliquent par un défaut du questionnement : partiel, limité, réduisant drastiquement la vision.

Évidemment, un questionnement, même bancal, vaut mieux que pas de questionnement du tout. Les candidats entendus cette année le savaient et ont fait leur possible. On voudrait simplement rappeler ici que le moment de la construction du questionnement mérite soin et réflexion. Il faut se poser des questions. Il faut aussi commencer par des questions simples. La guerre : pourquoi ? Les loisirs : lesquels ? Rendre la justice : qui la rend ? Comment ? Les villes : quelles villes ? Où ? Pour le reste et au moment de bâtir, à l'aide d'une bibliographie, un questionnement plus élaboré, il faut se souvenir qu'une seule idée ne suffit pas à rendre compte de la complexité du réel ; parce qu'elle n'y suffit pas, elle peut de surcroît en fausser la compréhension. Il y a donc lieu de recommander encore et encore aux candidats de consacrer, dans la préparation de leur leçon, tout le temps nécessaire à la réflexion : c'est essentiel, primordial, vital et tout le reste en dépend.

Venons-en donc au reste. On signalera ici quelques défauts récurrents des leçons entendues cette année, sur lesquels il est nécessaire d'attirer l'attention des candidats.

Des leçons manifestent parfois que la construction de la bibliographie a manqué de méthode. Rappelons donc qu'il faut aller du simple au compliqué, c'est-à-dire commencer par encyclopédies et manuels. Ils ne suffisent pas ; mais ils sont la première étape du travail. C'est ensuite que peuvent être consultés les ouvrages spécialisés, les articles scientifiques au besoin.

Trop de leçons manifestent une attention insuffisante au fait que l'objet du discours des historiens professionnels est un présent qui n'est plus. Cela se concrétise par des leçons pouvant être appelées livresques : elles négligent le concret, le pratique, le vécu, sont dénuées de toute attention aux conditions pratiques de l'action en société et au réel,

comme si le réel passé, qui n'existe plus, perdait de ce fait les caractéristiques du réel présent qu'il fut. Par exemple sur « Explorations et explorateurs au XIX^e siècle », le candidat semblait étonné, lors des échanges qui ont suivi sa leçon, par des questions concrètes sur l'organisation, le financement et la durée d'une exploration. Traitant de « Plutarque », un candidat a négligé l'existence de l'homme, préférant disserter sur l'œuvre.

Finalement c'est parfois l'indifférence à la complexité des sociétés humaines qui ressort et débouche sur le simplisme de l'explication, notamment quand elle doit affronter la question des motivations des acteurs : celle-ci est alors réduite à des déterminants simples qui semblent rationnels au candidat mais trahissent l'indifférence au fait que des cultures, des sociétés, autres que la sienne, concevaient le monde, l'existence, les raisons de vivre et de mourir d'une façon qui n'est pas la nôtre. « Etre un bon chrétien en Europe occidentale (VI^e-IX^e siècles) » fut pour le candidat qui traita le sujet un problème simple : il existe une norme et des déviances ; l'Eglise fait respecter la norme ; être un bon chrétien, c'est donc suivre la norme ; pour saisir l'identité religieuse vécue du chrétien, il suffit de « s'interroger sur la performativité de la norme ». Et pour le reste ? Circulez ! La commission en est restée quelque peu sidérée. Le simplisme, souvent, entache la réflexion sur les questions politiques et conduit à se dispenser de réfléchir aux raisons d'être des actions, des politiques, aux intérêts qu'elles cherchent à satisfaire. « La Suède et la guerre, du règne de Gustave II Adolphe à la mort de Charles XII », déjà évoqué, est un sujet qui invite à s'interroger sur les raisons de faire la guerre mais pour le candidat, la réponse paraît aller de soi : les rois ne font-ils pas la guerre ? Ne cherchent-ils pas à dominer leurs voisins ? Pourquoi chercher plus loin ? Il aurait fallu, pourtant.

Ces défauts entraînent un autre : certains candidats donnent l'impression que pour eux la construction de l'exposé et l'énonciation de vues générales synthétiques, non seulement ont une valeur explicative en elles-mêmes, mais une valeur explicative suffisante ; que pour eux, un raisonnement construit dont les parties s'enchaînent et qui dispense de belles phrases utilisant des mots qui ne sont pas ceux du langage courant est une explication. Mais ce n'est pas le cas. Un discours qui ne prend pas en compte ce qu'il faut décrire et expliquer n'est pas un discours historique. Ainsi le jury a-t-il entendu une leçon sur « Loisirs, tourisme et sociétés coloniales (1880-1939) » au début de laquelle le candidat a introduit son propos en affirmant que « le sujet est interpellant tant il incite à changer de focale en plusieurs domaines », a considéré comme un élément d'une problématique ce qu'il a appelé « mise en tourisme des espaces » et a dispensé un discours sur l'impérialisme culturel et la domination coloniale. Quels sont, précisément et concrètement, les loisirs dont il est question ? Quels sont les lieux et les pratiques du tourisme ? Quelles sont les caractéristiques des sociétés coloniales pratiquant le tourisme (ce sont surtout des sociétés masculines) ? Le candidat n'en a pas parlé et quand l'entretien lui a donné la possibilité de le faire, il est apparu qu'il n'avait pas jugé utile de s'en informer. Mais expliquer, c'est expliquer quelque chose. Prétendre expliquer, sans avoir décrit, situé dans le temps et dans l'espace, analysé, ce quelque chose que l'on prétend expliquer, c'est se fourvoyer.

La réflexion des candidats s'inscrit généralement dans le cadre d'un cloisonnement par périodes. Une leçon d'histoire médiévale repose sur une bibliographie d'histoire médiévale, une leçon d'histoire moderne repose sur une bibliographie d'histoire moderne, et ainsi de suite. Cela se comprend fort bien et se justifie la plupart du temps. Cependant, certains sujets s'appréhendent mieux si la réflexion fait appel à la bibliographie sur une

période chronologiquement voisine et dans ce cas il faut songer à y faire appel. Sur « Le règne de Clovis 481-511 », par exemple, il était utile de faire appel en même temps aux manuels sur le Bas Empire et sur le Haut Moyen Âge. Sur « Les finances du roi de France (1515-1789) » il était utile de s'interroger rapidement sur la naissance de la fiscalité en France aux XIV^e et XV^e siècles et les manuels d'accès aisé et de lecture rapide ne manquent pas pour le faire.

Le jury s'attend à ce que les leçons soient, dans la mesure du possible, illustrées. Les candidats sont très généralement soucieux de satisfaire à cette exigence mais, parfois, peuvent donner le sentiment qu'ils font ce qu'il est obligatoire de faire sans saisir vraiment la raison d'être de l'obligation. Or, il y en a une. L'illustration, qu'elle que soit sa nature, doit appuyer le propos (donc être un élément de l'argumentation) et permettre de le développer (donc un appui à une argumentation). Il est possible de mieux faire en s'en souvenant et pour cela il est nécessaire de penser à l'illustration du propos en rédigeant celui-ci, plutôt qu'après : sinon, l'illustration risque d'être plaquée sur un propos auquel elle n'apporte pas grand-chose. Par exemple, le célèbre portrait du roi de France Jean II le Bon, premier portrait connu d'un roi de France, est attendu dans une leçon sur « Le règne de Jean II le bon, roi de France (1350-1364) ». Il est bien de le montrer. Mais il est mieux encore de le montrer en le commentant et, par conséquent, d'expliquer que le roi Jean fut au dire des contemporains et notamment de Pétrarque, qui vint à sa cour, un ami des lettres, de rappeler que Jean II fut le créateur de la librairie royale, dite de Charles V, qu'il commanda des traductions de textes latins en français, par exemple les *Décades* de Tite-Live, que son hôtel comprenait un ensemble musical, qu'il employa des peintres et que le célèbre portrait est l'un des exemples les plus précoces de la peinture de chevalet et de son succès dans les cours royales et princières. Alors l'illustration permet à la fois de montrer, de prouver, de donner à voir, d'introduire à une argumentation et elle prend toute son utilité. Ajoutons à cela que si la présentation de cartes est une démarche dont l'utilité est bien comprise par les candidats, la présentation de plans de villes est trop souvent absente lors de leçons qui pourtant la requièrent ; et que les sujets portant sur des auteurs d'œuvres littéraires ou artistiques supposent la présentation et le commentaire d'extraits des œuvres écrites, de représentations des œuvres d'art (peinture, architecture, sculpture). Et rappelons que la présentation de documents iconographiques n'appartenant pas à la période à considérer constitue un anachronisme à éviter.

CONCLUSION : *RATIO ET ORATIO*

Ce qui est demandé est au fond, dans son principe, assez simple. Comprendre cette simplicité est le meilleur moyen de bien assimiler les recommandations que dispensent les auteurs de rapports de concours.

« *Eius autem vinculum est ratio et oratio, quae docendo, discendo, communicando, disceptando, iudicando conciliat inter se homines coniungitque naturali quadam societate* » (« Le lien qui nous réunit tous dans une même société du genre humain, c'est la raison et le discours, qui nous servent à enseigner, à apprendre, à communiquer nos pensées, à nous éclairer mutuellement, à discerner le vrai, et qui rapprochent les hommes entre eux et les réunissent en une sorte de société naturelle »), a écrit Cicéron (*De Officiis [Traité des devoirs]*, livre I, XVI, 50). *Ratio* et *oratio* : c'est ce qu'il est demandé aux candidats à l'agrégation d'histoire de maîtriser, d'associer et d'appliquer aux sujets qu'ils doivent traiter, dans les conditions propres à ce concours et à la discipline objet de leurs études. C'est facile à dire, moins facile à faire, mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Tant

qu'à se choisir une ambition, qui donne l'envie d'apprendre et le cœur à l'ouvrage, il en est de moins belles.

Thierry DUTOUR

SUJETS DE LEÇON DONNÉS LORS DE LA SESSION

HISTOIRE ANCIENNE

Les pratiques de l'écrit en Grèce archaïque et classique
Les Grecs en Italie (VIII^e- II^e siècle avant J.-C.)
Les villes dans l'Orient romain (Grèce, Asie mineure) au II^e siècle après J.-C.
Fortification et poliorcétique dans le monde grec à l'époque classique et à l'époque hellénistique
L'âge de bronze en Grèce (y compris les espaces égéens comme les Cyclades)
Les Athéniens et la guerre du Péloponnèse
L'Ancien Empire égyptien
La Sicile au V^e siècle avant J.-C.
Le Péloponnèse, de la mise en place de la Ligue du Péloponnèse à la guerre d'Agis
Les esclaves de la cité grecque aux époques archaïque et classique
Les ports et la navigation dans le monde grec à l'époque archaïque et à l'époque classique
La néolithisation, du Croissant fertile à l'Europe atlantique
L'Asie Mineure en 188 avant J.-C.
La bataille en Grèce ancienne (V^e-IV^e siècle avant J.-C.)
Périclès d'Athènes
Les héros dans le monde grec à l'époque archaïque et à l'époque classique
Aristophane témoin de son temps
La Gaule au II^e siècle avant J.-C.
L'architecture en Grèce égéenne de l'époque archaïque à l'époque hellénistique
La monnaie dans le monde grec de l'époque archaïque à l'époque hellénistique
Gouverner et administrer la province d'Asie au II^e siècle après J.-C.
Les peintures sur vase à Athènes (VI^e-IV^e siècle avant notre ère)
Pergame, des origines à 133 av. J.-C.
Les sanctuaires panhelléniques aux époques archaïque et classique
Zeus, divinité grecque de l'époque archaïque et de l'époque classique
Rhodes du V^e au II^e siècle av. J.-C.
Athènes au V^e siècle avant notre ère
Les échanges économiques dans le monde grec de l'époque archaïque à l'époque hellénistique
L'empire des Han (Chine) (208 av. J.-C. - 220 ap. J.-C.)
L'enfance et la jeunesse en Grèce archaïque et classique
Les rois de Macédoine et les cités grecques (V^e-IV^e siècles av. J.-C.)
Les tyrans dans le monde grec archaïque
Plutarque (v. 46-125 ap. J.-C.)
Le paléolithique moyen et le paléolithique supérieur en Europe
L'évergétisme des rois hellénistiques (III^e-II^e siècles avant J.-C.)
La mer Noire et l'espace pontique du VI^e au IV^e siècle avant J.-C.
La citoyenneté à Athènes de Solon à Aristote
La royauté séleucide de 312 à 188 avant J.-C.
Xénophon témoin de son temps
La vie rurale dans le monde grec à l'époque archaïque et à l'époque classique
Les origines des cités grecques de l'époque archaïque
Contacts et échanges culturels dans le monde hellénistique
L'empereur et les cités grecques (II^e-III^e s. ap. J.-C.)

Les oligarchies dans le monde grec archaïque
Thucydide

HISTOIRE MEDIEVALE

La Hanse (XIII^e-XV^e siècles)
Seigneurie et république en Italie (XIV^e-XV^e siècles)
La bataille de Courtrai (11 juillet 1302)
Monnaies et systèmes monétaires en Europe occidentale du VI^e au XIII^e siècle (régions sous domination musulmane et relations avec ces régions exclues)
L'Ecosse aux XIV^e-XV^e siècles
L'organisation politique du monde franc au temps de Charles Martel et de Pépin le Bref (714-768) (relations avec les régions sous domination musulmane exclues)
Les pouvoirs en France au XIII^e siècle
Etienne Marcel (1302-1358)
La conception carolingienne de la royauté, de Pépin le Bref à Charlemagne
Saint Louis et la justice
Le règne de Clovis (481-511)
Pauvreté et assistance en Europe occidentale (XIII^e-XV^e siècles)
Le développement économique des villes d'Italie et ses manifestations (XII^e-milieu du XIV^e siècle, relations avec le monde musulman exclues)
Christine de Pisan
L'aménagement des campagnes d'Occident (XI^e-XIII^e siècles)
Pierre Abélard (1079-1142)
La chevalerie aux XIV^e et XV^e siècles
Giotto (1266-1337)
Étudier dans les écoles et les universités de l'Occident chrétien (XIII^e-milieu du XV^e siècle)
La guerre et les hommes dans le monde franc VI^e-IX^e siècles
Le royaume de France à la mort de Charles VI en 1422
La guerre des Deux Roses en Angleterre
L'art roman en Occident (X^e-XII^e siècles)
Cola di Rienzo (1313-1354)
Le IV^e Concile de Latran (1215)
Le commerce dans l'Occident barbare VI^e-VIII^e siècle (relations avec les régions sous dominations musulmanes exclues)
L'armée du roi de France aux XIV^e et XV^e siècles
Le retour à l'Antiquité dans l'Italie de la Renaissance (XIV^e - XV^e siècles)
L'Italie et le pouvoir impérial (1152 - 1250)
Saint Colomban et le monachisme en Occident (VI^e-VII^e siècle)
Pauvres, vagabonds et marginaux à la fin du Moyen Age
Livres et bibliothèques en Occident (XIII^e-XV^e siècles) avant l'invention de l'imprimerie
La règle de Saint Benoît (VI^e-IX^e siècle)
Être libre dans le monde franc (VI^e-IX^e siècle)
Le servage dans l'Europe médiévale (XI^e-XV^e siècles)
L'humanisme en Italie (XIV^e-XV^e siècles)
Le XIV^e siècle en Europe occidentale, un temps de crises
Les Lombards en Italie (VI^e-VIII^e siècles)
Les chartes de franchises (XII^e-XIV^e siècles)
Les villes de Flandre XII^e-XV^e siècles
Le règne de Jean II le bon, roi de France (1350-1364)
Bertrand du Guesclin (1320-1380)

Être un bon chrétien en Europe occidentale (VI^e-IX^e s., régions sous domination musulmane exclues)

Villes et vie urbaine en Gaule (VI^e-IX^e s.)

HISTOIRE MODERNE

Les finances du roi de France (1515-1789)

Le règne des Stuarts en Angleterre (1603-1714)

Les puritains de la Nouvelle Angleterre au XVIII^e

Les révoltes populaires en France, du XVI^e siècle à la veille de la Révolution Française

Les arts et la Réforme dans les pays du nord de l'Europe

Guerre et société en Europe au XVII^e siècle

Le roi de France en représentation de 1515 à 1791

Les Français, les Indiens et le commerce en Nouvelle-France

Les architectes français au XVII^e siècle

Madame de Pompadour

Les Antilles britanniques (XVII^e-XVIII^e siècles)

Les puritains anglais aux XVII^e et XVIII^e siècles

William Penn et les quakers

Rubens (1577-1640)

Catherine de Médicis

Saint-Malo : économie et société portuaires, fin XVII^e siècle - début XVIII^e siècle

L'empire russe au temps de Pierre le Grand

La famille dans la France d'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècle)

Marie de Médicis

Les Européens et l'espace caraïbe (vers 1690 - vers 1790)

Le pouvoir royal en Prusse au XVIII^e siècle

Richelieu (1585-1642)

La « Société des amis des noirs »

L'empire Ottoman en Méditerranée au XVI^e siècle

Résister à l'absolutisme en France au XVII^e siècle

Les Amériques françaises 1524-1713

Marie-Thérèse d'Autriche (1717-1780)

Les fondations de villes en France (empire colonial inclus) du XVI^e au XVIII^e siècle

Francisco de Goya y Lucientes (1748 - 1828)

La Réforme en Europe (1517- fin des années 1530)

Rendre la justice au nom du roi de France (XVI^e-XVIII^e siècle)

Philippe V d'Espagne (1700-1746)

Les populations d'Amérique du Nord du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

Les manufactures royales dans la France moderne

La monarchie et l'Eglise en France sous l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles)

Être pauvre dans la France des Lumières

Théâtre et société en France au XVII^e siècle

Elisabeth Ière d'Angleterre

Minorités religieuses et tolérance en Europe (du milieu du XVII^e siècle aux années 1780)

La noblesse rurale française aux temps modernes (XVI^e-XVIII^e siècles)

Versailles, de Louis XIII aux journées d'octobre 1789

Les puissances chrétiennes (Russie exclue) face à l'empire ottoman (XVI^e-XVII^e siècles)

Jean-Honoré Fragonard (1732-1806)

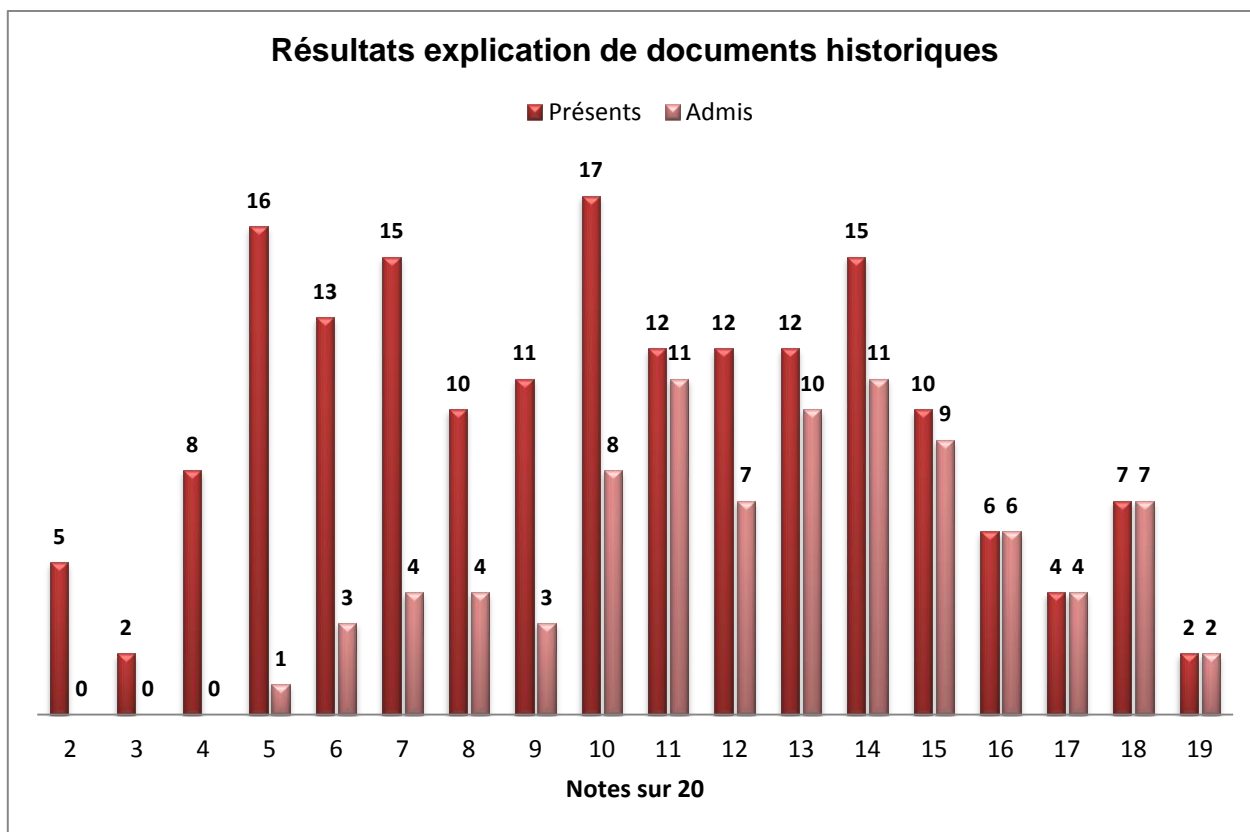
La Suède et la guerre, du règne de Gustave II Adolphe à la mort de Charles XII

Jean Racine (1639-1699)

HISTOIRE CONTEMPORAINE

La France libre (1940-1944)
La grande famine en Irlande (1845-1852) - histoire et mémoire
Otto von Bismarck (1815-1898)
Hommes et machines au XIX^e siècle
Anticolonialisme et anticolonialistes en France (1920-1962)
Le « printemps des peuples » (France exclue)
Loisirs, tourisme et sociétés coloniales (1880-1939)
Les chemins de fer en France (1832-1914)
Expulsés, déplacés, réfugiés en Europe (1919-1939)
Mouvements et luttes pour l'égalité des droits civiques aux États-Unis (1865 - années 1970)
La Chine et le monde depuis 1949
Unité allemande et construction impériale (1866-1914)
Villes et industries au Royaume-Uni (1800-1914)
Garibaldi et l'unité italienne
La bataille de Verdun
Le bloc de l'Est (1947-1989)
Le théâtre et ses publics (Europe et Amérique) au XIX^e siècle
Les médecins au XIX^e siècle en France
Travailleurs coloniaux et étrangers durant la Première Guerre mondiale
Administrer les colonies françaises 1870-1962
La conquête de l'Ouest dans l'histoire des États-Unis depuis 1803
Femmes et révolutions en Russie et en URSS (1905-1924)
Le pontificat de Pie IX (1846-1878)
Circulations et migrations transatlantiques (1850-1930)
Production et consommation de charbon en France 1800-1914
Les indépendances hispano-américaines (1808-1830)
Cinéma et Société en France (1919-1945)
La révolution culturelle chinoise (1919-1976)
Nations et nationalités dans l'empire d'Autriche 1875-1867
Les sociétés européennes face au choléra au XIX^e siècle
Les sociétés rurales du sud de l'Europe (Espagne-Italie) (1815-1914)
F. D. Roosevelt, président des États-Unis, 1933-1945
Explorations et explorateurs au XIX^e siècle (Asie, Afrique)
Sciences, techniques et guerres au XX^e siècle
Les colonies françaises dans la seconde guerre mondiale 1940-1945 (mandats du Proche-Orient exclus)
Romantisme et Romantiques en Europe
Le Japon et les Japonais durant l'ère Meiji (1868-1912)
Les Britanniques dans leur empire (Égypte et mandats exclus) de 1876 aux années 1960
Les Français et la guerre d'Algérie
Gouverner la France (1946-1995) (l'État et la société française)
La place et le rôle des femmes dans le catholicisme français au XIX^e siècle
Vins et alcools : production et consommation (France, vers 1830 - vers 1930)
La nation allemande, de la séparation à la réunification (1945-2009)
Les décolonisations de l'Afrique sub-saharienne depuis 1957

L'EXPLICATION DE DOCUMENTS HISTORIQUES (EDH ci-dessous)



Pour expliciter les critères d'appréciation et conseiller les futurs candidats, on rappellera ci-dessous les conditions matérielles dans lesquelles s'est déroulée l'épreuve ; on s'efforcera aussi de fournir des éclaircissements sur la nature de cette dernière, dans la suite des rapports des sessions antérieures, auxquels il faut se reporter ; on recensera enfin les explications données au titre de la session 2017, ce qui constitue un précieux outil pour les futurs candidat(e)s et les préparateurs.

Les conditions matérielles de la session 2017

Les candidats disposent de six heures de préparation en bibliothèque. Ils peuvent demander jusqu'à cinq ouvrages, qui complètent ceux mis à leur disposition dans la salle. Dans celle-ci, les ouvrages sont regroupés par période et par épreuve (histoire ancienne en vue de l'épreuve EDH, histoire ancienne en vue de l'épreuve LHG...) même si, bien sûr, au moment de chacune de leurs deux épreuves, les candidats ont à leur disposition l'ensemble de la bibliothèque d'histoire du concours et pas seulement les livres concernant prioritairement une épreuve et une période. Comme cela a été rappelé plus haut, les candidats admissibles peuvent prendre connaissance de la disposition des ouvrages avant leur première épreuve orale d'histoire. Ils ont aussi à leur disposition les ressources numériques des sites mis à leur disposition.

L'oral est public (dans les limites pratiques fixées par le règlement annuel du concours). Il consiste en un exposé – l'explication proprement dite – de vingt-cinq minutes (en cas de doute, imputable par exemple à une panne de chronomètre, sur le temps encore disponible, un candidat ne doit pas hésiter à interroger la commission) suivi d'un entretien. Les questions de cette seconde partie portent principalement sur la documentation

expliquée et sur la question de programme qui y a donné lieu, mais aussi sur les trois périodes historiques qui n'étaient pas concernées au premier chef par le(s) document(s).

Le sens de l'épreuve

L'explication de documents historiques est sans doute l'une des épreuves les plus exigeantes de l'agrégation d'histoire. Elle ne suscite pourtant pas, chez la plupart des candidats, l'appréhension que fait naître la leçon d'histoire, parce qu'elle porte sur une question longuement étudiée lors de l'année (ou des deux années) de la préparation. Le candidat sérieux pense pouvoir restituer l'essentiel des grandes lignes de la question au programme, sur lequel porte le texte ou l'ensemble de documents qui lui est proposé, même s'il reste vrai que trop de candidats semblent encore déroutés par l'analyse de plans ou de tableaux – ces documents, iconographiques ou archéologiques, devraient se multiplier dans les deux années qui viennent, en particulier en histoire médiévale.

Mais la difficulté majeure n'est sans doute pas là. Année après année, les examinateurs insistent sur le fait que « les candidats ne lisent pas toujours assez attentivement les textes et ont tendance à y plaquer de “grandes idées” » ébauchées dans les manuels de la préparation ; qu'ils ne « se montrent ainsi pas toujours sensibles aux dimensions spécifiques des textes, leur préférant de vastes enjeux idéologiques ou politiques ». Paradoxalement en effet l'épreuve d'EDH répudie certaines des bonnes pratiques que le jury voisin de leçon d'histoire générale appréciera, à savoir la mobilisation d'une bibliographie robuste de quelques bons manuels et quelques « grandes idées », pour reprendre la formulation de rapports antérieurs. Ce n'est pas que le jury d'EDH s'attache davantage à « approfondir » les sujets, ou qu'il soit nécessairement plus « exigeant ». C'est que l'épreuve porte sur des documents : des images, des textes... Si prudent que soit le choix de ces documents, si soucieux que soit l'examineur, quand il élabore le document non textuel ou coupe le texte, d'éviter au candidat des difficultés insurmontables, tout texte, tout autre document porte en lui un immense « métatexte », une infinité de références le plus souvent non explicitées, que le lecteur contemporain de l'écriture du texte comprenait spontanément – et dans une langue qui n'est souvent pas la nôtre -, mais que nous ne sommes plus capables de comprendre hors du secours de l'historien. C'est ce très vaste champ d'étude dont on attend du candidat au moins qu'il l'aborde, et qu'il y progresse un peu ou beaucoup.

Il ne faut évidemment pas négliger pour ce faire d'abord de consulter les éditions des textes proposés, en particulier pour les périodes de l'histoire où la plus grande part d'entre eux a été non seulement éditée et traduite, mais commentée. C'est le cas de l'histoire de l'Antiquité, mais aussi de l'histoire du Haut Moyen-Âge. On a pu relever de ce point de vue quelques progrès, surtout en histoire ancienne. Bien sûr la connaissance des « grandes idées » est indispensable – et plus encore celle des grandes évolutions historiographiques, le plus souvent absentes de la réflexion des candidats : ainsi par exemple les travaux de K. Pomian sur les collections en histoire moderne. En histoire contemporaine, la plupart des grandes thèses sur le Moyen-Orient publiées dans les trente ou quarante dernières années sont inconnues des meilleurs candidats. Il n'est pas acceptable de tout ignorer ou presque d'un pays aussi central dans l'histoire de la science et des techniques que les Provinces-Unies du XVII^e siècle, ou de méconnaître chimie, alchimie et médecine et leurs liens. En histoire contemporaine, les préparations ont, semble-t-il, largement négligé l'Égypte, l'Irak, l'Iran et la Turquie – ce qui veut dire qu'elles se sont pour l'essentiel concentré sur la Palestine et Israël, la Syrie et le Liban

francophone, et le phénomène wahhabite. Or une question d'histoire, même contemporaine, doit s'attacher précisément à dégager l'analyse de l'actualité la plus immédiate pour mettre en valeur l'immensité des possibles – et la diversité des théâtres – d'autres histoires, toujours latentes mais rarement éteintes.

Lire le texte

Mais il faut aussi et d'abord situer le texte dans son contexte précis. Il y a, à ce propos, méprise. On n'entend pas par contexte ces introductions – le plus souvent trop longues – où le candidat expose ces idées générales par lesquelles il croit démontrer à son jury l'essentiel, c'est-à-dire la solidité de sa culture historique d'ensemble. Ce que le jury attend, c'est souvent le contexte très précis qui explique le texte. Le « contexte » de l'arrivée d'Octave à Rome après le meurtre de César n'est ni celui de la bataille d'Actium, ni même celui de Philippes ; Octave n'est pas Auguste.

Pour bien faire, on le répète année après année, une première lecture attentive du document est donc indispensable avant de se lancer dans la recherche bibliographique. Elle doit permettre de tirer du document tout ce qu'il peut spontanément donner : les mentions de dates, de lieux, les données chiffrées, les noms propres. Les ressources bibliographiques mises à disposition, vers lesquelles il faut ensuite se tourner, ont été sélectionnées et assemblées par le jury en vue de permettre de traiter l'essentiel des explications de textes proposées. Le candidat qui a sérieusement préparé le concours, dans l'année qui a précédé, n'a bien sûr pas tout lu ; mais il doit être capable, devant un texte ou un document, non seulement de repérer ses lacunes, mais de savoir dans quels ouvrages il pourra trouver de quoi les combler... rapidement. La maîtrise du temps de la préparation étant évidemment décisive, les candidats ont grand intérêt à avoir effectué des exercices de préparation avant les épreuves d'admission.

Mais c'est bien toujours le document proposé qu'il s'agit d'étudier, et la bibliographie disponible a pour but d'aider les candidats, pas de se substituer au dit document. Le recours à des articles en ligne peut démontrer une bonne connaissance de l'historiographie ; mais il a parfois été, comme l'an dernier, source de maladresses : les candidats plaquent alors sur le document à expliquer la problématique de l'auteur de l'article et ses conclusions. Il arrive ainsi que le candidat commente un texte qui n'est pas celui qu'il a sous les yeux, mais dont l'analyse lui est commodément offerte par une étude qui lui semble porter sur un thème proche.

À l'inverse, une bonne part des meilleurs commentaires de texte a été le fait de candidats qui n'avaient pratiquement pas demandé de livres dans les magasins, se contentant de ce qu'il y avait sur les tables et les rayonnages (*l'Encyclopédie de l'Islam* par exemple) et de ce qu'ils avaient appris et compris pendant l'année. On voit là que « lire le texte » ne veut pas seulement dire, comme on le rappelait plus haut, le dépouiller en recensant les données qu'il offre à l'analyse (les noms, les dates, les chiffres... ce qu'il faut faire, bien sûr), mais tenter de retrouver la pensée de l'auteur avec celle de son temps, comprendre les enjeux que l'auteur – et non pas nécessairement le manuel du ^{xxi}^e siècle – y perçoit : ainsi Vauban expliquant, dans un étonnant pari pascalien, que l'art des fortifications limite les risques et les chances de la guerre, que les plus grands capitaines ont parfois été vaincus par un hasard contraire, mais que l'art de fortifier élimine ou réduit les hasards. Cette emprise sur le monde, et sur l'aléatoire, par la science et la technique est un des grands courants séculaires de la modernité, qui, perçu, aurait pu amener chez le candidat d'utiles comparaisons ou de pertinents exemples (la carrière du Grand Condé, les



références antiques). Le paradoxe veut souvent qu'un texte très classique, du fait de l'abondance d'une bibliographie qui encombre la candidat, aboutisse à une explication médiocre (par exemple un extrait de la *Vie de Claude* de Suétone, qui manque en outre la consultation de l'étude récente la plus pertinente sur la carrière de Drusus l'Ancien, celle de Frédéric Hurllet sur *Les collègues du Prince sous Auguste et Tibère*) ; tandis qu'au contraire, un extrait du *Livre illyrien* d'Appien a donné lieu à une excellente étude. Le candidat a su en effet exploiter l'édition de la CUF, un atlas historique et une bibliographie pertinente. Il a pu ainsi localiser certains toponymes, préciser certains termes techniques et procéder à une comparaison suggestive entre les peuples mentionnés par Appien et les listes de peuples soumis sur le trophée des Alpes. Maîtrisant la méthode de l'exercice, il a su dire l'essentiel pendant les vingt-cinq minutes de l'explication et apporter des compléments en répondant aux questions.

Se garder de « déréaliser » l'Histoire

L'absence de familiarité avec le contexte, avec la période et avec la société concernée (et il faut dire clairement que cette familiarité ne peut naître que de la lecture de quelques thèses fondamentales et qu'on ne peut pas l'acquérir dans des manuels) conduit le plus souvent à une hypertrophie, non seulement des explications générales et des idées convenues, mais de la place de « l'idéologie » – les candidats prenant le plus souvent le mot dans son sens péjoratif. Avec deux conséquences négatives. La première, c'est le discrédit jeté sur le texte et sur son auteur, qui en met en cause assez radicalement la pertinence ou l'autorité, et qui vide largement l'explication de sa raison d'être ; certes la critique, le questionnement du texte et de la position de l'auteur sont permis, voire requis ; mais ils ne peuvent intervenir qu'après qu'on a analysé et expliqué avec le soin, voire avec la fougue d'un avocat, les intentions de l'auteur, les raisons de sa démarche, les conditions historiques qui expliquent la production du texte tel qu'il est. L'historien n'est pas un procureur, et la condamnation ne figure, pour l'essentiel, ni parmi ses buts, ni parmi ses prérogatives.

La seconde conséquence, c'est que beaucoup de candidats emploient, pour discréditer le texte ou du moins le soumettre à un soupçon qu'ils imaginent finement critique, des poncifs d'une fadeur convenue. Ainsi toute explication en histoire romaine suppose l'intervention cruciale du « pouvoir impérial » et toute explication d'histoire moderne pointe vers le regard éminent du souverain, ou vers le mécénat royal – et aussi vers la France, bien sûr. Toute explication d'histoire médiévale semble avoir pour destin de traiter de la « légitimité » du pouvoir ; et tout texte d'histoire contemporaine semble devoir se heurter inéluctablement au problème central de la « vision orientaliste », dans la mesure où son auteur est un Européen, donc animé d'un esprit colonial supposé « déformer » sa vision du monde – ce qui laisse entendre qu'il existe une vision qui ne serait pas déformée avant que le texte ne la déforme. Tout commentaire du contenu du texte est donc superflu, puisque tout y est faux. Son but ne peut être que de retrouver dans le texte les preuves de cette fausseté...

L'Histoire en est ainsi simplifiée jusqu'au simplisme et déréalisée. S'agit-il d'une campagne du sultan mamluq Qalawun au détriment de l'Arménie ? On n'examinera ni la situation politique complexe de la Syrie du nord à la fin du XIII^e siècle, entre Mamlouks, Francs et Mongols, ni les intentions stratégiques de Qalawun. Tout sera ramené à l'inévitable « souci de légitimation » du souverain, en quête d'une victoire sur n'importe quel front, pour s'imposer face au non moins récurrent « califat », dont l'ombre du fantôme

est pourtant totalement absente du texte. Une série d'inscriptions de son prédécesseur Baybars donnera lieu pratiquement au même commentaire, sans la moindre référence à la localisation des inscriptions, aux itinéraires de la reconquête de la Syrie-Palestine par les Mamlouks, ou aux moyens mis en œuvre. Les cartes sont le plus souvent absentes – et la chose est encore plus vraie en histoire contemporaine, où la localisation des événements, mais surtout des communautés ethniques et religieuses est cruciale. Une explication sur la géographie de la Bétique antique ouvre sur une large description de la géographie comme instrument du pouvoir politique, mais néglige à peu près totalement l'analyse des peuples, des routes, dont le recensement constitue la substance du texte – à l'exact inverse de l'explication d'Appien mentionnée plus haut. Aucune carte convaincante, fruit du travail de préparation du candidat, n'est présentée.

L'Histoire est ainsi dématérialisée, délocalisée, réduite à une idéologie hors-sol dont le propre semble être de ne pas agir sur le réel. Ainsi en histoire contemporaine, le politico-diplomatique écarte presque totalement les aspects économiques et sociaux – combien de candidats connaissent, au moins approximativement, le chiffre de population de l'Égypte, ou de la Turquie, en 1920 ? En histoire moderne, l'insistance sur le « pouvoir royal » permet de minimiser et l'activité, et les relations propres des savants dans leur recherche, en un temps où l'activité scientifique et technique transforme le monde et la pensée plus que tout autre facteur, y compris sans doute politique. Il convient donc d'attirer l'attention des préparateurs sur ces tendances lourdes – où il faudrait aussi placer la réserve ou la pudeur, voire la fuite, devant la violence de l'Histoire, pourtant présente dans certains textes – qui menaceraient, si on n'y prenait garde, de tarir la sève véritable de la discipline.

La fin de l'explication n'est pas la fin de l'épreuve.

Le candidat doit, après son exposé, répondre aux questions posées par le spécialiste du sujet. Celles-ci visent à préciser des points négligés (par exemple, l'intérêt du document, tel élément de contexte, la réception, tels lieux et acteurs) et à amener le candidat à reformuler certains propos ou hypothèses. Il ne s'agit pas d'une reprise à but formatif, mais d'un dialogue, ce qui signifie que les réponses ne doivent pas être laconiques et qu'elles doivent permettre de compléter l'évaluation des connaissances et de la méthodologie du commentaire.

Enfin, les questions posées par les autres membres du jury visent à prendre en considération, dans la notation qui est décidée collégialement, la culture générale du candidat autant que sa préparation dans les autres questions du programme.

Gabriel MARTINEZ-GROS

DOCUMENTS DONNES LORS DE LA SESSION

HISTOIRE ANCIENNE

Les deux consulats de Crassus : Plutarque, *Vie de Crassus*, 11-16 (trad. R. Flacelière et É. Chambry, Paris, CUF, 1972 : 9 220 caractères)

Deux camées Julio-Claudiens (Grand camée de France- Gemma Augustea) *Le Grand Camée de France* (Cabinet des Médailles) ; *Gemma Augustea* (Kunsthistorisches Museum, Vienne).

La famille de Claude : Suétone, *Claude*, 1-11 (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931 : 9 150 caractères).

Création du Municeps de Volubilis, *Inscriptions Latines du Maroc*, 369, 439, 448. Trad. F. Jacques, *Les cités de l'Occident romain*, Les Belles Lettres, Paris, 1990, p. 336 ; Pline l'Ancien,



Histoire Naturelle, V, 11-13. Trad. J. Desanges, CUF, 1980.

Tiberius Julius Alexander -Juif et Romain, Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XX, 100-103. Trad. J. Weill, Ed. E. Leroux, 1900 ; Tacite, *Histoires*, I, 11, 1. Trad. P. Willeumier et H. Le Bonniec, CUF, 1987 ; *Histoires*, II, 79-80, 1. Trad. P. Willeumier et H. Le Bonniec, CUF, 1989 ; Suétone, *Vespasien*, 6. Trad. H. Ailloud, CUF, 1932.

César et les Gaulois : César, *Guerre des Gaules*, I, 27-33 (trad. L.-A. Constans, Paris, CUF, 1990 : 9 423 caractères).

Macron, un préfet faiseur d'empereur, Dion Cassius, *Histoire romaine*, LVIII, 27-28, 1-4 ; LIX, 1 ; 10, 6. Trad. J. Auberger, Les Belles Lettres, La Roue à Livres, Paris, 1995.

Entrée de Vitellius à Rome : Tacite, *Histoires*, II, 88-94 (trad. H. Le Bonniec, Paris, CUF, 1989 : 8 838 caractères).

L'incendie de Rome (Tacite), Tacite, *Annales*, XV, 38-40. Trad. P. Grimal, Gallimard, 1990.

La V^{ème} Philippique de Cicéron, Cicéron, Philippique, XIV-XVII, trad. P. Willeumier, Paris, CUF, 1964, 9 120 signes

La vengeance d'Octave-Auguste, Appien, *Guerres Civiles*, III, 43-47. Trad. Ph. Torrens, Les Belles Lettres, La Roue à Livres, 2000 ; Horace, *Odes*, I, 2. Trad. F. Villeneuve, CUF, 1929.

Les Ubiens face à la révolte de Civilis (70 après J.-C.), Tacite, *Histoires*, IV, 63-64. Trad. H. Goelzer, CUF, 1921.

L'ouverture des hostilités entre César et Pompée : César, *La guerre civile*, I, 3-8 (trad. P. Fabre, Paris, CUF, 1936 : 9 192 caractères).

Retour d'exil de Cicéron : Cicéron, *À Atticus*, IV, 1 (*Correspondance*, XC, trad. d'après L.-A. Constans, Paris, CUF, 1978 : 7 058 caractères).

L'avènement de Tibère : Tacite, *Annales*, I, 11-15 (trad. P. Willeumier et J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1990 : 7 135 caractères).

Le scandale de la Bonne Déesse (Plutarque, César, IX-X), Plutarque, *Vie de César*, IX-X. Trad. A.-M. Ozanam, Gallimard, 2001.

Carrière et avènement de Galba : Plutarque, *Galba*, 3-8 (trad. R. Flacelière et É. Chambry, Paris, CUF, 1979 : 9 602 caractères).

La paix de Misène, Appien, *Guerres civiles*, V, 303-313. Trad. M. Etienne-Duplessis, CUF, 2013.

Description de la Narbonnaise, Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, III, 31-37. Trad. H. Zehnacker, CUF, 1998.

La succession d'Hérode le Grand : Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 80-118 (trad. A. Pelletier, Paris, CUF, 1980 : 8 684 caractères).

Rome, les sacrifices humains et les druides, Cicéron, *Pour Fontéius*, XIV, 30-31. Trad. A. Boulanger, CUF, 1961 (*Discours 7*) ; Lucain, *La Pharsale*, I, 447-460. Trad. A. Bourgery, CUF, 1927 ; Suétone, *Claude*, 25, 13. Trad. H. Ailloud, CUF, 1957 ; Tacite, *Annales*, XIV, 30. Trad. P. Grimal, Gallimard, 1990 ; Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXX, 13. Trad. A. Ernout, CUF, 1962.

Cicéron rentre sur les épaules de l'Italie, Cicéron, *Discours de remerciement au sénat*, IX, 24-X, 25 ; XI, 29 ; XV, 39. Trad. P. Willeumier, CUF, 1952 (*Discours XIII*).

Premiers pas d'Octave en politique : Nicolas de Damas, *Vie d'Auguste*, Fragment 130, (trad. É. Parmentier et Fr. Prometea Barone, Paris, Les Belles Lettres, 2011 : 9 335 caractères).

Marc Antoine et ses lieutenants : Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVIII, 41 et XLIX, 19 (trad. M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz, Paris, CUF, 1994 : 8 741 caractères).

Le chant séculaire – Horace, Horace, *Chant séculaire*. Trad. C.-A. Tabart, Orphée/La Différence, 1992.

Catilina et ses partisans : Salluste, *La conjuration de Catilina*, 17-22 (trad. A. Ernout, Paris, CUF, 1941 : 9 092 caractères).

Les Cités de Bétique (Strabon, III, 2), Strabon, *Géographie*, III, 2, 1-3. Trad. F. Lasserre, CUF, 1966.

Description de l'Égypte : Strabon, *Géographie*, XVII, 1, 11-14 (trad. B. Laudenbach, Paris, CUF : 7 683 caractères).



Les Domitii Ahenobarbi, le destin d'une famille noble entre République et Empire (Suétone, *Néron*, II-V, trad. Th. Baudement et J. Gascou, GF, 1990)

Les révoltes de Tacfarinas : Tacite, *Annales*, II, 52 ; III, 20-21, 35, 72-74 et IV, 23, trad. P. Wuilleumier et J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1990 : 9 312 caractères.

Caligula et ses sœurs, Suétone, *Caligula*, 24. Trad. H. Ailloud, CUF, 1957 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIX, 11. Trad. J. Auberger, La Roue à Livres, Les Belles Lettres, 1995 ; monnaie : *Roman Imperial Coinage*, I, p. p. 110 n° 33.

Le début du règne de Vespasien : Suétone, *Vespasien*, 6-10 (trad. d'après H. Ailloud, Paris, CUF, 1932 : 8 797 caractères).

Cassius harangue ses troupes à Philippes : Appien, *Guerres civiles*, IV, 377-399 (trad. D. Gaillard-Goukowsky, Paris, CUF, 2015 : 8 995 caractères).

La conquête de la Bretagne (Dion Cassius, LX, 19-22), Dion Cassius, *Histoire romaine*, LX, 19-22, trad. d'après E. Gros, Firmin Didot, 1866.

L'armée romaine vue par Flavius Josèphe : Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, III (trad. A. Pelletier, Paris, CUF, 1980 : 9 042 caractères).

L'atrium impérial sous Claude (Sénèque, Consolation à Polybe XIV-XVIe siècles), Sénèque, *Consolation à Polybe*, XIV-XVI. Trad. R. Waltz, CUF, 1942 (*Dialogues*, III).

César arbitre des Lagides (48), César, *La Guerre Civile*, III, 107-109. Trad. P. Fabre, CUF, 1936.

Les débuts du Principat augustéen : Velleius Paterculus, Histoire romaine, II, 88-92 (trad. J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1982 : 9 062 caractères).

Deux arcs gaulois, vue générale de l'arc de Glanum ; vue générale de l'arc de Saintes ; dédicace de l'arc de Saintes : *Corpus Inscriptionum Latinarum* XIII, 1036.

Édit du proconsul d'Asie sur les finances d'Éphèse, *Die Inschriften von Ephesos*, Ia, n° 17-1, p. 91-121. Trad. M. Sartre, *L'Asie Mineure et l'Anatolie*, A. Colin, 1995, p. 244-245.

Campagnes militaires en Illyrie et dans les Alpes : Appien, *Le livre illyrien*, XV, 42-XX, 58 (trad. P. Goukowsky, Paris, CUF, 2011 : 9 047 caractères).

Livie, une femme de pouvoir ? Livie, une femme de pouvoir ? : Dion Cassius, *Histoire romaine*, LVI (trad. E. Gros, Paris, 1865) ; Cassius, *Histoire romaine*, LVII (trad. J. Auberger, Paris, Les Belles Lettres, 1995) ; V. Ehrenberg, A.H.M. Jones, *Documents Illustrating the Reigns of Augustus and Tiberius*, 2^e éd., Oxford, 1953, p. 87-89 ; Tacite, *Annales*, V, 1-2 (trad. P. Wuilleumier revue par H. Le Bonniec, Paris, CUF, 1990) et Suétone, *Claude*, 11 (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1932). 9 297 caractères.

Sénèque et la salutatio, Sénèque, *Des Bienfaits*, VI, 33, 3-34, 4. Trad. F. Préchac, CUF, 1927 ; *De la Brièveté de la vie*, XIV, 3-5. Trad. A. Bourgerie, CUF, 1923 (*Dialogues*, t. 2).

Un Viennois à Rome, Valerius Asiaticus : Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, XIX, 158-160 (trad. J. Weill, Paris, 1900) ; Tacite, *Annales*, XI, 1-3 (trad. d'après I. Cogitore, dans B. Rémy et Fr. Kaiser, éd., *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, Ausonius, 2005, p. 25-26) ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIX, 30 (trad. Fr. Kaiser, *ibid.*, p. 27) ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LX, 27 et 29 (trad. E. Gros, Paris, 1866) ; La Table Claudienne de Lyon : *CIL*, XIII, 1668, col. II, l. 10-19 (trad. Ph. Fabia, Lyon, 1929). 8 585 caractères.

HISTOIRE MEDIEVALE

Le vizir al- Bata' ihi,

Al-Maqrizi, *Itti'az al-hunafa*, traduit de l'arabe par le jury, 7 958 signes

Avènement des Mérinides du Maghreb

Ibn Abi Zar', *Rawd al-Qirtas*, trad. A. Beaumier, p. 231-234, 6 771 signes

Le royaume de Grenade et les Volontaires de la Foi

Ibn Khaldûn, *Ibar*, IV, p. 206-207 traduit de l'arabe par le jury, et *Ibar* VII, trad. d'A. Cheddadi, *Le livre des Exemples*, II, Gallimard, Pléiade, p. 1367-1379, 6 963 signes

Ibn Killis, vizir d'al- 'Aziz Nizar

Ibn Fadl Allah al- 'Umari, *Masalik al-Absar*, traduit de l'arabe par le jury, 7 878 signes



Abu Ya'qub Yusuf avant et après Alarcos

'Abd al-Wahid al-Marrakushi, *Al-Mu'jib fi Talkhîs Akhbâr al-Maghrib*, trad. E. Fagnan, *Histoire des Almohades*, p. 245-253, 7 215 signes

Abd al- Mu'min affermit son pouvoir

Al-Baydhaq, *Mémoires*, trad. E. Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, p. 185-189, 6 705 signes

Après la campagne d'Alédo (1088)

'Abd Allah ibn Ziri, *Mémoires*, éd. E. Lévi-Provençal, *al-Andalus IV*, 1936-1939, p. 89-93; trad. E. Lévi-Provençal, *al-Andalus IV*, 1936-1939, p. 104-110, 9 666 signes.

Adud al-Dawla à Bagdad

Ibn al-Athir, *al-Kamil fi-l-Tawarikh*, traduit de l'arabe par le jury, 8 532 signes

Rappel de l'action du calife al-Nasir pour la défense de la Sunna

Ibn Hayyan, *Muqtabis*, V, trad. espagnole de M-J Viguera et F. Corriente, p. 25-35, 8 288 signes

Le tournant du XII^e siècle selon Qalqashandi

Al-Qalqashandi, *Ma'athir al-inafa fi ma'alim al-khilafa*, traduit de l'arabe par le jury, 6 969 signes.

Le vizirat d'Ibn al- Sallar (1149-1153)

Usama ibn Munqidh, *Kitab al-I'tibar*, trad. A. Miquel, *Des Enseignements de la Vie*, p. 99-115, 7 235 signes.

Le statut du Califat

Al-Qalqashandi, *Ma'athir al-inafa fi ma'alim al-khilafa*, traduit de l'arabe par le jury, 9 075 signes.

Les débuts des Fatimides en Syrie (970-972)

Al-Maqrizi, *Itti 'az al-hunafa*, traduit de l'arabe par le jury, 8 117 signes

Révolution à Cordoue

Ibn Idhari, *al-Bayan al-Mughrib*, traduit de l'arabe par le jury, 6 185 signes.

L'avènement d'al- 'Adil en Egypte

Ibn al-Athir, *al-Kamil fi-l-Tawarikh*, traduit par le jury, 8 646 signes

L'empire islamique à la fin du X^e siècle

Al-Muqaddasi, *Ahsan al-taqasim*, traduit de l'arabe par le jury, 7 745 signes.

Les premiers califes abbassides d'Egypte

Al-Qalqashandi, *Ma'athir al-inafa fi ma'alim al-khilafa*, traduit de l'arabe par le jury, 7 040 signes.

Meurtre d'Abu 'Abd Allah le Shiite

Al-Maqrizi, *Itti 'az al-hunafa*, traduit de l'arabe par le jury, 5 973 signes

Description de Misr et du Caire par Ibn Jubayr (vers 1184-1185)

Ibn Jubayr, *Relations des péripéties qui surviennent pendant les voyages (Rihla)*, trad. Paule Charles-Dominique, *Voyageurs arabes*, Gallimard, Pléiade, 1995, p. 80-88, 7 805 signes.

Le dernier Omeyyade

Ibn Idhari, *al-Bayan al-Mughrib*, traduit de l'arabe par le jury, 9 082 signes.

Amaury, Shirkouh et l'Égypte

Ibn al-Athir, *al-Kamil fi-l-Tawarikh*, traduit de l'arabe par le jury, 6 573 signes

L'État qui cherche à naître ne l'emporte sur l'État en place qu'au terme d'un long combat

Ibn Khaldûn, *Muqaddima*, trad. A. Cheddadi, *Le livre des Exemples*, I, p. 633-637, 7 298 signes

Le sultanat hafsides Abu 'Umar 'Uthman

Al-Zarkashi, trad. E. Fagnan, *Chronique des Almohades et des Hafsides*, p. 251-256, 7 057 signes.

Lettre du Calife al-Mukkafi à la reine Berthe, fille de Lothaire (906)

Anonyme, *Kitâb al-Hadâyâ wa-l-tuhhâf*, trad. anglaise de G. al-Hijjawi al-Qaddumi, *Book of gifts and rarities*, p. 95-98, 6 503 signes.

Une Succession à Tlemcen

Ibn Khaldûn, *Ibar*, VII, trad. A. Cheddadi, *Livre des Exemples*, II, Gallimard, Pléiade, p. 917-920, 6 757 signes

Trois inscriptions du sultan mérinide Abu l-Hasan Ali

Répertoire chronologique d'épigraphie arabe, t. 15, p. 211-217, traduction révisée par le jury (6 999 signes)

L'école de droit hanafite et les Turcs

Al-Tarsusi, *Livre offert en présent aux Turcs sur ce qu'il convient de faire en matière de souveraineté*, traduction M. Menasri, *Kitab Tuhfat al-Turk, œuvre de combat hanafite*, Damas, 1997, (8 468 signes)

Vie du cadi de Misr Abu al-Tahir

Ibn Hajar al-Asqalani, *Raf' al-'isr 'an qadat Misr*, traduction M. Tillier, *Vies des cadis de Misr*, Le Caire, IFAO, 2002, extraits des p. 173-182, (7 064 signes)

La Khanqah Sa'id al-Su'ada au Caire

Al-Maqrizi, *Khitat*, notice "Al-Khanqah al-Salahiyya Dar Sa'id al-su'ada", traduit par le jury, (9 835 signes)

Lettre du sultan mamelouk Barquq au sultan hafside Abu I-Abbas (1384)

Ibn Khaldun, *Al-Ta'rif (Autobiographie)*, traduction A. Cheddadi, *Le Livre des exemples*, I, Bibliothèque de la Pléiade, 2002, p. 163-166, révisée par le jury, (6 979 signes)

Trois épitaphes de sultans nasrides (1301, 1322, 1325)

Répertoire chronologique d'épigraphie arabe, vol. XIII, année 701, n° 5129 ; vol. XIV, année 722, n° 5467 ; vol. XIV, année 725, n° 5498, (6 671 signes)

Litiges autour du couvent du Mont Sion à Jérusalem

Mudjir al-Din al-'Ulaymi (1456-1522), *Al-Uns al-jalil bi-ta'rikh al-Quds wa al-Khalil [Histoire de Jérusalem et d'Hebron]*, II, p. 345-346, 347, 348-352, traduit par le jury, (10 141 signes)

Trois vizirs du sultan mérinide Abu I-Hasan Ali

Ibn Marzuq al-Tlimsani, *Al-Musnad al-sahih al-hasan fi ma'athir al-mawla Abi I-Hasan*, traduction E. Lévi-Provençal in *Hespéris*, V, 1925, p. 45-49 et 53, (7285 signes)

Cinq décrets fiscaux de Tripoli (1414-1484)

M. Sobernheim, *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum*, deuxième partie, *Syrie du nord*, premier fascicule, 1909, p. 56-57, 65-66, 73-74, 76-78 et 79-80, traduction révisée par le jury, (6 768 signes)

Biographie du savant Muhammad al-Abili

Ibn Khaldun, *Al-Ta'rif (Autobiographie)*, traduction A. Cheddadi, *Le Livre des exemples*, I, Bibliothèque de la Pléiade, 2002, p. 67-71, révisée par le jury, (7 573 signes)

Abd Allah Ibn Yasin et les premières conquêtes almoravides

Ibn Abi Zar', *Rawd al-Qirtas*, traduction A. Beaumier, *Histoire des souverains du Maghreb*, p. 516-525, (6 683 signes)

Négociations de paix entre Sanche IV de Castille et le sultan mérinide Abu Yusuf Ya'qub

Ibn Abi Zar', *Rawd al-Qirtas*, traduction A. Beaumier, *Histoire des souverains du Maghreb*, p. 516-525, (8 907 signes)

La succession de Kafur

Maqrizi, *Kitab al-Muqaffa al-kabir*, traduction Th. Bianquis, « L'acte de succession de Kafur d'après Maqrizi », *Annales islamologiques*, 12 (1974), p. 263-269, (7 828 signes)

Le sultan et le contrôle des qadis

Al-Tarsusi, *Livre offert en présent aux Turcs sur ce qu'il convient de faire en matière de souveraineté*, traduction M. Menasri, *Kitab Tuhfat al-Turk, œuvre de combat hanafite*, Damas, 1997, chap. V, p. 169-172, (8 053 signes)

Trêve entre le sultan mamelouk al-Mansur Qalawun et le roi des Arméniens Lévon III

Traduction Étienne Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, t. II, 1^{ère} partie, 1842, p. 204-210, révisée par le jury, (10 799 signes)

Le califat d'al-Muttaqi li-llah

Al-Mas'udi, *Muruj al-dhahab*, traduction de C. Barbier de Meynard, *Les Prairies d'or*, vol. 8, p. 344-352, révisée par le jury, (7 979 signes)

La carrière du vizir al-Fa'izi

Al-Maqrizi, *Khitat*, traduction d'A. Raymond & G. Wiet, *Les marchés du Caire. Traduction annotée du texte de Maqrizi*, 1979, p. 125-128, révisée par le jury, (5 182 signes)

Le califat d'al-Musta'sim bi-llah

Ibn al-Tiktaka, *Kitab al-Fakhri (Histoire des califes et des vizirs)*, traduction française d'A. I. Silvestre de Sacy, in *La chrestomathie arabe*, rééd. 2008, p. 318-326, révisée par le jury, (9 473 signes)

Lettre du sultan mamelouk Barsbay au sultan timouride Shah Rukh

Ibn Shahin al-Zahiri, *Zubdat Kashf al-Mamalik*, traduction française d'A. I. Silvestre de Sacy, in *La chrestomathie arabe*, rééd. 2008, p. 610-616, révisée par le jury, (8 477 signes)

HISTOIRE MODERNE

Guerre et médecine

La manière de traiter les plaies faites tant par arquebuses, que par flèches : et les accidents d'icelles, comme fractures et caries des os, gangrène et mortification : avec les pourtraicts des instruments nécessaires pour leur curation. Et la méthode de curer les combustions principalement faites par la poudre à canon. Le tout composé par Ambroise Paré, maître Barbier Chirurgien à Paris, Paris, par la veuve Jean de Brie. Avec Privilège du Roy, 1551. Epître Au Tres Chrestien Roy Henry... 6 200 signes.

Histoire naturelle et matière médicale

Pierre-André MATTHIOLE, *Commentaires de M. Pierre André Matthiole, Médecin Siennois, sur les Six Livres de PED. DIOSCORIDE anazarbeen De la Matière Médicinale, revus & augmentés en plus de mille lieux par l'auteur même, & enrichis pour la troisième fois, d'un grand nombre de pourtraicts, de plantes, & animaux tirés au vif, plus qu'aux précédentes éditions, Avec certaines tables médicales, tant des qualités & vertus des simples médicaments, que des remèdes pour toutes maladies, qui peuvent advenir au corps humain, comme aussi des sentences, mots, & matières traitées esdits Commentaires* : Davantage y a sur la fin, divers pourtraicts de fourneaux & alambics, pour distiller & lier les eaux de toutes plantes, avec le moyen de les conserver en leurs naïves odeurs : Mis en Français sur la dernière édition Latine de l'Auteur par M. Jean des Moulins, Docteur en Médecine. A Lyon, par Guillaume Roville. 1572. Avec privilège du Roy. Extraits Préface. 7 650 signes.

Artillerie et poliorcétique

Vannocio BIRINGUCCIO, *La Pyrotechnie ou art du feu, composée par le Seigneur Vannocio Biringuccio, Siennois, et traduite d'Italien en François par feu maistre Jacques Vincent*, à Paris chez Claude Fremy, à l'enseigne Saint Martin, rue Saint Jacques, 1572 (publication originale en italien en 1553), p. 158-162. 7 378 signes.

L'alchimie et les artisans

Vannoccio BIRINGUCCIO, *La Pyrotechnie, ou Art du feu, contenant dix livres, auxquels est amplement traité de toutes sortes & diversités de minières, fusions & séparations des métaux : des formes & moules pour getter artillerie, cloches & toutes autres figures : des distillations, des mines, contremines, pots, boulets, fusées, lances, & autres feux artificiels, concernant l'art militaire, & autres choses dépendantes du feu*. Composée par le Seigneur Vanoccio Biringuccio Siennois. Et traduite d'Italien en Français, par feu maître Jacques Vincent. A Paris, Chez Claude Frémy, à l'enseigne Saint-Martin, Rue Saint-Jacques. 1572. Prohème du livre 9 + extrait chapitre sur l'Art de l'alchimie + De l'art des orfèvres. Chap. 4, p. 146 r-147 v. 7 700 signes.

Guerre et maniement de l'épée

Traité contenant les secrets du premier livre sur l'épée seule, mère de toutes armes, Qui sont épée dague, cappe, targue, bouclier, rondelle, l'épée deux mains & les deux épées, avec ses pourtraitures, ayant les armes au poing pour se défendre & offenser à un même temps des coups qu'on peut tirer, tant en assillant qu'en défendant, fort utile & profitable pour adextre la noblesse, & supposts de Mars : rédigé par art, ordre & pratique. Composé par Henry de Saint Didier Gentilhomme Provençal. Dédié à la Majesté du Roi très Chrétien Charles Neuvième. A Paris,

Imprimé par Jean Mettayer, & Matthurin Challenge, & se vend chez Jean Dalier, sur le Pont Saint Michel, à l'enseigne de la Rose blanche, 1573. Avec Privilège du Roi. EPITRE AU ROI + EXTRAITS. 6 000 signes.

Chimie et médecine

Jean LIEBAUT, *Quatre livres des secrets de médecine et de la philosophie chimique, faits français par M. Jean Liebaut*, Paris, Jacques du Puys, 1579. « A Monsieur De Saint-Pons, Conseiller, et Médecin du roi, & premier ordinaire de la Reine de Navarre ». 8 000 signes.

Les guerrières mathématiques

Ambroise BACHOT, *Le Timon du capitaine Ambroise Bachot le quel conduira le lecteur parmi les guerrières mathématiques sur les reductions des unes aux aultres figures geometriques et instrumentz de mesurer toutes distances et représenter tous corps en perspective Joint un traicté fort utile des fortifications, machines de guerre et aultres particularités inventés par l'auteur.* - Imprimé à Paris au faubourg Saint Germain des prés rue de Seine à la Croix blanche [1587]. - Frontispice, adresses au lecteur, planche suivie de « A la bande guerrière ». Préfaces et frontispice. 11 656 signes.

Un théâtre de machines

Agostino RAMELLI, *Le diverse et artificiose machine del capitano Agostuno Ramelli dal Ponte della Tresia, Ingeniero del Christianissimo Re di Franciaet di pollonia*, Paris, in casa del'autore, 1588 (frontispice, au bénin lecteur, deux machines : moulin chap. 118 ; Fontaine, chap. 9). 5 771 signes.

La littérature de secrets

Les Secrets du S. Alexis le Piémontais, Divisés en six livres, revus de nouveau sur le dernier exemplaire Italien, & augmenté d'un livre de Distillations, non par ci devant imprimé. Le tout réduit en lieux communs, pour plus facilement trouver chacune manière et ordre, A Lyon, par Benoist Rigaud, 1589. Epître au Lecteur + frontispices deux éditions différentes. 6 500 signes.

Guerre et artillerie

Artillerie. C'est-à-dire vraie instruction de l'artillerie et de toutes ses appartenances. Avec une déclaration de tout ce qui est de l'office d'un Général d'icelle, tant en un Siège, qu'en un lieu assiégé. Item des batteries, contre-batteries, ponts, mines & galeries, & de toutes sortes des machines requises au train : avec un enseignement de préparer toutes sortes des feux artificiels, tant pour réjouir les amis, que pour molester et endommager, & par eau & par terre les ennemis. Le tout recueilli de l'expérience, es guerres du Pays-bas & publié en langue Espagnole par Diego Ufano Capitaine de l'artillerie au Château d'Anvers. Mais maintenant traduit en langue française, & orné de belles & nécessaires figures. Par Jean Théodore de Bry, Bourgeois d'Oppenheim, imprimé à Franckfort, chez Egenolf Emmel, l'an 1614. Préface au Lecteur. 7 900 signes.

Ingénieurs et machines

Salomon DE CAUS, *Les raisons des forces mouvantes, Avec diverses machines tant utiles que plaisantes auxquelles sont adjoints plusieurs dessins de grottes et fontaines.* Par Salomon de Caus, Ingénieur et architecte de son Altesse Palatine Electorale, à Francfort en la boutique de Jan Norten, 1615. Extrait épître au Roi + extrait Epître au lecteur + frontispice. 8 000 signes.

Les savoirs de l'ingénieur

Simon STEVIN, *La Castramétation*, Décrite par Simon Stevin de Bruges, selon l'ordonnance & usage de très-illustre, très excellent Prince et Seigneur Maurice, par la grâce Dieu Prince d'Orange, comte de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden, Diets, Moers, Bure, Leerdam, Marquis de la Vere, & de Flissingues, Seigneur & Baron de Breda, de la Ville de Grave, & du Pays de Cuyck, Diest, Grimbergues, Arlay, Noseroy, &c. Vicomte Héréditaire d'Anvers, & Besançon, Gouverneur & Capitaine Général de Gueldres, Hollande, Zelande, Westfrise, Zutphen, Utrecht, & Overysse, &c. Amiral Général, &c. A Rotterdam, chez Jean Waesbergue, au Marché, à l'enseigne de la Fame, 1618. Epître « AUX TRES PUISSANTS SEIGNEURS LES ETATS GENERAUX DES PROVINCES UNIES ».

Simon STEVIN, *Nouvelle manière de Fortification par écluses.* Décrite par Simon Stevin de Bruges. A Rotterdam, chez Jean Waesbergue, au Marché, à l'enseigne de la Fame. 1618. Epître « AUX

TRES PUISSANTS SEIGNEURS LES ETATS GENERAUX DES PROVINCES UNIES ». 4 950 signes pour les deux textes.

Francis Bacon, *La Nouvelle Atlantide*

Francis BACON, *La Nouvelle Atlantide*, 1627 (traduction de Michèle Le Dœuff et Margaret Llasera, GF-Flammarion, 2^e éd. revue, 2000), dernier chapitre. 6 513 signes.

La commission Laffemas

Registre des Délibérations de la Commission sur le Faict du Commerce Général et de l'Établissement des Manufactures dans le Royaume Instituée à Paris en l'année 1601 par Lettres Patentes du Roi Henry IV, Collection des Documents Inédits sur l'Histoire de France, t. IV, publié par J.-J. Champollion-Figeac, Paris, Firmin-Didot, 1848, 2^e partie (« Textes et Documents »), p. 56, 66, 100-101. 8 299 signes.

Le traité de serrurerie de Mathurin Jousse, 1627

La Fidelle ouverture de l'art de serrurier, où l'on void les principaulx preceptes, desseings et figures touchant les experiences et operations manuelles dudict art ; ensemble un petit traicté de diverses trempes / le tout faict et composé par Mathurin Jousse de La Fleche.- À La Fleche : chez Georges Griveau imprimeur ordinaire du Roy, 1627 (frontispice, « Á Messieurs les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus », « De l'antiquité et utilité de serrurier » p. 1-2). 11 103 signes.

Les travaux de la Royal Society of London

L'Histoire de la Société de Royale de Londres, Etablie pour l'Enrichissement de la Science Naturelle. Ecrite en Anglais par Thomas Sprat, Et traduite en Français. A Genève, pour Jean Erman Widerhold, 1669. Extraits Epître au roi, avertissement au Lecteur, seconde partie : sections 5 et 17. 7 250 signes.

Les savoirs aux Provinces-Unies au XVII^e siècle

Journal des voyages de Monsieur De Monconys, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Lieutenant Criminel au Siège Présidial de Lyon. Où les Savants trouveront un nombre infini de nouveautés en Machines de Mathématique, Expériences Physiques, Raisonnement de la belle Philosophie, Curiosités de Chymie, & conversations des Illustres de ce siècle ; Outre la description de divers Animaux & Plantes rares, plusieurs Secrets inconnus pour le Plaisir & la Santé, les Ouvrages des Peintres fameux, les Coutumes & Mœurs des Nations, & ce qu'il y a de plus digne de la connaissance d'un honnête Homme dans les trois Parties du Monde. Enrichi de quantité de Figures en Taille-douce des lieux & des choses principales, Avec des indices très exacts & très commodes pour l'usage. Publié par le Sieur de Liergues son Fils. Seconde partie. Voyage d'Angleterre, Pays-Bas, Allemagne, & Italie. A Lyon & se vend à Paris, chez Louis Billaine, au Palais. 1677. Avec Privilège du Roi. EXTRAITS. 9 283 signes.

Les sciences et les techniques aux Provinces-Unies au XVII^e siècle

Journal des voyages de Monsieur De Monconys, ..., p. 169-170. EXTRAITS. 8 245 signes.

Sciences et techniques à Londres au XVII^e siècle

Journal des voyages de Monsieur De Monconys, ..., p. 18-29. 10 233 signes.

Cours et anatomie

Pierre DIONIS, *L'Anatomie de l'Homme, suivant la circulation du sang, & les dernières découvertes, démontrée au Jardin Royal.* Par M. Dionis, premier Chirurgien de Madame la Dauphine, Chirurgien ordinaire de la Feue Reine, & juré à Paris. A Paris, chez Laurent d'Houry, rue Saint-Jacques, devant la Fontaine Saint-Severin, au S. Esprit. 1690. Avec Approbation & Privilège du Roi. Extraits PREFACE. 8 000 signes.

Éloge de Tournefort

Bernard LE BOUYER DE FONTENELLE, « Éloge de Tournefort », in *Éloges de Fontenelle. Avec une introduction et des notes par Francisque Bouillier*, Paris, Garnier, 1883, p. 47-53. 11 105 signes

L'enquête du Régent (1716-1718)

Christiane DEMEULENAERE-DOUYERE et David J. STURDY, *L'enquête du Régent, 1716-1718. Sciences, techniques et politique dans la France préindustrielle*, Turnhout, Brépols, 2008, p. 77-85 (« Le Régent aux intendants »). 8 859 signes.

Réaumur et la métallurgie

René-Antoine FERCHAULT DE REAUMUR, *L'art de convertir le fer forgé en acier : et l'art d'adoucir le fer fondu, ou de faire des ouvrages de fer fondu aussi finis que de fer forgé*, à Paris, chez Michel Brunet Grand'salle du Palais, au Mercure Galant, 1722. Préface. 12 169 signes.

La chimie

Cours de Chymie contenant la manière de faire les opérations qui sont en usage dans la Médecine, par une Méthode facile. Avec des raisonnements sur chaque opération, pour l'Instruction de ceux qui veulent s'appliquer à cette Science. Par M. Lemery, de l'Académie Royale des Sciences, Docteur en Médecine. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée d'un grand nombre de Notes, & de plusieurs préparations Chymiques qui sont aujourd'hui d'usage, & dont il n'est fait aucune mention dans les Editions de l'Auteur. Par M. Baron, Docteur en Médecine, & de l'Académie Royale des Sciences. A Paris, Chez Laurent-Charles d'Houry, Fils, rue de la vieille Boucherie, au Saint-Esprit, & au Soleil d'or, 1737. Avec Approbation et Privilège du Roi. Préface de l'Editeur. 8 000 signes.

L'Académie royale des sciences et les machines

Machines et Inventions Approuvées par l'Académie Royale des Sciences, depuis son Etablissement jusqu'à présent ; avec leur Description. Dessinées & publiées du consentement de l'Académie, par M. Gallon. Tome premier. Depuis 1666 jusqu'en 1701. A Paris, Chez Gabriel Martin, Jean-Baptiste Coignard, Fils, Hyppolyte-Louis Guérin, rue St. Jacques, 1735. Avec Privilège du Roi. AVERTISSEMENT + TABLE DES MACHINES CONTENUE DANS CE PREMIER VOLUME ANNEES DEPUIS 1666 JUSQU'A 1699. 8 100 signes.

L'histoire naturelle de Buffon

Georges-Louis LECLERC, comte DE BUFFON, *Histoire Naturelle, Générale et Particulière, avec la Description du Cabinet du Roy*, tome premier, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1749. Premier discours. 11 228 signes.

Les horloges de marine de Ferdinand Berthoud

Ferdinand BERTHOUD, *Traité des horloges marines, contenant la théorie, la construction, la main d'œuvre de ces machines & la Manière de les éprouver, pour parvenir par leur moyen a la rectification des Cartes marines, & à la détermination des Longitudes en mer ; avec Figures en Taille-douce. Dédié à sa majesté, & publié par ses ordres, par M. Ferdinand Berthoud, Horloger Mécanicien du Roi & de la Marine, ayant l'inspection de la construction des Horloges marines, Membres [sic] de la Société Royale de Londres.* A Paris, chez J. B. G. Musier fils, libraire, quai des Augustins. 1773. 7 708 signes.

Médecine et santé publique au XVIII^e siècle

GAZETTE DE SANTE contenant les nouvelles découvertes sur les moyens de se bien porter et de guérir quand in est malade, Par J. J. GARDANE, Docteur- Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de Montpellier, Censeur Royal, des Sociétés Royales des Sciences de Montpellier, de Nancy, & de l'Académie de Marseille, à PARIS, Chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe. Avec Approbation & Privilège du Roi, 1777 et 1778. 10 697 signes.

La poliorcétique

Mémoire pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places, dressé par Monsieur le Marechal de Vauban et présente au roi Louis XVI en 1704. À Leyde, chez Jean & Herman Verbeek, 1740. Extrait Table des chapitres de la première partie et Discours préliminaire de la première partie. 7 650 signes.

La société d'Agriculture de Rennes et les techniques

Corps d'observations pour la Société d'Agriculture, de Commerce et des Arts de Bretagne, établie par les Etats de Bretagne, années 1757 et 1758, À Rennes, Chez Jacques Vatar, Libraire 9 Place du Palais, aux Etats de Bretagne, 1760, Avec Approbation & Privilège du Roi. 11 157 signes.

Sciences et techniques dans la presse d'annonces

L'Avant-coureur, feuille hebdomadaire, où sont annoncés les objets particuliers des sciences, de la Littérature, des Arts, des Métiers, de l'Industrie, des Spectacles et les Nouveautés en tout genre,

année 1768, Paris, chez Lacombe, libraire, quai de Conti (lunettes de Ramsden, p. 167 ; machine contre les incendies, p. 179 ; dessèchement des marais p. 212 ; lunette achromatique de Dollond, p. 451). 11 940 signes.

Prospectus et publics

Nouveaux Mémoires, ou Cahiers Semestres de l'Académie de Dijon, pour la partie des Sciences et Arts ; proposés par Souscription [1782], p. 1-4. 4 650 signes.

Le British Museum

Barthélémy FAUJAS DE SAINT-FOND, *Voyage en Angleterre, en Ecosse et aux îles Hébrides, ayant pour objet les Sciences, les Arts, l'histoire Naturelle et les Mœurs, avec la Description minéralogique du pays de Newcastle, des montagnes du Derbyshire, des environs d'Edinburgh, de Glasgow, de Perth, de S. Andrews, du duché d'Inverary et de la grotte de Fingal*, Paris, H. J. Jansen, imprimeur-libraire, rue des Saints-Pères, 1797, issu du « Journal du voyage en Angleterre, en Écosse et aux îles Hébrides » (1784). 6 512 signes.

Santé publique

Félix VICQ D'AZYR, *Mémoire instructif sur l'Etablissement fait par le Roi d'une Commission ou Société & Correspondance de Médecine*, SL, 1776, p. 1-51. Extraits. 7 200 signes.

La société royale de médecine et les remèdes

Histoire de la Société Royale de Médecine, années 1777 et 1778. Avec les Mémoires de Médecine & de Physique Médicale, pour les mêmes Années, Tirés des Registres de cette Société. À Paris, De l'imprimerie de Philippe-Denys Pierres, Imprimeur ordinaire du Roi & de la Société Royale de Médecine. Et se trouve chez Didot le jeune, Libraire de la Société, Quai des Augustins, 1780, p. 10-13. Extraits. 7 350 signes.

Dessin et métiers

PICARDET L'AÎNE, « Considérations Sur les Ecoles où l'on enseigne l'Art du Dessin, & sur l'utilité d'un pareil Etablissement en faveur des Métiers », (1767), dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, tome second, à Dijon, chez Causse imprimeur libraire du Parlement de la Ville et de l'Académie, place Saint-Etienne, et à Paris, chez Lejay, libraire, rue Saint-Jacques, 1774, p. 130-156. Extraits. 9 250 signes.

Éloge de Vaucanson

Jean-Antoine-Nicolas DE CARITAT, marquis DE CONDORCET, « Éloge de Vaucanson », *Histoire de l'Académie royale pour l'année M. DCCLXXXII avec les Mémoires Mathématiques & de Physique pour la même année, tirés des registres de cette Académie*, à Paris, de L'Imprimerie royale, M. DCCLXXXV, p. 156-160. 12 462 signes.

Hygiène publique

Antoine Laurent LAVOISIER, « Notes pour servir de supplément au rapport des commissaires de l'Académie royale des sciences sur un projet d'établissement de nouvelles prisons » (1780), *Œuvres de Lavoisier publiées par les soins de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique*, Paris, Imprimerie Impériale, 1865, t. III, p. 488-498. 8 250 signes.

La mouture économique

Journal des Savants, juin 1781, p. 332-346. Annonce de : *TRAITÉ des Subsistances & des Grains qui servent à la nourriture de l'homme; contenant les principes sur la connoissance & l'achat des grains ; leurs qualités, culture & usages, leurs maladies, leur conservation ; l'histoire des greniers d'abondance, &c. ; le commerce & la législation des grains, le mécanisme & la construction des diverses sortes de moulins à eau ou à vent; la nouvelle méthode de moudre les grains par économie, ses avantages, &c; l'analyse du corps farineux, & des végétaux qui le fournissent ; la conservation & le commerce des farines économiques , avec un grand nombre de planches. Dédié au Roi. Par M. Beguillet, Avocat au Parlement, Membre de plusieurs Académies*. 6 vol. in 80. Avec figures. A Paris chez Prault, 1780. 8 756 signes.

Les descriptions des Arts et Métiers

Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Art du charbonnier, ou Manière de faire le charbon de bois, par M. Duhamel Du Monceau. Descriptions des arts et métiers faites ou approuvées par Messieurs*

de l'Académie royale des sciences avec figures en taille-douce. Paris, Desaint et Saillant, libraires, rue Saint Jean de Beauvais, 1761, avec Approbation et Privilège du Roi, p. 1-4. 7 455 signes.

Curiosités et collections

Catalogue Raisonné d'une collection considérable de diverses Curiosités en tous Genres, contenues dans les Cabinets de feu MONSIEUR BONNIER DE LA MOSSON, Bailly & Capitaine des Chasses de la Varenne des Thuilleries & ancien Colonel du Régiment Dauphin. Par E.F Gersaint. A Paris, chez Jacques Barois, Quai des Augustins, à la ville de Nevers. Et Pierre-Guillaume Simon, imprimeur du Parlement, au bas de la rue de la Harpe, à l'Hercule. 1744. Avec Approbation & Privilège. Avertissement. 7 200 signes.

La physique expérimentale

Jean-Antoine NOLLET, *Leçons de Physique Expérimentale.* Par M. l'Abbé Nollet, de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres. Tome premier. A Paris, Chez les Frères Guérin, rue S. Jacques ; vis-à-vis les Mathurins, à S. Thomas d'Aquin. 1743. Avec Approbation, & Privilège du Roy. Extraits PREFACE, p. iii-xliv. 7 650 signes.

L'École des Ponts et Chaussées

Instruction concernant la direction des élèves, des sous-ingénieurs et des inspecteurs des Ponts et Chaussées. Bibliothèque de l'École nationale des Ponts et Chaussées, Ms 2629bis (7) (manuscrit), Paris, 19 février 1775. Extraits. 10 092 signes.

Une topographie médicale (1778)

Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques. Ouvrage qui expose une suite de quinze années d'Observations, & dans lequel les Épidémies, les Constitutions Régnantes & Intercurrentes, sont liées, selon le vœu d'Hippocrate, avec les Causes Météorologiques, Locales & relatives aux différens Climats, ainsi qu'avec l'Histoire Naturelle & Médicale de la Normandie. On y a joint un Appendix sur l'Ordre des Constitutions épidémiques. publié par ordre du gouvernement, dédié au roi, par M. LEPECQ. DE LA CLOTURE, Docteur-Régent & Professeur Royal de Chirurgie, en la Faculté de Médecine de Caen ; Agrégé au Collège des Médecins de Rouen ; Médecin désigné de L'Hôtel-Dieu de la même Ville ; Médecin de la Généralité pour les Maladies Epidémiques; Associé à la Société Royale de Médecine de Paris ; Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen ; & de celle des Belles-Lettres de Caen. À Rouen, de l'imprimerie privilégiée, et se trouve À Paris, chez Didot le Jeune, Libraire de la Faculté de Médecine, Quai des Augustin, Mequignon, Libraire, rue de la Juiverie. M DCC. LXXVIII. 10 494 signes.

HISTOIRE CONTEMPORAINE

Suppression de la corvée en Égypte (1889) Annexe 1 à la dépêche politique du Caire en date du 19 décembre 1889

Extrait du *Journal officiel* du Gouvernement égyptien du samedi 21 décembre 1889 (10 076 signes)

L'éducation des filles au harem dans les années 1880 : l'exemple de Nur al-Huda Sultan (Huda Sha'râwî, 1879-1947)

Huda Shaarawi, *Harem Years. The Memoirs of an Egyptian Feminist*, trad. et introduit par Margot Badran, American University in Cairo Press, 1998, 2^{de} éd. 2003, p. 39-46. (9089 signes)

La question de l'éducation à Urmia vue par un missionnaire presbytérien (1909)

Réponse de William A. Shedd (1865-1918), Presbyterian Board of Commissioners for Foreign Missions à l'enquête du Reverend Walter A. Rice (Church Missionary Society), Urmia (Azerbaïdjan iranien), 1909, dans Florence Hellot, « L'enseignement, enjeu des missions chrétiennes en Iran », in Chantal Verdeil (dir.), *Missions chrétiennes en terre d'islam (Moyen-Orient, Afrique du Nord. XVII^e-XX^e siècles). Anthologie de textes missionnaires*, Brepols, Turnhout, 2013, p. 153-157. (9 693 signes)

Jeunesse d'un nationaliste iranien Jamâlzâdeh (1906-1916)

Traduit par Henri Massé : Djamalzadeh, *Choix de nouvelles*, Paris, Les Belles Lettres, 1959, p. 9-11 et p. 16-18. (9 462 signes)

Pèlerinages et tourisme religieux d'un cheikh chiite (1903 et 1922) Sabrina Mervin (trad. et commentaire), *Autobiographie d'un clerc chiite du Jabal 'Âmil*, par Muhsin al-Amîn (1867-1952), IFEAD, Damas, 1998, p. 155-156 et p. 161-163. (9 148 signes)

La révolution de 1919 vue par l'écrivain égyptien Salâma Mûsâ

Salâma Mûsâ, *The Education of Salâma Mûsâ*, traduit de l'arabe par L. O. Schuman, Leyde, Brill, 1961, p. 103-117. (9 564 signes)

Au cœur de la commission américaine en Syrie (1919)

Dr Emile Arab, chargé de cours à la Faculté française de médecine à Beyrouth, *La Revue phénicienne*, propriétaire Charles Corm, Beyrouth, août 1919, p. 117-121. (9 407 signes)

Le cheikh irakien Muhammad al-Khalisi en exil en Iran face à Rezâ Khân (1923-1924)

La vie de l'ayatollah Mahdî al-Khâlisî [(1861-1925)] par son fils [Cheikh Muhammad al-Khâlisî (1888-1963)], texte traduit de l'arabe, introduit et annoté par Pierre-Jean Luizard, Éditions de la Martinière, 2005, p. 366-. (9 928 signes).

Règles matrimoniales dans la Syrie de l'entre-deux-guerres

Kazem Daghestani, *La famille musulmane contemporaine en Syrie*, Paris, Ernest Leroux, 1931, p. 17-27. (10 064 signes)

Le Livre blanc du gouvernement britannique sur la Palestine (1939)

Texte français paru dans *Correspondance d'Orient*, 1939, p. 221-227, cité par Henry Laurens, *Le retour des exilés. La lutte pour la Palestine de 1869 à 1997*, Robert Laffont, Bouquins, 1998, p. 527-528 et p. 529-530. (9 212 signes)

Note de l'émir 'Abd Allah de Transjordanie à la Grande-Bretagne sur le projet de Grande Syrie (1943)

Note présentée le 1^{er} avril 1942 à Sir Richard Casey, parue dans *al-Barîd al-Sûrî*, 26 novembre 1945. (7 379 signes)

Sati al-Husri fait l'histoire de l'idée de « nation arabe » (1948) [conférences données à la Faculté des lettres du Caire en 1948. Publiées à Beyrouth en 1951, puis rééd. 1954 et 1956]. *Orient*, n° 21, 1^{er} trimestre 1962, p. 117- 124 et p. 133-134 (9 522 signes).

Taha Hussein : tendances religieuses de la littérature égyptienne aujourd'hui (1947) *L'islam et l'Occident, Les Cahiers du Sud*, 1947, p. 235-241 (9 967 signes)

Le départ des Juifs d'Irak

Avraham Zilkha, "By the Rivers of Babylon (Psalm 137)", dans Elizabeth Warnock Fernea (dir.), *Remembering Childhood in the Middle East. Memoirs from a Century of Change*, American University in Cairo, Le Caire, 2002, p. 123-126. (10 081 signes)

L'éducation d'un fils d'herboriste au bazar d'Ispahan (années 1940-1950)

Elizabeth Warnock Fernea (dir.), *Remembering Childhood in the Middle East. Memoirs from a Century of Change*, American University in Cairo, Le Caire, 2002, p. 114-117 (10 692 signes)

Avantages sociaux dans l'industrie syrienne (1959)

Anne-Marie Goichon, « Œuvres de bienfaisance et œuvres sociales en Syrie », *Orient*, 3^e année, 4^e trimestre 1959, numéro 12, p. 110-116. (9 907 signes)

Rituels musulmans au village égyptien (1957)

Jacques Berque, *Histoire sociale d'un village égyptien au XXe siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1957, p. 35-42. (10 623 signes)

L'Arabie saoudite entre mainmise américaine et influence égyptienne (1957)

Noël Jandet, « En Arabie séoudite. », *Orient*, n° 2, avril 1957, p. 96-99. (9 457 signes)

Zaynab al-Ghazâlî. Une activiste islamiste raconte son itinéraire

Valerie Hoffman, « An Islamic Activist: Zaynab al-Ghazali », in Elizabeth Fernea, *Women and the Family in the Middle East ; New Voices of Change*, University of Texas Press, Austin, 1985, p. 233-254, dont interview le 17 juin 1981, p. 234-238. (8 935 signes)

Loi n° 118 sur les confréries soufies (Egypte, 1976)

Traduction par Pierre-Jean Luizard, dans « Comment rationaliser l'irrationnel ou le droit positif au secours de la mystique organisée », *Égypte/Monde arabe – revue du CEDEJ*, Le Caire, début 1991. (9 754 signes)

Le lien entre islam et arabisme à Najaf au XXe siècle, vu par un poète chiite irakien
Muhammad Mahdi al-Jawâhirî (m. 1997), Pierre Jean Luizard (dir.), *Mémoires d'Irakiens : à la découverte d'une société vaincue... Maghreb-Machrek*, janvier-mars 1999, n° 163, La Documentation française, traduit de l'arabe par Habib Chaar, p. 49-52. (8 163 signes)

Le « statut personnel » et les patriarcats au Liban (1919-1955)

Pierre Rondot, *Les chrétiens d'Orient. Cahiers de l'Afrique et de l'Asie- IV*, J. Peyronnet, Paris, 1955, p. 256-259. (8 288 signes)

Programme politique de l'OLP (1973)

Textes de la Révolution palestinienne 1968/1974, présentés et traduits par Bichara et Naïm Khader, La Bibliothèque arabe, Sindbad, 1975, p. 111-116. (9 660 signes)

Dubaï et Abu Dhabi

Samuel Zwemer, "Three Journeys in Northern Oman", *Geographical Journal*, 1902 (traduit de l'anglais in Xavier Beguin Billecocq, *Les émirats ou la fabuleuse histoire de la côte des perles*, Paris, Relations internationales et Culture, 1995, p. 254-255) (8 458 signes).

L'investiture du Khédivé d'Égypte

Gabriel Efendi Noradounghian (éd.), *Recueil d'Actes internationaux de l'Empire ottoman*, t. IV, 1878-1902, Paris, 1903, p. 226-229 (8 835 signes).

L'administration ottomane en Anatolie orientale (1895)

Recueil d'actes internationaux de l'Empire Ottoman, t. IV, 1878-1902, Paris, 1903, Nendeln/Liechtenstein, Klaus Reprint, 1978, p. 513-519 (8 977 signes).

Yacoub Artin au service du Khédivé

Généalogie de la famille de Son Excellence Yacoub Artin Pacha par S. G. M^{gr} Séraphin Davidian, évêque arménien catholique, Le Caire, J. Parladi & Taha Ibrahim, 1917, p. 7-14 (7 532 signes).

L'Assemblée de Téhéran (1906-1907)

L. C. – L. B., « En Perse », *Revue du monde musulman*, tome 1, n° 1, 1907, p. 86-107, p. 91-98 (7 273 signes).

L'Empire ottoman à la veille de la Révolution jeune turque

A. L[e]. C[h]atelier., « Turquie », *Revue du Monde Musulman*, Vol. IV, janv.-avr. 1908, p. 415-418 (7 850 signes).

La colonisation en Palestine

Menahem Ussishkin, « Notre programme » (extrait), 1905, *Sefer Ussishkin (œuvres complètes)*, Jérusalem, éd. Azriel, 1934, cité in *Sionismes. Textes fondamentaux* réunis et présentés par Denis Charbit, Paris, Albin Michel/Menorah, 1998, p. 334-335 (9 453 signes).

Parlement et constitution en Iran (1913)

L. Bouvat, « Politique persane », *Revue du Monde Musulman*, Vol. XXV, Déc. 1913, p. 372-379 (10 550 signes).

Arabes et Juifs en Palestine (1915-1919)

1/ Jean-Pierre Alem, *La Déclaration Balfour. Aux sources de l'Etat d'Israël*, Bruxelles, Complexe, 1982, p. 132-133 ; 2/ Chaïm Weizmann, « Revenons à la Charte ! », *Die Tribune (La Tribune)*, 15 janvier 1915, in Moshe Bella, *L'Univers de Jabotinsky. Anthologie de sa pensée et des principes de sa doctrine*, Tel-Aviv, éd. Defoussim, 1972, cité in *Sionismes. Textes fondamentaux* réunis et présentés par Denis Charbit, Paris, Albin Michel/Menorah, 1998, p. 185-187 (7000 signes).

L'Union libérale et le Grand Liban

Lyne Lohéac, *Daoud Ammoun et la Création de l'État Libanais, Préface de Pierre Rondot*, Klincksieck, 1978, p. 170-172, p. 180 (5 969 signes).

La Conférence de Lausanne (1923)

Conférence de Lausanne sur les affaires du Proche-Orient (1922-1923). Recueil des actes de la Conférence. Première série. Tome 1^{er}. Protocoles des séances plénières et procès-verbaux et

rapports de la Première Commission (questions territoriales et militaires), Paris, Imprimerie Nationale, 1923, p. 558-559 (9 792 signes).

L'Iran de Reza Shah

Iman Ansari, Patrick Germain, *Mon père, mon frère, les Shahs d'Iran. Entretiens avec son Altesse Impériale le prince Gholam-Reza Pahlavi*, Nantes, Éditions Normant, 2004, p. 54-58 (7 648 signes).

Mustafa Kemal et la République de Turquie

Herriot, Édouard, *Orient*, Paris, Hachette, 1934, p. 68-116. (9 190 signes).

'Issa al-'Issa journaliste et intellectuel palestinien

Noha Tadros Khalaf, *Les Mémoires de 'Issa al-'Issa. Journaliste et intellectuel palestinien (1878-1950)*, Paris, Karthala, Institut Maghreb-Europe, 2009, p. 223-225 (10 171 signes).

La chute de Mossadegh en Iran

Prince Mozaffar Firouz, *l'Iran face à l'imposture de l'histoire*, Paris, Éditions de l'Herne, 1971, p. 95-104 (10 201).

État et armée en Turquie (1960)

FERNAU, Friedrich-Wilhelm, « Le néo-kémalisme du comité d'unité nationale », *Orient*, n° 16, 4^e trim. 1960, p. 51-68 (9 186 signes).

La question kurde

Colombe, Marcel, « Le problème kurde en Turquie », *Orient*, 4^e trimestre 1962, n° 24, p. 153-157 (8 636 signes).

Vie sociale et développement au Yémen

Mohamed Said el Attar, *Le Sous-Développement économique et social du Yémen. Perspectives de la Révolution Yéménite*, Alger, Éditions Tiers-Monde, 1964, p. 105-109 (10 001 signes).

Le problème libanais selon Kamal Joumblatt

Kamal Joumblatt, *Pour le Liban. Propos recueillis par Philippe Lapousterle*, Paris, Stock, 1978, p. 40-47 (10 451 signes).

Le parti Bath en Iraq

L'Iraq Révolutionnaire 1968-1973. Huitième Congrès Régional du Parti Ba'th Arabe et Socialiste en Iraq. Rapport politique, Bagdad, Janvier 1974, p. 17-49 (9 594 signes).

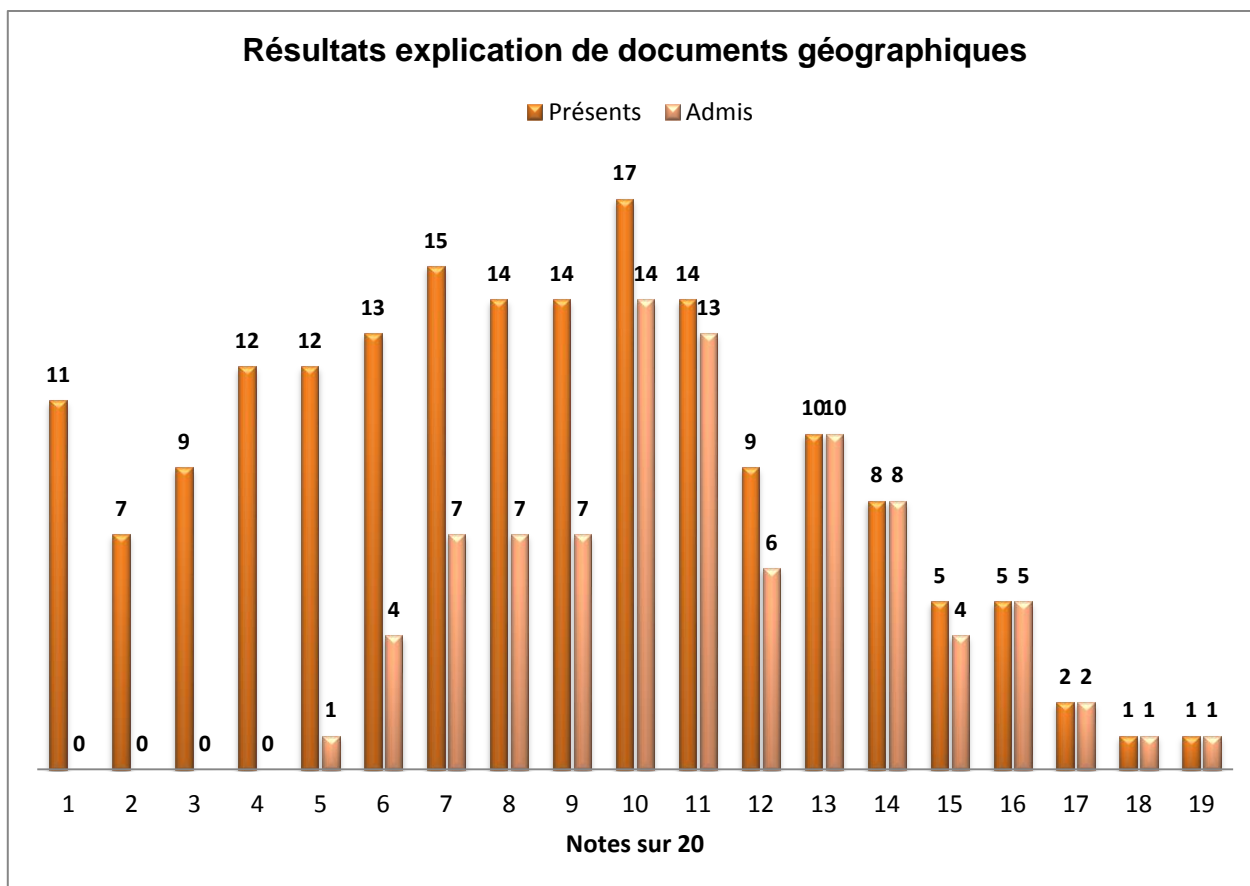
Géographie du Moyen-Orient

Chatelus, Michel, *Stratégies pour le Moyen-Orient*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, p. 11-17 (9 019 signes).

Le gouvernement islamique selon Khomeyni

Ayatollah Seyyed Ruhollah Khomeyni, *Pour un gouvernement islamique*, Paris, Fayolle, 1979, Traduction M. Kotobi et B. Simon avec le concours de Ozra Banisadre, p. 121-127 (8 857 signes).

L'EXPLICATION D'UNE CARTE OU DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES



Les deux commissions de l'épreuve ont entendu 179 exposés, dont la moyenne s'établit à 8,23. La part des exposés jugés bons à excellents, notés de 12 à 19 (22,8 % du total) a fléchi par rapport à 2016, de même que celle des exposés très médiocres, notés 1 à 3 (15,4 %). Cette plus grande homogénéité est due à l'assimilation croissante des règles de base de l'épreuve orale de géographie – avoir compris le sens de l'exercice ainsi que celui du sujet proposé – dont le respect constitue le principal critère d'évaluation et conditionne les principaux écarts de notation, déterminant en conséquence les chances de succès à cette épreuve, donc les chances de succès final.

Le jury rappelle ici les attendus fondamentaux du commentaire de documents en géographie, tel qu'il est proposé depuis de nombreuses années au sein du concours.

Comprendre le sens de l'épreuve et l'usage des ressources documentaires

Pour préparer leur épreuve, les candidats ont accès à l'ensemble des ressources bibliographiques et cartographiques de la bibliothèque de l'Institut de géographie, ainsi qu'à un certain nombre de ressources en ligne (Géoportail, INSEE, Banque mondiale, etc.) accessibles à partir des postes de travail informatique configurés à cet effet. Il est en effet indispensable que de futurs enseignants, amenés à utiliser de telles ressources au quotidien, soient évalués sur leur aptitude à les sélectionner et à les intégrer à leur argumentation. Avant le début de leur présentation, les candidats doivent fournir la liste exhaustive des références utilisées, quel que soit leur support, puis justifier leur usage au cours de l'exposé.

Le jury rappelle un point capital : la documentation disponible n'est pas là pour pallier des lacunes générales, mais pour vérifier un point ou une référence. Qu'il s'agisse du commentaire de carte, fondé sur une carte topographique complétée par des documents « d'appui », ou du commentaire d'un dossier composé d'une dizaine de documents de nature et d'origine variées, l'exercice proposé consiste à mobiliser chaque document fourni pour construire une problématique, une argumentation et une synthèse, et ne doit pas dériver vers une leçon dont la carte ou le dossier ne seraient que le prétexte ou l'illustration, ou encore vers des développements généraux plaqués sur le sujet. L'apport d'arguments ponctuels tirés d'une documentation extérieure au dossier est possible et même souhaitable, mais ne doit pas conduire à cette dérive : il est hors de question de se lancer dans la lecture d'un article ou d'un chapitre d'ouvrage qui ne pourrait que faire dévier du sujet. Ainsi, dans le cas du commentaire de carte, il ne s'agit pas de se limiter au commentaire des documents d'appui, ni de discourir sur l'espace étudié en tournant le dos à la carte, mais d'en appréhender l'organisation spatiale en raisonnant à partir des faits observés. Les ouvrages et les sites consultés ne peuvent servir qu'à fournir des explications ponctuelles et à contextualiser l'espace étudié. Il va de soi que ce sont les connaissances et la culture générale acquises tout au long des années d'étude et de préparation, beaucoup plus faciles à mobiliser qu'une lecture hâtive, qui doivent permettre de réaliser ce travail d'explication et de mise en contexte, plus-value de l'exercice.

Le sens et l'intérêt du commentaire sont, en effet, d'éviter à la fois la paraphrase et son contraire, à savoir la surinterprétation qui consiste à broder sur les documents des hypothèses gratuites ou fantaisistes, quand ce n'est pas à réinventer de toutes pièces la géographie de l'espace étudié en y transposant des schémas explicatifs totalement inadaptés à la réalité. Ces deux écueils, paraphrase et surinterprétation, ne peuvent être évités que par l'examen approfondi et attentif des documents, ainsi qu'en se fondant sur les connaissances générales permettant de contextualiser l'espace étudié, c'est-à-dire de montrer son originalité par rapport à tel ou tel modèle d'organisation spatiale.

Le but de l'analyse géographique étant d'abord de comprendre à différentes échelles une organisation spatiale donnée, elle doit tendre vers une typologie spatiale à partir de critères clairement énoncés. Comment, par exemple, traiter un sujet comme « Les îles bordières des côtes provençales, des marges ? » sans se soucier en premier lieu de localiser ces îles avec précision sur une carte à l'échelle appropriée, puis de montrer l'originalité de chacune d'elles au regard de la question posée, afin d'en proposer une typologie ? Tout sujet en géographie doit tendre vers cet effort à la fois de contextualisation, de classification et de régionalisation.

Comprendre le sujet, énoncer la problématique

De même qu'il convient de ne pas se tromper d'exercice, il est essentiel de comprendre le sujet, dont le libellé fournit en règle générale les principales orientations, et de le traiter en lien avec les questionnements généraux du programme. Les candidats doivent en peser chaque terme ainsi que le sens général et, dès l'introduction, expliquer comment ils l'ont compris et délimité. Inutile de définir séparément chaque terme du sujet si cette démarche initiale n'en fait pas ressortir le sens général et n'aboutit pas à un questionnement clair.

Le jury rappelle que la problématique ne peut se réduire à la mise en forme interrogative du sujet ou prendre, inversement, une tournure exagérément complexe et de ce fait, peu efficace ; elle ne peut, non plus, renvoyer uniquement à une seule partie du développement – sinon, à quoi serviraient les autres parties ? – mais doit au contraire

guider l'ensemble de la démonstration. Une introduction qui replace la carte ou les documents dans leur contexte, propose une problématique claire et annonce un plan logique, est de bon augure et prédispose favorablement.

Plan et équilibre général de la présentation

Les plans doivent respecter les règles connues : la construction doit être cohérente, s'apparenter à une démonstration et s'inscrire dans une progression logique - où il convient d'ailleurs de se situer à intervalles réguliers, au cours de l'exposé, en renvoyant à la diapositive du plan. Ainsi, les deux premières parties peuvent consister à développer les critères de classification que récapitulera et explicitera la troisième. Les plans énumératifs (par types d'activités, de ressources, d'acteurs, etc.), qui ne peuvent rendre compte ni des liens systémiques entre acteurs, ni d'une organisation spatiale, doivent en revanche être écartés. De même, les plans qui consistent à décliner successivement les mêmes phénomènes à différentes échelles spatiales sont à proscrire : un exposé fondé sur une énumération scalaire ne permet pas de comprendre l'organisation d'un espace, objectif au cœur de la démarche géographique. Comme on l'a souligné, l'argumentation doit tendre au contraire à souligner et résumer les faits qui organisent et différencient l'espace étudié. Le titre de chaque partie, explicite et précis, doit correspondre à l'ensemble de son contenu et pas seulement au contenu d'une sous-partie. Il faut, par ailleurs, éviter absolument la tentation d'une troisième partie « fourre-tout », rompant avec la progression logique et souvent avec le sujet lui-même, où l'on rassemble en désordre et sous un titre quelconque ce qui n'a pu être dit auparavant, ou qui se borne au contraire à répéter ce qui précède. Le jury rappelle qu'il n'a, sur ce point, aucune religion et qu'il accepte tout plan en deux, trois ou quatre parties, pourvu qu'il soit équilibré, logique et cohérent, marquant une progression visible du raisonnement.

L'équilibre entre le contenu des parties est évidemment lié à l'équilibre en durée. L'introduction, limitée à trois ou quatre minutes, est exclusivement consacrée à l'analyse croisée des termes du sujet, à l'énoncé de la problématique puis des grandes lignes du plan. Inutile de se lancer dans la présentation détaillée et chronophage de chaque document du corpus ou de chaque ligne du plan. Quant à la troisième partie et à la conclusion, elles ne peuvent servir de variable d'ajustement à une gestion peu rigoureuse du temps : attention aux troisièmes parties entamées à la 23ème minute ou, inversement, aux conclusions qui traînent en longueur pour tenir jusqu'au terme des 25 minutes imparties.

Les documents : examen critique, interprétation et utilisation

Le temps gaspillé par certains candidats à présenter un par un, dès l'introduction, les éléments du dossier serait mieux utilisé à placer leur présentation critique au cœur de l'argumentation, en montrant par exemple que les publications de grands organismes publics ou privés fournissent d'abord des informations sur leurs discours et leurs stratégies. Cela signifie que l'analyse critique relève pleinement du fond et non de la forme. Les candidats doivent toujours témoigner d'un certain recul vis-à-vis des documents, et être en mesure de déconstruire tout discours : ce sera l'une de leurs missions auprès de leurs élèves. Ainsi pour tout document cartographique, la sélection des données, leur mode de production et de représentation et la sémiologie graphique procèdent-ils toujours d'un choix et là-dessus, le jury attend des candidats un minimum d'analyse critique.

Les connaissances de base : notions, ordres de grandeur, localisations, faits passés et actuels

Le jury attend aussi des candidats qu'ils s'expriment dans un langage rigoureux, exempt de jargon. Croyant masquer leurs lacunes, certains utilisent sans discernement certains concepts à la mode. Pour frappant que soit, par exemple, le terme d'« antimonde », celui-ci recouvre des réalités spécifiques et ne doit pas être convoqué à tout propos sur la géographie des mers et des océans ou sur celle des marges. « Ségrégation », « apartheid », « insularité » ou « périphéricité » doivent être mobilisés à bon escient, faute de quoi le jury en demandera une définition précise au moment de l'entretien. Les candidats doivent maîtriser le vocabulaire de base de la géographie afin d'éviter les confusions encore fréquentes entre des notions très éloignées, notamment sur la France des marges, notion polyvalente qu'il importe toujours d'examiner, de démontrer, de relativiser et de nuancer ; le jury appréciera particulièrement que les candidats, au lieu de scander leur propos de néologismes tels que « démarginalisation », utilisent à bon escient toute la palette de termes disponible pour analyser ce type de phénomène : marge spatiale, friche, périphérie, discontinuité, séparation, intégration, ségrégation, marginalité sociale, etc.

Les candidats doivent savoir placer sur les échelles spatiales les différentes catégories d'objets géographiques : c'est particulièrement nécessaire pour traiter un sujet sur les marges, aucune marge ne pouvant être appréhendée en dehors d'un sens donné et d'une échelle précise, et aucun espace de quelque dimension ne pouvant être globalement qualifié de marginal.

La maîtrise des ordres de grandeur est indispensable à toutes les démarches comparatives et fait d'ailleurs partie des nouvelles compétences obligatoires dans les programmes de l'enseignement secondaire. Pour parler en connaissance de cause de la hiérarchie des ports mondiaux, il faut avoir une idée de leur trafic exprimé en tonnage et en EVP ; et il est illusoire de prétendre traiter un sujet sur la France sans la moindre idée de sa superficie, de ses distances, de sa population en termes de répartition, d'activité, de revenus, de démographie, de son système politique et administratif, de ses dynamiques spatiales, etc. Le jury attend un minimum de connaissances en géographie régionale, à commencer par la localisation des lieux décrits. Au besoin, les atlas disponibles en salle de préparation permettent de vérifier une superficie, une distance ou une localisation. De même, le jury attend d'un futur professeur d'histoire et géographie, qui sera amené à traiter de questions contemporaines, la connaissance des principaux faits actuels dans les domaines social, économique et politique : ignorer en juin 2017 des faits essentiels sur les réfugiés en Méditerranée n'est pas acceptable. De même, les principaux débats, les grandes orientations et décisions qui ont jalonné la mise en place du système politico-administratif de la France et l'aménagement de son territoire, font-ils partie du bagage indispensable à tout candidat.

Enfin, il va de soi que les candidats doivent pouvoir se référer à bon escient aux principaux débats en géographie, et être en mesure de citer les principaux auteurs et leurs ouvrages.

Productions graphiques et techniques de présentation

Le jury attend des candidats une production graphique originale qui peut prendre des formes diverses : il accepte aussi bien deux ou trois croquis simples, correspondant à

différentes étapes de la démonstration, qu'un seul croquis dit « de synthèse ». Pour être utile, ce dernier ne doit pas être présenté en bloc, dans la précipitation des dernières minutes de l'exposé, mais accompagner la démonstration en s'enrichissant d'éléments nouveaux à chaque étape. Il ne s'agit pas de tout représenter, ni de se contenter de recopier un ou deux éléments du dossier ou de la carte, mais d'apporter une plus-value pédagogique en mettant en relief les faits principaux, par couches d'information successives, afin de les rendre plus visibles et intelligibles. Un tel croquis doit être sélectif dans les faits représentés et clair dans leur mode de représentation, en respectant les règles de bases de la sémiologie graphique. Rappelons encore que tout croquis doit comporter un titre, une légende ordonnée et une échelle graphique aussi exacte que possible.

Le jury rappelle que désormais, toute production graphique doit être intégrée à la présentation PowerPoint, unique support de présentation disponible. Pour ce faire, les candidats peuvent, au choix :

- réaliser au préalable sur papier leurs schémas et croquis, en prenant soin de numériser les différentes étapes de réalisation destinées à être exportées et montrées dans le fichier de présentation ;
- ou bien, les réaliser directement – sans fioritures – à l'aide des fonctions graphiques de l'application.

À cette fin, le jury joint au sujet des fonds de carte muets dont l'usage est fortement recommandé. Les candidats ont donc tout intérêt à se familiariser avec les principales fonctions graphiques de PowerPoint en s'entraînant, tout au long de la préparation universitaire, à réaliser des figures simples enrichies de quelques animations destinées à remplacer la superposition de transparents successifs.

Les candidats doivent tirer le meilleur parti de l'outil de présentation en exploitant les documents dans l'ordre souhaité et en y insérant leurs croquis, la problématique et le plan suivi, lequel sera régulièrement rappelé. Il va de soi que le dossier proposé comme sujet constitue la base de la projection, et qu'aucun document ne doit en être soustrait. Il convient de ne pas abuser des facilités offertes par l'outil, et de respecter certaines règles. Ainsi, le jury déconseille de modifier le format original du fichier en l'enregistrant par exemple au format pdf pour la présentation. Il déconseille aussi de modifier à l'excès le contenu original des diapositives. Il est notamment proscrit, pour trois raisons essentielles, de détacher d'un texte, d'une carte ou de tout autre document tel fragment pour le présenter isolément de son contexte (titre, source, légende, etc.) : de telles manipulations sont contraires à la démarche scientifique ; elles sont chronophages et les candidats ont mieux à faire durant leur temps de préparation ; enfin, elles sont source de difficulté si le jury demande, lors de l'entretien, de revenir au document initial. Il existe toutes sortes de possibilités pour attirer l'attention sur un élément précis (soulignage, surlignage, pointage, etc.) mais il importe de ne rien enlever au contenu du dossier documentaire et de ne pas le dénaturer.

Trois points pour terminer

Le jury rappelle d'abord qu'il attache la plus grande importance aux qualités pédagogiques requises d'un futur enseignant, notamment sa capacité à s'exprimer à voix haute, face au jury, et à tenir un discours clair.

D'autre part, l'entretien pèse autant que l'exposé en durée et en importance : il est donc crucial de ne pas se démobiler face aux questions, de les écouter sans désinvolture ni

nervosité excessive, d'y répondre brièvement et avec concision et de rester concentré jusqu'à la dernière minute.

Enfin, les candidats doivent se préparer avec le plus grand sérieux aux questions relatives « à l'exercice du métier d'enseignant et à la connaissance des règles de citoyenneté », questions conçues le plus souvent dans le prolongement du sujet. Or, les réponses obtenues sont souvent très décevantes. Sans être déterminante, cette interrogation finale n'en contribue pas moins à l'évaluation d'ensemble.

Olivier DESLONDES, pour les commissions de géographie

DOCUMENTS DONNES LORS DE LA SESSION

Dossiers portant sur la question « Mers et océans »

Dynamiques et enjeux d'un espace maritime en Chine du Nord, le golfe de Bohai

La Caraïbe, une Méditerranée américaine ?

La croisière en Antarctique

La mer Baltique, une mer européenne

La Norvège et la mer

Le découpage des mers et des océans

Le golfe de Thaïlande

Le monde des récifs coralliens, des atolls et des îles basses

Le monde selon Maersk

Le Vendée Globe et l'océan mondial

Les espaces de l'aquaculture marine

Les espaces du tourisme et des loisirs balnéaires

Les espaces maritimes asiatiques : des espaces de conflits ?

Les Etats-Unis, puissance maritime

Les grands fonds marins

Les petites îles et l'océan mondial

Mémoires, identités et enjeux d'une île de l'Océan Indien : Zanzibar (Tanzanie)

Océan Arctique : nouvelle donne climatique, nouvelle donne géopolitique ?

Océan et réchauffement climatique : enjeux et perspectives

Représenter la mer

Dossiers portant sur la question « La France des marges »

Dynamiques des espaces en marge en Nouvelle-Aquitaine

« Golden marges » : les marges du luxe en France

Habiter la nuit en France, vivre en envers ?

La dé-marginalisation des berges et des fronts d'eau dans les villes françaises

La France des déserts ruraux

La frontière pyrénéenne, une marge ?

La Guyane, un territoire en marge ?

Le 93, dans la France des marges ?

Le delta du Rhône

Le Queyras : hyper-périphéricité et projet de territoire

Les centres-villes, des marges ?

Les enclaves résidentielles fermées : des marges ?

Les îles bordières des côtes provençales, des marges ?

Les marges de l'autoroute

Les marges rurales, des espaces innovants ?

Les parcs nationaux : des territoires de la France des marges ?

Les peuples premiers en France d'outre-mer

Les quartiers en difficulté en France d'outre-mer

Les territoires des sectes en France, des territoires de marge ?

Les territoires périurbains : des marges urbaines ?

Les tiers-lieux : des marges innovantes ?

Mayotte, périphéries et marges ultramarines

Migrants clandestins et exilés en France : quelles territorialités pour des populations marginalisées ?

Territoire, marginalité et spiritualité : les lieux monastiques en France

Commentaires de carte

Construction, organisation et enjeux d'une riviera sur la carte IGN Top 25 Nice-Menton-Côte d'Azur

Crise et transition écologiques dans une lagune méditerranéenne sur la carte IGN Top 25 Étang de Berre-Istres-Marignane-Martigues

Dynamiques spatiales et marginalité sur la carte IGN Top 25 de Béthune

La mer et ses rivages sur la carte IGN Top 25 du bassin d'Arcachon

La vallée de la Roya entre France et Italie sur la carte IGN Top 25

Le Bugey, un territoire en marge ?, à partir de la carte Top 25 « Ambérieu-en-Bugey / Massif du Bugey »

Le rapport à la mer sur la carte IGN Top 25 « Les Sables d'Olonne »

Les aménagements du littoral sur la carte IGN Top 25 « La Grande-Motte / Le Grau du Roi / Aigues-Mortes »

Les Hautes-Alpes et la vallée de l'Ubaye, des territoires de la France des marges, sur la carte Gap / Briançon au 1/100 000

Les marges intérieures d'une île-montagne méditerranéenne sur la carte IGN Top 25 « Corte / Monte Cinto / Parc naturel régional de Corse »

Les transformations d'un espace de marge sur la carte IGN Top 25 « Corniche des Cévennes / Parc national des Cévennes »

Lyon et ses marges sur la carte IGN Top 25 « Lyon / Villeurbanne / Mont d'Or »

Marginalisation et marginalité d'un territoire à partir de la carte IGN au 1/25 000 de Montceau-les-Mines

Mer et logiques d'organisation spatiales sur la carte IGN Top 25 de la Rochelle

Mer et marges sur la carte IGN Top 25 de Belle-Ile en Mer

Ouvéa, une marge en enfer ou au paradis ?, sur la carte de la DITTT au 1/50 000

Saint-Barthélemy ou la revanche d'une marge sur la carte IGN au 1/25 000

Un espace de la France des marges ?, sur la carte IGN Top 25 de Calais

Un espace marin protégé sur la carte IGN Top 25 « Ile d'Ouessant / Le Conquet »

Un territoire de la France des marges ?, sur la carte IGN au 1/25 000 de Fumay

Un territoire de la France des marges ?, sur la carte IGN Top 25 « Bourg-Madame / Mont-Louis »

Un territoire de la France des marges ?, sur la carte IGN Top 25 « Lac de Lacanau / Le Porge ».